Montréal mercredi 7 février 2007 Le plus grand quotidien français d'Amérique
123e année N° 107 68 pages, 5 cahiers
70 ¢ taxes en sus – Édition provinciale 80 ¢
Le prix peut être plus élevé en régions éloignées

LES URGENCES FONT UN PAS EN ARRIÈRE

PAGES **A2** ET **A3**

cyberpresse
LA PRESSE

Le joueur du FC Liverpool Steve Finnan.
PHOTO AP, PHOTOMONTAGE, *LA PRESSE* ©

FC LIVERPOOL
/// GEORGE GILLETT SE PAIE UN FLEURON DU SOCCER ANGLAIS

SPORTS PAGES **2** ET **3**

Sergei Samsonov

HOCKEY
SAMSONOV SUR LA VOIE DE GARAGE
SPORTS PAGE **5**

2
1
SPORTS PAGE **1**

Droits de scolarité Les jeunes libéraux souhaitent qu'une réforme soit incluse à la plateforme électorale

LE PLQ CHAUD POUR UN DÉGEL

TOMMY CHOUINARD

QUÉBEC — Le Parti libéral du Québec envisage de dégeler les droits de scolarité au cours d'un prochain mandat. Il répondrait ainsi à l'appel de ses jeunes membres qui déposeront une proposition en ce sens au conseil général extraordinaire du parti, le 17 février, visant à établir la plateforme électorale. Le gel est en vigueur depuis 1994.

La présidente de la Commission jeunesse du PLQ, Stéphanie Doyon, ne craint pas un ressac des étudiants le jour du scrutin. « Je ne pense pas que c'est un dossier qui puisse être si nuisible que ça. Les jeunes commencent à comprendre et à voir l'importance d'un certain dégel. Il faut soutenir nos institutions postsecondaires, leur offrir un financement adéquat », a-t-elle expliqué à *La Presse*, hier.

En 2003, les libéraux avaient promis de maintenir le gel des droits de scolarité au cours de leur mandat. Cet engagement a été respecté. Mais jusqu'ici, le premier ministre Jean Charest et le ministre de l'Éducation, Jean-Marc Fournier, ont toujours refusé de prendre position en vue d'un éventuel second mandat.

›Voir **DÉGEL** en page A10

Perdue dans l'espace Une astronaute jalouse fait fausse route

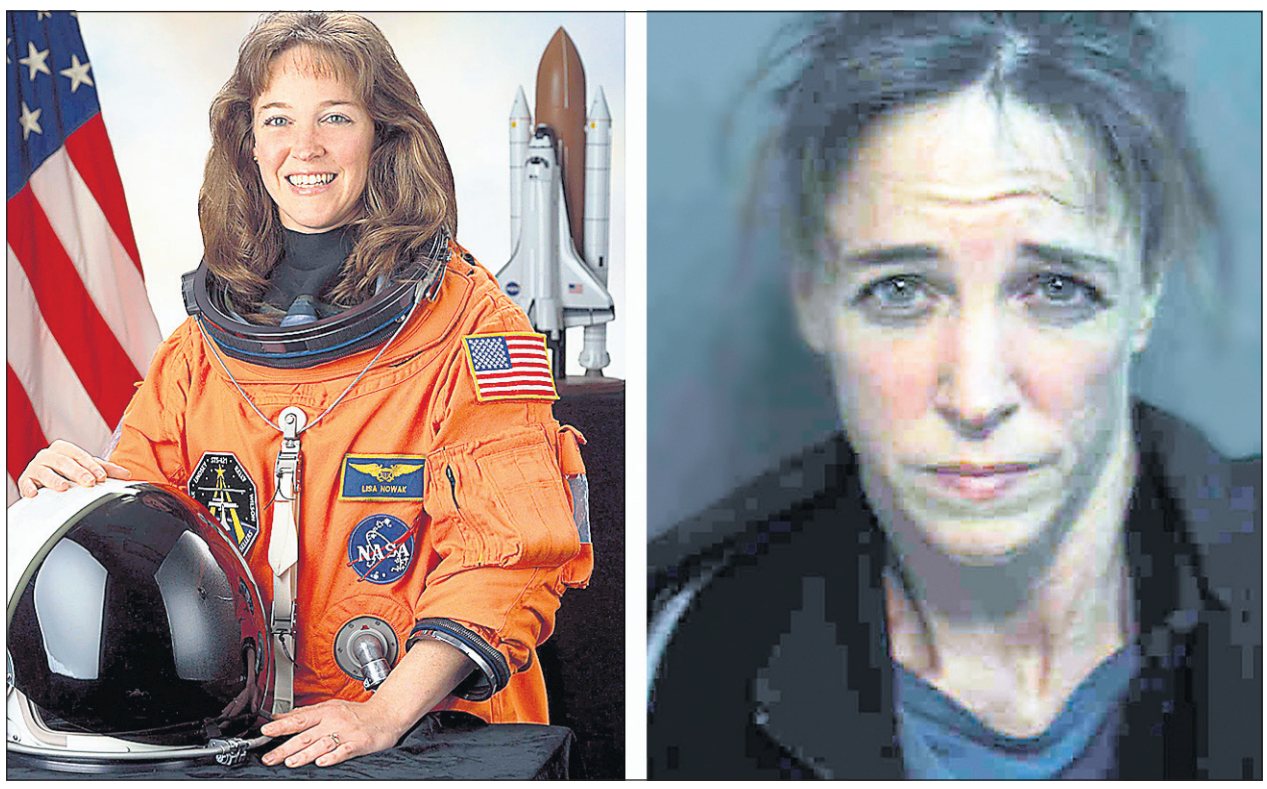

PHOTOS NASA/REUTERS

Une astronaute jalouse. Une escapade en voiture de 1500 km en portant une couche pour éviter les arrêts. Et une agression d'une rivale au gaz poivre. L'image vertueuse et héroïque des aventuriers de la NASA en a pris pour son grade hier, à la suite de l'inculpation de Lisa Marie Nowak pour tentative de meurtre. Employée modèle, la mère de trois enfants de 43 ans avait participé à une mission de la navette *Discovery* en juillet dernier. Un triangle amoureux spatial? Il n'en fallait pas plus pour que les médias américains s'emparent de l'affaire. Nicolas Bérubé raconte, en page A26.

La controverse de Hérouxville fait son chemin jusque dans une classe de Montréal

MALORIE BEAUCHEMIN

Le code de vie de Hérouxville vient de faire de nouvelles victimes collatérales, à Montréal, où des élèves d'une classe multiethnique de troisième année seront privés d'une visite à Sainte-Thècle.

L'enseignante estime que, vu la proximité de ces deux municipalités de la Mauricie, il serait déplacé de demander aux parents, en majorité des immigrés, de laisser partir leurs rejetons pour cette région.

« Si je peux comprendre que le débat sur les accommodements raisonnables soulève des passions, je m'explique mal la grossièreté du code de vie de Hérouxville. Cela fait peur», écrit écrit Pierrette Trudel.

›Voir **ÉCOLIERS** en page A14

AVENUE DU PARC

Le maire Tremblay revient sur ses pas

SARA CHAMPAGNE

L'avenue du Parc gardera son nom. De même que la rue De Bleury. Fin de la controverse, espère Gérald Tremblay.

Pour la deuxième fois depuis sa réélection, le maire de Montréal doit corriger son erreur. Comme il l'avait fait après avoir renié sa promesse de ne pas augmenter le fardeau fiscal de ses concitoyens, il a fait son mea-culpa hier.

« Je suis perturbé », a dit le maire au cours d'un point de presse, après avoir admis, en pesant chaque mot, qu'il regrettait la controverse suscitée par son idée de rebaptiser les deux artères en l'honneur de l'ex-premier ministre du Québec, Robert Bourassa.

›Voir **AVENUE** en page 4

SANTÉ MENTALE
L'ACCUEIL DES CENTRES JEUNESSE
PAGES **A6** ET **A7**

Mon clin d'œil
STÉPHANE LAPORTE
Les gars, il vous reste une semaine pour ne pas oublier la Saint-Valentin.

Venez voir mon blogue!
cyberpresse.ca/laporte

L-V 6 21924 98765 1

LES HÔPITAUX EN ÉTAT D'URGENCES

« C'EST CLAIR QUE ÇA

Une salle d'attente bondée. Des patients couchés des heures sur une civière. Du personnel débordé. Des couloirs bondés. Les urgences ne vont pas mieux qu'avant. C'est le constat que font des médecins sur le terrain. Le ministre de la Santé et des Services sociaux, Philippe Couillard, voit pourtant une lueur d'espoir à l'horizon.

PASCALE BRETON

Après une légère amélioration, la situation se détériore dans les urgences. Au point où elle atteint presque le niveau qui avait cours en 2002-2003, avant l'arrivée au pouvoir des libéraux.

L'année 2006-2007 est particulièrement difficile. C'est ce que révèle une compilation faite par le Comité de coordination national des urgences, que *La Presse* a obtenue.

Les données disponibles fournissent un portrait depuis le 1er avril 2006 – début de l'année financière – jusqu'à décembre. Les statistiques fournies depuis 2002-2003 montrent aussi l'évolution de la situation.

Le portrait d'ensemble montre une légère amélioration, suivie d'une nouvelle dégradation.

« C'est clair que ça se détériore. Nous sommes déçus et inquiets », commente d'ailleurs le Dr Alain Vadeboncoeur, président de l'Association des spécialistes en médecine d'urgence du Québec.

Même si l'année 2006-2007 n'est pas encore terminée, il est clair que la durée moyenne de séjour dans les urgences a légèrement augmenté, comparativement à l'an dernier. La durée moyenne de séjour indique le nombre d'heures qu'un patient passe sur une civière aux urgences avant de recevoir son congé ou d'être hospitalisé dans une unité de soins.

Pour l'année en cours, qui se termine le 31 mars, cette durée moyenne est de 15,8 heures. L'an dernier, elle était de 15,2 heures.

Le Dr Vadeboncoeur travaille aux urgences de l'Institut de cardiologie de Montréal. Il constate tous les jours les problèmes qui se vivent sur le terrain. De façon générale, le personnel est débordé et fatigué. Les urgences sont bondées. Des patients sont couchés dans les couloirs.

« La situation est très pénible actuellement de l'avis de tout le monde qui travaille dans le milieu », soutient le Dr Vadeboncoeur.

Hausse de l'affluence

Au cours des quatre dernières années, la fréquentation des hôpitaux n'a cessé d'augmenter. Il y a près de 20 % plus de patients qu'il y en avait en 2002-2003. L'augmentation de personnes âgées est de 13 %.

Cette année, un virus respiratoire, suivi de la gastroentérite et maintenant de l'influenza saisonnière, finissent de compliquer la situation. Surtout pour la clientèle âgée, plus vulnérable.

L'Association des médecins d'urgence du Québec fait le même constat. Malgré les efforts, le bilan final reste sensiblement le même qu'en 2002-2003.

PHOTO MARTIN TREMBLAY, LA PRESSE ©

De façon générale, la durée moyenne des séjours aux urgences n'a pas diminué entre 2002-2003 et aujourd'hui. Elle était de 15,9 heures il y a quatre ans. Elle est maintenant de 15,8 heures.

SOMMAIRE

Amusez-vous !	ARTS 7	Monde	A 24-25
Astrologie du jour	ACTUEL 7	Petites annonces	ACTUEL 5 et AFFAIRES 4
Bourses	AFFAIRES 9 à 11	Sudoku	AFFAIRES 4
Décès	ACTUEL 8 à 10		
Forum	A 28-29		
Horaire télévision	ARTS 4		
Loteries	A 5		

Météo

Passages nuageux. Probabilités de précipitations : **10 %**, maximum **-11**, minimum **-20**. SPORTS **9**

VOUS AVEZ UNE NOUVELLE À NOUS TRANSMETTRE ?
nouvelles@lapresse.ca

UN COMMENTAIRE SUR NOTRE JOURNAL ?
commentaires@lapresse.ca

Peu d'évolution dans les urgences du Québec entre 2002-2003 et 2006-2007

	Durée moyenne du séjour	% séjour de de 24 h ou plus	% séjour de 48 h et plus
2002-2003	**15,9 h**	**20,20%**	**6,10%**
2003-2004	**16,3 h**	**21,40%**	**6,70%**
2004-2005	**15,7 h**	**20,60%**	**5,60%**
2005-2006	**15,2 h**	**19,60%**	**4,80%**
2006-2007	**15,8 h**	**21,10%**	**5,50%**

* Selon le Comité de coordination nationale des urgences.

PLUS D'EUROPE À DÉCOUVRIR...

17 destinations en vols directs au départ de Montréal

Vol aller-retour à partir de **345$** Manchester Londres

Vol aller-retour à partir de **445$** Paris Bruxelles

Vol aller-retour à partir de **545$** Bordeaux, Lyon Toulouse, Nantes Marseille, Vienne

Vol aller-retour à partir de **695$** Valence, Malaga, Athènes Barcelone, Madrid Nice, Rome

Visitez le **www.airtransat.com**, téléphonez au 1 877 655-3948 ou contactez votre agent de voyages.

20 ans Tout un monde !

air transat air vacances

Départs de Montréal. Prix par personne en classe économique, valides à l'achat d'un vol aller-retour. Les prix sont ceux disponibles au moment de mettre sous presse. Les tarifs peuvent varier selon la date de départ ainsi que la destination sélectionnées. Les tarifs sont sujets à changement sans préavis et sont valides pour les nouvelles réservations individuelles seulement. Les sièges disponibles aux tarifs affichés sont en quantité limitée. Taxes, DPSTA, frais aéroportuaires, assurances et surcharge de carburant, si applicable, ne sont pas inclus.

1461201A

LES HÔPITAUX EN ÉTAT D'URGENCES

SE DÉTÉRIORE »

« Pour nous, c'est une grande déception, lance le Dr Laurent Vanier, président de l'UMQ. Il y a certainement des mesures qui ont fonctionné parce que sinon, la situation serait forcément pire que celle que l'on vit actuellement. Mais nous demeurons dans un contexte où ce n'est pas suffisant pour satisfaire des normes minimales de pratique. »

Le gouvernement a dégagé plusieurs millions de dollars pour enrayer le problème d'engorgement dans les urgences. En décembre, le ministre de la Santé et des Services sociaux, Philippe Couillard, a annoncé une injection supplémentaire et immédiate de 16 millions. Cet argent servira surtout à rendre plus de lits disponibles. Mais s'il manque de personnel, notamment en soins infirmiers, il est impossible d'ouvrir de nouveaux lits.

Durée des séjours

De façon générale, la durée moyenne des séjours aux urgences n'a pas diminué entre 2002-2003 et aujourd'hui. Elle était de 15,9 heures il y a quatre ans. Elle est maintenant de 15,8 heures. Plus d'un patient sur cinq passe 24 heures ou plus aux urgences. Le pourcentage est même plus important qu'en 2002-2003. Il était alors de 20,2 %. Il est aujourd'hui de 21,1 %. La seule bonne nouvelle pour ces malades est qu'ils passent un peu moins de temps sur une civière, en attente d'un congé ou d'une hospitalisation. Il y a quatre ans, ils attendaient en moyenne 46 heures. Aujourd'hui, ils patientent quatre heures de moins.

« La situation est très pénible actuellement de l'avis de tout le monde qui travaille dans le milieu. »

Le gouvernement Charest surveille surtout les séjours de 48 heures et plus aux urgences. C'est-à-dire les patients qui passent plus de deux jours sur une civière des urgences.

On note une légère amélioration depuis 2002-2003. Le pourcentage de ces patients est passé de 6,1 % à 5,5 % cette année. Par contre, la moyenne de ce séjour se situe à plus de 68 heures, ce qui est encore long.

Plus de la moitié des 16 régions du Québec ont vu leur situation se dégrader au cours des dernières années. L'Outaouais et la Mauricie–Centre-du-Québec connaissent de grosses difficultés, la première en ce qui a trait aux séjours de 24 heures ou plus et la seconde, pour la durée moyenne du séjour aux urgences.

Même si leur situation s'est quelque peu détériorée, des régions comme la Capitale-Nationale, la Gaspésie et Chaudière-Appalaches maintiennent le cap. La durée moyenne du séjour se situe autour de 12 heures, soit l'objectif fixé par le gouvernement. Un objectif que bien peu d'hôpitaux atteignent.

Du côté de Montréal, la situation s'est détériorée cette année. Par contre, la métropole se classe mieux qu'en 2002-2003. Mais c'est encore là et dans les environs que les pires problèmes d'engorgement existent aux urgences.

Des données encourageantes se dessinent malgré tout. Même si la clientèle aux prises avec des problèmes de santé mentale ne cesse d'augmenter, la durée moyenne de séjour aux urgences pour ces patients a diminué au cours des quatre dernières années. Mais elle frôle encore les 20 heures.

Le ministre voit plutôt des progrès

« Nous avons une année difficile », reconnaît toutefois Philippe Couillard

PASCALE BRETON

Les choses ne vont pas si mal dans les urgences. Compte tenu du nombre toujours plus élevé de patients qui se présentent dans les hôpitaux chaque année, la situation est même meilleure qu'elle n'était.

C'est du moins ce qu'affirme le ministre de la Santé et des Services sociaux, Philippe Couillard.

Il y a quatre ans, près de 1,6 million de patients avaient été admis aux urgences. Cette année, on en compte déjà près de 1,9 million. Cet affluence crée une pression qui n'est pas à négliger.

La population vieillit. Les personnes âgées de plus de 75 ans représentent maintenant 22,4 % de la clientèle qui se présente aux urgences.

« Globalement, ce que nous pouvons résumer depuis 2002-2003 et 2003-2004, c'est une augmentation continuelle de pression des services qui fait en sorte soit de stabiliser les niveaux de performance, soit de les améliorer », affirme M. Couillard, en entrevue à *La Presse*.

Une année difficile

Mais le portrait se détériore cette année. La situation est effectivement « difficile » dans toutes les urgences de la province, reconnaît le ministre.

Trois problèmes viraux ont frappé les hôpitaux depuis l'automne : un virus respiratoire, la gastroentérite et maintenant, l'influenza saisonnière. Ils ont contribué à détériorer la situation dans les urgences, soutient le ministre.

Dès le mois d'octobre, un virus respiratoire a fait des ravages, surtout auprès des personnes âgées. Le problème a atteint son apogée en décembre.

Au même moment, les cas de gastroentérite se sont multipliés. En janvier, le Ministère a répertorié 169 foyers de gastroentérite. La dernière éclosion aussi forte remontait à janvier 2003. Il y en avait alors eu une centaine. Quant à l'indice de grippe saisonnière, il est encore coté de faible à moyen, mais semble vouloir augmenter depuis le début de l'année 2007.

Ces trois facteurs réunis ont aggravé la situation dans les urgences, affirme le ministre Couillard. Les hôpitaux ont été envahis par une clientèle de personnes âgées, plus vulnérable à ces virus.

« Une personne très âgée aux prises avec ces virus doit venir aux urgences parce que les risques de pneumonie et de complications sont élevés. »

Vieillissement

La clientèle est vieillissante, aux prises avec des problèmes de santé souvent complexes et multiples. Est-il réaliste de vouloir limiter à 12 heures la durée moyenne du séjour aux urgences? C'est le nombre d'heures qu'un patient passe sur une civière aux urgences avant d'être hospitalisé dans une unité de soins ou d'obtenir son congé. Le Ministère veut que tous les hôpitaux aient atteint l'objectif de 12 heures en 2010.

« C'est un objectif qui demeure, qu'il faut atteindre. Il ne faut certainement pas se décourager, même si nous avons une année difficile », affirme M. Couillard.

Les efforts mis en place au cours des dernières années auront « un effet cumulatif » qui fera en sorte d'améliorer la situation, ajoute-t-il.

Déjà, dans la Capitale-Nationale, de grands progrès ont été faits pour référer les personnes âgées dans des centres d'hébergement de soins de longue durée plutôt que de les laisser dans les hôpitaux, à occuper des lits de courte durée. « À Québec, on compte 29 patients en attente d'hébergement, alors qu'il y en avait en moyenne 200 au cours des dernières années. C'est du jamais vu », souligne M. Couillard.

PHOTO MARTIN TREMBLAY, LA PRESSE ©

Trois problèmes viraux ont frappé les hôpitaux depuis l'automne : un virus respiratoire, la gastroentérite et maintenant, l'influenza saisonnière. Ils ont contribué à détériorer la situation dans les urgences, soutient le ministre Couillard.

Faire des urgences une priorité

PASCALE BRETON

Des solutions existent pour désengorger les urgences. Encore faut-il que les hôpitaux en fassent une priorité, ce qui n'est pas le cas partout dans la province.

« On voit que dans la majorité des centres hospitaliers, il y a plusieurs lacunes qui pourraient changer, que ce soit de diminuer la durée moyenne du séjour aux urgences ou le temps d'attente. Il y a plusieurs centres où cette problématique est criante et trop souvent, l'urgentologue se heurte à des oreilles sourdes de la part des directions ou des agences de santé », déplore le président de l'Association des médecins d'urgence du Québec (AMUQ), le Dr Laurent Vanier.

Des solutions

Déjà en 2000, confrontés aux mêmes problèmes d'engorgement, le milieu s'est regroupé pour créer un guide de gestion des urgences. Un document qui a fait grand bruit à l'époque et qui propose des solutions pour enrayer les problèmes aux urgences.

Une deuxième version vient de paraître, discrètement cette fois. Des médecins, des infirmières et du personnel qui travaillent dans les urgences proposent des solutions en incluant davantage le reste de l'hôpital.

« Le guide propose notamment des solutions pour certaines problématiques particulières. Nous avons révisé la situation et la gestion des clientèles en santé mentale, en gériatrie, en pédiatrie et en cardiologie. Ce sont principalement ces clientèles qui sont sources de congestion aux urgences », souligne le Dr Pierre Hamel, vice-président de l'AMUQ, qui a participé à la rédaction de ce guide.

Les urgences devraient fonctionner à 80 % de leur capacité. Actuellement, elles ne descendent jamais en bas de 100 % de leur capacité. Bien souvent, comme c'était le cas à Montréal hier, elles fonctionnement même à 140 % de leur capacité. Le guide propose des solutions en fonction du niveau d'engorgement.

Car la conséquence est la même partout : les urgences débordent. Mais le problème n'est pas le même à Montréal que dans certaines régions plus éloignées.

Chaque direction doit déterminer des priorités. Actuellement, toutes ne font peut-être pas les efforts nécessaires pour réduire l'engorgement des urgences, reconnaît le ministre de la Santé et des Services sociaux, Philippe Couillard.

Le Ministère s'attend à ce que les hôpitaux mettent le guide de gestion en pratique, dit-il. « Il faut voir à quel point c'est priorisé dans chaque hôpital et à quel point les méthodes sont appliquées. »

SUITE DE LA UNE

Le maire Tremblay revient sur ses pas

AVENUE

suite de la page 1

Gérald Tremblay a expliqué qu'une rencontre avec son caucus et avec la famille Bourassa, le week-end dernier, l'avait convaincu de revenir sur sa décision. « Robert Bourassa n'aurait pas aimé toute cette controverse autour de son nom », a-t-il précisé.

« Peu importe ce qui serait arrivé, en présumant que la Commission de toponymie du gouvernement du Québec aurait dit oui au changement de nom, la controverse se serait poursuivie et je ne crois pas que M. Bourassa aurait apprécié, pas plus que sa famille », a-t-il déclaré.

Le maire n'a pas voulu s'avancer sur d'autres options pour honorer la mémoire de l'ancien premier ministre. Ce qui est certain, c'est que la prochaine fois, le choix sera « fort probablement » soumis à des audiences publiques, assure-t-il.

Pour l'heure, les élus seront appelés à retirer le projet de dénomination de l'avenue du Parc, au prochain conseil municipal, le 26 février. Et le Service de mise en valeur du territoire et du patrimoine de la Ville recevra le mandat de trouver d'autres propositions afin d'honorer la mémoire de l'ancien premier ministre.

Joint hier, après le point de presse, Jean Masson, porte-parole de la famille et à la tête du comité de commémoration de la mort de Robert Bourassa, a expliqué que M^me^ Bourassa et la famille de l'ancien premier ministre ne s'attendaient pas à un tel soulèvement, et qu'il est à l'aise avec la décision du maire de Montréal.

« Si on (le comité et la famille) a choqué qui que ce soit, en particulier la communauté grecque, pour qui M. Bourassa a beaucoup fait, notamment avec le développement des écoles, nous en sommes sincèrement désolés, a dit M. Masson. Mais nous ne ressentons aucune animosité envers le maire, et on soutient sa décision. »

PHOTO MARTIN TREMBLAY, ARCHIVES LA PRESSE ©

Les élus seront appelés à retirer le projet de dénomination de l'avenue du Parc, à l'occasion du prochain conseil municipal, le 26 février. Et le Service de mise en valeur du territoire et du patrimoine de la Ville recevra le mandat de trouver d'autres propositions afin d'honorer la mémoire de l'ancien premier ministre.

Du même souffle, il a ajouté qu'il sera difficile de trouver à Montréal un autre endroit « sans controverse », et de « prestige suffisamment important » pour honorer la mémoire de l'ancien politicien qui a représenté une circonscription de Montréal durant 19 ans.

« On regarde la carte de Montréal depuis longtemps, a dit M. Masson. Il y aurait peut-être le projet de la Cité du Havre, qui va ouvrir sur le fleuve avec du bâti neuf, et qui est dans les priorités de développement de l'administration municipale. Ou alors l'autoroute Bonaventure, mais il faudrait qu'elle devienne un boulevard urbain, parce qu'une autoroute porte déjà le nom Robert-Bourassa à Québec. »

À la Commission de la toponymie du Québec, où on s'apprêtait à fixer une deuxième rencontre pour trancher la question, la directrice de l'organisme a expliqué hier que rarement, dans l'histoire du Québec, un changement de nom de rue avait suscité autant de passion.

« Ce que ça démontre c'est qu'on ne touche pas à un nom n'importe comment », dit la directrice de la commission, Danielle Turcotte.

Tout ce tollé autour du changement de nom de l'avenue du Parc remonte au 28 novembre dernier, à la suite d'une décision interne du comité exécutif de la Ville, formé de 12 membres, avec le maire. Ce sont les commerçants de l'avenue du Parc qui ont d'abord protesté, suivi par des résidants de Montréal et de partout au Québec, et enfin d'un front commun de plusieurs associations de défense du patrimoine.

En tout, la Commission a reçu plus de 800 lettres ou mémoires contre le changement de nom. Et une pétition montréalaise avait recueilli à elle seule près de 42 000 signatures.

La directrice des Amis de la montagne, qui a milité à la tête du front commun d'organismes, a indiqué, soulagée, que toute cette polémique va s'inscrire dans l'histoire de la sauvegarde de la montagne, et qu'il est dommage de devoir « répéter » à chaque changement au pouvoir à Montréal.

La chef de l'opposition à l'hôtel de ville, Noushig Eloyan, fustige pour sa part le maire de Montréal, qui, elle l'espère, va apprendre de ses erreurs. « Ce n'est pas la première crise de l'administration Tremblay, dit-elle. Pas plus tard que la semaine dernière il y a eu toute cette controverse autour de la déclaration du PDG de Tourisme Montréal au sujet de la saleté. Je pense que personne ne va plus le croire. M. Tremblay est un autocrate, et refuse qu'on ne soit pas d'accord avec lui. »

Finalement, tant du côté des résidants de Milton Park que de la communauté grecque, on souligne que le mouvement de contestation se serait de toute façon transporté jusqu'en Cour supérieure. « C'est dommage pour la famille Bourassa. Il aurait fallu tenir des consultations publiques. Tout ce débat a demandé beaucoup trop d'énergie », a dit Louis Hondronicolas, au nom de sa communauté.

LE DÉFI HYUNDAI
JUSQU'AU 28 FÉVRIER

(MODÈLE TUCSON GL MONTRÉ)

TUCSON GL 2007
4 cylindres à traction avant
Transmission manuelle — PDSF : 21 195 $
LOCATION À PARTIR DE 239 $ par mois/60 mois

COMPTANT	MENSUALITÉ
0 $	295 $/60 mois
2 991 $	239 $/60 mois

COMPAREZ AVEC LA COMPÉTITION
ET PARTEZ GAGNANT AVEC HYUNDAI !

HYUNDAI Va de l'avant^MC

INCLUS
0 $ DÉPÔT DE SÉCURITÉ
TRANSPORT ET PRÉPARATION*
PLEIN DE CARBURANT
TAPIS PROTECTEURS

(MODÈLE SANTA FE GLS MONTRÉ)

SANTA FE GL 2007
Moteur V6 de 2,7 litres
Traction avant
Transmission manuelle — PDSF : 25 995 $
LOCATION À PARTIR DE 299 $ par mois/60 mois

COMPTANT	MENSUALITÉ
0 $	359 $/60 mois
3 246 $	299 $/60 mois

(MODÈLE ACCENT GS 3 PORTES MONTRÉ)

ACCENT GS 2007
3 portes
Transmission manuelle — PDSF : 13 495 $
LOCATION À PARTIR DE 159 $ par mois/60 mois

COMPTANT	MENSUALITÉ
0 $	194 $/60 mois
2 018 $	159 $/60 mois

(MODÈLE SONATA GL MONTRÉ)

SONATA GL 2007
4 cylindres
Transmission automatique — PDSF : 23 595 $
LOCATION À PARTIR DE 249 $ par mois/60 mois

COMPTANT	MENSUALITÉ
0 $	317 $/60 mois
3 788 $	249 $/60 mois

GARANTIE 5 ANS
5 ans / 100 000 km
Garantie globale limitée†
Garantie complète de Hyundai sans franchise.

Toutes les marques de commerce sont la propriété de Hyundai Auto Corp.

hyundaicanada.com

3460245A

PDSF des modèles annoncés des TUCSON GL/SANTA FE GL/ACCENT GS/SONATA GL automatique 2007 de 21 195 $/25 995 $/13 495 $/23 595 $. *Frais de livraison et de destination (1 545 $/1 545 $/1 345 $/1 345 $), d'immatriculation, d'assurance, d'enregistrement et toutes taxes applicables en sus des PDSF. Les frais de livraison et de destination comprennent les frais de transport et de préparation, d'administration du concessionnaire et un réservoir plein de carburant. Offres de location sur approbation du crédit des Services financiers Hyundai pour les véhicules neufs des TUCSON GL/SANTA FE GL/ACCENT GS/SONATA GL automatique 2007, taux d'intérêt annuel de financement à la location de 4,31 %/3,88 %/1,63 %/2,78 % pour 60/60/60/60 mois sans obligation au terme du contrat de location. Mensualités de 239 $/295 $ pour le TUCSON GL 2007 avec comptant de 2 991 $/0 $. Obligation totale à la location de 17 331 $/17 700 $. Mensualités de 299 $/359 $ pour le SANTA FE GL 2007 avec comptant de 3 246 $/0 $. Obligation totale à la location de 21 186 $/21 540 $. Mensualités de 159 $/194 $ pour l'ACCENT GS 2007 avec comptant de 2 018 $/0 $. Obligation totale à la location de 11 558 $/11 640 $. Mensualités de 249 $/317 $ pour la SONATA GL automatique 2007 avec comptant de 3 788 $/0 $. Obligation totale à la location de 18 728 $/19 020 $. Frais de livraison et de destination (1 545 $/1 545 $/1 345 $/1 345 $) et frais d'acquisition de location (350 $) inclus dans les offres de location. Dépôt de sécurité de 0 $ pour tous les modèles. Taxes applicables, frais d'enregistrement au registre des droits (RDPRM au Québec), d'assurance et d'immatriculation en sus des offres de location. Kilométrage annuel de 20 000 km, 10 ¢ par kilomètre additionnel. Les frais de livraison et de destination comprennent les frais de transport et de préparation, d'administration du concessionnaire et un réservoir plein de carburant. Taux annuel de financement à l'achat sur approbation du crédit des Services financiers Hyundai de 0 %/0 %/0 %/0 % jusqu'à 36/36/36/48 mois pour tous les modèles neufs TUCSON GL/SANTA FE GL/ACCENT GS/SONATA GL automatique 2007. Exemple de financement : 15 000 $ à un taux annuel de 0 % équivaut à des mensualités de 416,67 $/312,50 $/250,00 $/208,33 $ pour 36/48/60/72 mois. Coût de prêt de 0,00 $ pour une obligation totale de 15 000 $. †La garantie globale de Hyundai couvre la plupart des pièces du véhicule contre les défauts de fabrication sous des conditions normales d'utilisation et d'entretien. Les noms, logos, noms de produits, noms des caractéristiques, images et slogans Hyundai sont des marques de commerce appartenant à Hyundai Auto Canada Corp., et sont utilisés sous licence. Toutes les offres sont en vigueur jusqu'au 28 février 2007 et ne peuvent être combinées à aucune autre offre. Le concessionnaire peut vendre à prix moindre. Voir le concessionnaire pour les détails.

YVES BOISVERT

Je consulte, tu proposes, il s'oppose

Quand François Bourassa, dans la *Gazette* de samedi, a dit que son père ne serait pas content de la controverse entourant l'avenue du Parc, les jeux étaient faits.

Gérald Tremblay avait beau croire qu'au bout d'un an, la controverse ne serait plus qu'un vague souvenir, il ne pouvait quand même pas aller de l'avant tout seul, contre l'avis de la famille de Robert Bourassa.

Le maire n'avait donc plus le choix. Devant la tournure psychodramatique des événements, devant l'hystérie urbanistique, devant les menaces de bataille judiciaire, il a résisté. Mais quand même Andrée Bourassa, la veuve de l'ancien premier ministre, s'est montrée mal à l'aise face à cette rébellion qui sonnait creux, il valait mieux reculer. Mal à l'aise, mais triste aussi, sans doute. Robert Bourassa méritait mieux.

On nous a dit et on nous répétera que M. Bourassa, comme les tenants de l'avenue du Parc, méritait d'abord une consultation. O.K. Faisons-la. Je persiste à croire que la consultation dans ce domaine ne donnera rien de concluant, sinon une longue série d'oppositions. Il n'y a aucun nom de rue qui n'a pas ses nostalgiques, même la 12e Avenue.

Tiens, pourquoi pas la 12e Avenue, au fait? (En passant, contrairement à ce que j'écrivais l'automne dernier, la route 117 ne se rend pas à la baie James... mais plutôt en Ontario.)

Peut-on au moins s'entendre sur le principe d'honorer la mémoire d'un des premiers ministres les plus importants de notre histoire? Ça n'exclut ni les artistes, ni les scientifiques, ni les sportifs. Mais peut-on commencer la discussion en s'entendant clairement là-dessus?

J'ai bien hâte de voir le lapin à cinq oreilles qu'on nous sortira du chapeau consultatif. Et surtout le groupe de citoyens « concernés » qu'il enragera. Voyez s'engager la mécanique circulaire consultative, sur un sujet qui relève des goûts et des couleurs, un sujet affectif, au fond. Je consulte, tu proposes, il s'oppose.

Bonne chance, M. le maire!

MAILLOUX, OU COMMENT S'EN DÉBARRASSER – Il n'y a plus vraiment moyen de douter de la détermination, pour ne pas dire de l'acharnement du syndic du Collège des médecins à débarrasser les ondes publiques de Pierre Mailloux.

Voilà que le syndic, qui vient d'obtenir la radiation provisoire du psychiatre, le menace d'une accusation de pratique illégale de la médecine. C'est une accusation pénale, qui peut vous valoir une amende assez salée. On entre dans une autre catégorie.

Mailloux a-t-il continué à traiter des patients à l'hôpital Comtois de Louiseville (c'est là qu'il pratiquait, et non à Trois-Rivières, comme je l'écrivais lundi)? Nullement. Il a donné son opinion à la radio.

Peut-on au moins s'entendre sur le principe d'honorer la mémoire d'un des premiers ministres les plus importants de notre histoire?

Peut-on considérer les commentaires à la radio comme un acte médical? Il est clair qu'un professionnel est tenu à certaines obligations quand il s'exprime en public. Mais Mailloux a-t-il « évalué ou diagnostiqué » une « déficience de la santé de l'être humain », comme dit la loi?

Il a dit à une auditrice que son enfant avait peut-être un problème de déficience intellectuelle et que dans ce cas, il pouvait être souhaitable de la placer en centre d'accueil.

Est-ce vraiment un diagnostic? Possible. Question : à quel moment le commentaire d'ordre psychologique devient-il un diagnostic? Après tout, le domaine de la psychologie n'est pas réservé aux psychiatres et aux psychologues. On peut se déclarer psychothérapeute sans avoir le moindre diplôme. L'auditeur ne se rendra pas à la pharmacie avec l'enregistrement de l'émission. Encore lui faudra-t-il un jour une vraie consultation médicale. La question du préjudice réel se pose, comme celle de la liberté d'opinion.

Mailloux déraille quand il parle de « harcèlement criminel » à son endroit. Mais il a raison de penser que le Collège des médecins n'a pas entrepris de le surveiller et de le poursuivre pour le sortir de la profession médicale. C'est pour le sortir de CKAC qu'on s'agite ainsi. On se foutait bien de ce qui se passait à l'hôpital de Louiseville avant que Mailloux ne commence à sévir à la radio. Un incompétent silencieux peut renvoyer bien des suicidaires des urgences avant d'empêcher le syndic de dormir.

Fascinant de voir comment s'exerce le pouvoir discrétionnaire de discipliner les membres d'un ordre professionnel. Fascinant aussi de voir combien d'énergie et d'argent le Collège des médecins a consacrés au Doc Mailloux.

ÉLECTIONS À DATE FIXE – Bien sûr, Jean Charest n'a rien annoncé encore. Bien sûr, il jouera avec la date des élections générales comme tous ses prédécesseurs l'ont fait mille fois. Mais il y a quand même quelque chose de profondément troublant à voir les premiers ministres jouer avec les dates d'élections au gré des sondages et des nouvelles. Le fruit est mûr : il est grand temps de décréter des élections à date fixe, tous les quatre ans – sauf défaite du gouvernement en Chambre. Ça ne changera pas la dynamique politique, ça ne fera pas faire moins de dépenses en ponts et chaussées. Mais du moins, ça limitera les manipulations politiciennes. Si l'Ontario et la Colombie-Britannique le font, pourquoi pas nous?

COURRIEL
Pour joindre notre chroniqueur : yves.boisvert@lapresse.ca

Le député Garth Turner devient libéral

PRESSE CANADIENNE

OTTAWA — Le député Garth Turner, qui a été chassé du caucus conservateur l'automne dernier en raison de ses prises de position, se joint aux libéraux.

M. Turner en a fait l'annonce officielle hier en fin d'après-midi lors d'une conférence de presse en compagnie du chef libéral, Stéphane Dion.

Le passage du député d'un parti à l'autre ne modifiera pas l'équilibre du pouvoir au Parlement, où le gouvernement minoritaire du premier ministre Stephen Harper peut contrôler la Chambre des communes avec le soutien de n'importe quel des trois partis de l'opposition. Le passage de M. Turner parmi les rangs libéraux devrait cependant accentuer les divisions partisanes aux Communes.

L'ancien chroniqueur, conseiller en placements et ministre du cabinet conservateur s'était mis à dos ses collègues peu après les élections fédérales de janvier dernier. Il avait fortement critiqué la décision de M. Harper d'accueillir au sein de son gouvernement minoritaire le libéral David Emerson, fraîchement réélu.

MICHEL C. AUGER

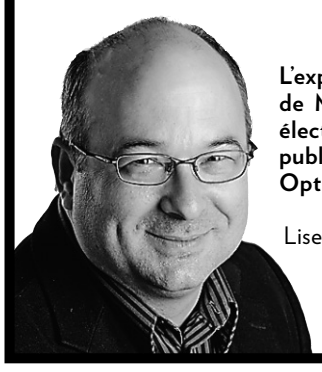

L'explication qui court dans les milieux fédéralistes de Montréal sur la nécessité de déclencher des élections rapidement : on ne peut pas attendre la publication du rapport du juge Bernard Grenier sur Option Canada.

Lisez la suite sur **www.cyberpresse.ca/blogue**

LOTO QUÉBEC
Résultats des tirages du: 2007-02-06
LOTOQUEBEC.COM

Jour	Mois	Année	Signe
13	DÉCEMBRE	26	SCORPION

Astro: 02 05 08 13 18 20 21 23 24 31
Banco: 34 37 39 43 46 48 57 60 63 67
La Quotidienne: 3 498 — 4 5404
Extra 2432727* *décomposable dans les deux sens
SOYEZ TOUJOURS GENTILS AVEC CEUX QUI JOUENT AU LOTO 649
En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.

3459917A

3458503A
3458507

Le tunnel, Martin Fortier.

LES CENTRES JEUNESSE

LES NOUVEAUX

Les hôpitaux acceptent de s'occuper de jeunes aux prises avec des problèmes de santé mentale. Mais pas tous, et pour quelques semaines tout au plus. Ils aboutissent ensuite dans les centres jeunesse, peut-être le pire endroit où envoyer un enfant souffrant de troubles psychiatriques. Et comme partout on manque de pédopsychiatres, les pilules prennent le relais, constate-t-on dans ce deuxième et dernier volet de notre dossier sur ce délicat problème.

KATIA GAGNON

Pour les éducateurs d'une unité située dans un centre sécuritaire de Montréal, la consigne était claire : la porte de la chambre de Sophie devait toujours, toujours rester ouverte. Cette porte ne se refermait que l'espace de quelques minutes par jour, pour laisser Sophie se vêtir. Car les éducateurs savaient qu'à la moindre défaillance de cette constante vigilance, Sophie tenterait de se suicider.

Depuis que les hôpitaux ont désinstitutionnalisé les malades mentaux, au milieu des années 90, aucun établissement de santé n'accueille les jeunes souffrant de troubles mentaux pour plus de quelques semaines. Seuls 13 hôpitaux au Québec ont des lits de pédopsychiatrie. Durée de séjour moyen : 23 jours.

Après, où vont ces jeunes ? S'ils sont suicidaires ou ont de gros troubles de comportement, ils aboutissent immanquablement dans les centres jeunesse. Et ces jeunes, bourrés de pilules, aux comportements parfois incontrôlables, posent de très, très gros problèmes. Il y a trois ans, une adolescente de 16 ans s'est suicidée alors qu'elle était hébergée au centre Dominique-Savio.

Les tribunaux à la rescousse

Au centre jeunesse des Laurentides, on a dû, au cours de la dernière année, avoir recours aux tribunaux par trois fois pour obliger un hôpital psychiatrique à garder en ses murs des jeunes filles aux prises avec de très sérieux problèmes de santé mentale.

L'un de ces cas était une jeune adolescente qui souffrait d'un trouble d'attachement majeur. La jeune faisait des crises épouvantables. « Elle criait. Un cri très perçant. Pendant des heures et des heures. Elle pouvait se mordre, se péter la tête sur les murs. Elle avait tellement de rage, on pouvait être cinq personnes sur elle pour la maîtriser. On ne savait plus quoi faire », explique Kathleen Hogan, directrice des services de réadaptation au centre jeunesse.

Elle a été hospitalisée à Montréal à plusieurs reprises. Chaque fois, après quelques jours et des injections de puissants médicaments, elle a été renvoyée au centre. « Pour eux, on ne savait pas s'y prendre. Pour eux, c'était un cas de réadaptation, pas de psychiatrie », poursuit M^me^ Hogan.

Le directeur de la protection de la jeunesse de Laurentides, Denis Baraby, estime qu'il n'a pas eu le choix. « On a dû se positionner pour dire : on ne la reprend plus », dit-il. L'hôpital refusant

Anonyme.

Le refus de traitement

KATIA GAGNON

À partir de 14 ans, un jeune a le droit de refuser un traitement médical. Qu'il ait des problèmes de santé mentale ne change rien à cela. Monique Lemieux a fait venir les policiers pour qu'ils emmènent son fils Mathieu, qui refusait tout traitement, à l'hôpital. Quand ils ont vu le jeune homme, couché dans sa chambre, dans le noir, les yeux ouverts, les policiers ont d'abord refusé. « Il ne pose aucun danger. »

Il a fallu l'intervention de la Direction de la protection de la jeunesse pour que Mathieu se retrouve à l'hôpital. Là-bas, les médecins ont dû le menacer de lui injecter de force des antipsychotiques pour qu'il accepte d'être médicamenté.

Depuis 10 ans qu'il est atteint, Mathieu n'a pris ses médicaments que sous la contrainte des tribunaux. Chaque fois, sa mère a dû demander à un juge de rendre une ordonnance de traitement, un processus juridique lourd et dispendieux. C'est pourtant le seul chemin que peuvent emprunter les familles dont le jeune refuse de se faire traiter.

Les dessins publiés dans ces pages ont été réalisés par des patients et des employés de l'hôpital Douglas de Montréal, un établissement spécialisé dans le traitement des maladies psychiatriques. Ils ont été publiés récemment dans un recueil de textes et d'œuvres d'art intitulé *Le Douglas en 125 histoires et dessins*.

The Beat Goes On, Mary Diana Shorten.

La sectorisation

KATIA GAGNON

Aucun jeune souffrant de problèmes de santé mentale n'est refusé aux urgences d'un hôpital. Mais ensuite, contrairement à ce qui se passe avec les affections de nature physique, c'est généralement votre code postal qui déterminera l'établissement où vous serez traité.

Jean-Rémy Provost, de l'organisme Revivre, a récemment vu un enfant qui souffrait de trouble d'attachement dont le cas a été l'objet d'une intense partie de ping-pong entre un hôpital de la Rive-Sud et l'hôpital Sainte-Justine. « Entre-temps, le jeune n'avait pas de soins. En santé physique, ce serait inimaginable », dit M. Provost.

Officiellement, la sectorisation n'existe plus depuis que le ministre de la Santé, Philippe Couillard, a édicté une directive en ce sens en 2003. Mais officieusement, les services de psychiatrie des hôpitaux sont si débordés qu'ils donnent la priorité à la clientèle locale.

SANTÉ MENTALE
Réagissez aux articles de Katia Gagnon sur
www.cyberpresse.ca

ACHETEZ DÈS MAINTENANT UNE YARIS HATCHBACK 2007 ET NE PAYEZ RIEN AVANT JUIN 2007 OU RECEVEZ UNE REMISE ÉQUIVALENTE À LA 1RE MENSUALITÉ DE LOCATION‡

VOYAGEZ EN CLASSE ÉCONOMIQUE.

YARIS HATCHBACK CE 2007

159 $ PAR MOIS/LOCATION 60 MOIS•
TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS
COMPTANT DE 2 384 $
1RE MENSUALITÉ GRATUITE
0 $ DÉPÔT DE SÉCURITÉ

À L'ACHAT à partir de
13 800 $*

Ville : 6,9 L/100 km†
Route : 5,5 L/100 km†
VÉHICULE À ÉMISSIONS ULTRA FAIBLES

PRIX 2007 ENERGUIDE
MEILLEUR VÉHICULE ÉCONERGÉTIQUE DANS LA CATÉGORIE SOUS-COMPACTE

ACCÈS TOYOTA Une expérience d'achat tellement plus sympa. Votre nouvelle Toyota part toujours avec le plein d'essence, l'assistance routière et des tapis protecteurs.

TOYOTA SERVICES FINANCIERS PEA PROGRAMME TOYOTA POUR DIPLÔMÉS 1 000$ de remise**

Programmes de location au détail et de financement à l'achat de Toyota Canada inc. Sur approbation de crédit par Toyota Services Financiers. • Offre de location au détail valable sur les modèles Yaris Hatchback CE 2007 (JT923M AA) neufs en stock. Première mensualité de 0 $ sur tous les modèles Yaris Hatchback 2007 neufs en stock, pour un terme de location de 60 mois. Dans l'éventualité où un client désire avoir un terme de location moindre que 60 mois, un rabais représentant le coût d'une mensualité basée sur un terme de 60 mois sera accordé (taxes incluses). Offre de 0 $ dépôt de sécurité à la location sur tous les modèles Yaris Hatchback 2007 neufs en stock. Franchise annuelle de 24 000 km. Frais de 7 ¢ du kilomètre excédentaire. Immatriculation, assurances et taxes en sus. Le montant total exigé avant le début de la période de location est de 2 350,08 $, taxes incluses. ‡ L'offre aux particuliers « aucun paiement avant juin 2007 » s'applique au financement à l'achat effectué auprès de Toyota Services Financiers pour les modèles Yaris Hatchback 2007 neufs en stock, et débute à la date de livraison du véhicule à l'acheteur. Le nombre de mensualités choisi par le client n'est pas réduit, mais reporté de 120 jours. Aucun intérêt avant juin 2007. Après le 1er juin 2007, le montant du capital ainsi que les intérêts devront être payés en fonction du terme prévu au contrat. La remise à l'achat équivalant à une mensualité de location est basée sur un terme de 60 mois (taxes incluses) et applicable au financement à l'achat des Yaris Hatchback 2007 neufs en stock. Les deux offres ne peuvent être combinées. * PDSF pour les modèles Yaris Hatchback CE 2007 (JT923M AA) neufs en stock. L'immatriculation, les frais de transport, la préparation, l'assurance et les taxes sont en sus. ** Le rabais aux diplômés (jusqu'à 1 000 $ de remise) peut différer selon le modèle. † Cotes de consommation (ville/route) basées sur l'année-modèle 2007 pour une transmission manuelle pour le moteur du modèle indiqué. Le concessionnaire peut louer ou vendre à prix moindre. Photo à titre indicatif seulement. Les offres se terminent le 28 février 2007. Détails chez votre concessionnaire Toyota participant de la grande région de Montréal.

TOYOTA

3460529A 3453351

HÔPITAUX PSYCHIATRIQUES

ce diktat, une injonction a été demandée devant les tribunaux. Accordée. La jeune fille est finalement restée un an à l'hôpital psychiatrique. « Il a fallu se battre de façon incroyable et mettre en péril la réadaptation de 11 autres jeunes », observe M. Baraby. « Ça n'a pas de sens qu'un pseudo-réseau fonctionne de cette façon-là », ajoute M^me^ Hogan.

Quelques heures à peine à l'hôpital

Ce genre de situation se vit partout. Chantal Marquis, éducatrice au centre pour filles Rose-Virginie-Pelletier, à Montréal, a retrouvé, un soir, une jeune dans un bain de sang. Elle venait de s'ouvrir les veines.

À l'hôpital, après les soins d'urgence, elle attend huit heures avec la jeune fille. Finalement, elle est vue par un interne en psychiatrie. « Il lui a demandé : as-tu encore envie de te tuer? Elle a répondu non. Je suis repartie avec elle. » La jeune n'a même pas passé une nuit à l'hôpital. « Elle se faisait recoudre et on me disait déjà, à l'hôpital, à quel point on était bons. Qu'on était capables », lance Chantal Marquis, manifestement amère.

Une autre jeune fille, au sortir de l'hôpital, a menacé l'éducatrice qui l'accompagnait : « Je n'embarque pas dans ton char. Je vais me tuer. Je vais me jeter en bas », raconte Chantal Durocher, une autre éducatrice de Rose-Virginie-Pelletier. « L'hôpital n'a jamais voulu la garder. On a été obligés d'avoir un transport sécuritaire. Et on l'a ramenée au centre. On l'avait dans nos culottes. Mais on ne pouvait toujours bien pas l'attacher! »

« Ces jeunes-là ne peuvent pas tolérer le stress. Et là, on les met dans une unité avec 11 ou 12 autres jeunes parfois très agressifs, impulsifs. »

D'ailleurs, à Rose-Virginie-Pelletier, la consigne est claire : « On n'emmène personne aux urgences après 16 h à moins que la jeune soit en état de psychose ou d'hallucination. Sinon, on sait qu'on va se faire revirer de bord », résume M^me^ Marquis.

L'infirmière du centre, Nicole Boissé, est plus diplomate. Des ponts ont été jetés entre l'hôpital Sainte-Justine et Rose-Virginie-Pelletier, plaide-t-elle : une pédopsychiatre est même venue sur place à quelques reprises, un geste impensable il y a quelques années. Un protocole de collaboration a été établi, qui prévoit la consultation rapide si les cas sont urgents.

« On ne prend jamais une menace de suicide à la légère. Mais on ne déclenche pas tout un processus sur une simple déclaration. L'hôpital se dit que quand les jeunes sont en centre, ils sont dans un milieu sécuritaire », dit-elle.

Si on veut que le jeune récupère, il est parfois plus indiqué de le renvoyer au centre, parmi les gens qu'il connaît, plaident les autorités des centres jeunesse. « Souvent, on se dit, il va être bien plus en sécurité à l'hôpital. Mais d'un point de vue clinique, il est peut-être beaucoup plus adéquat qu'il se retrouve chez nous », croit Anne Duret, responsable du dossier santé mentale au centre jeunesse de Montréal.

Le pire endroit

Pourtant, la pédopsychiatre Marie Plante estime que les centres jeunesse sont probablement les pires endroits où héberger un jeune affecté d'un trouble psychiatrique. « Ces jeunes-là ne peuvent pas tolérer le stress. Et là, on les met dans une unité avec 11 ou 12 autres jeunes parfois très agressifs, impulsifs », déplore-t-elle.

Seuls quelques-uns des centres jeunesse sont spécifiquement consacrés aux problèmes de santé mentale. À Montréal, on y retrouve une cinquantaine de jeunes. Ailleurs, les jeunes sont hébergés avec la clientèle générale. Délinquants, troubles de comportement, alouette. Chantal Durocher, une intervenante de grande expérience, a souvent vu des jeunes filles atteintes de problèmes de santé mentale être victimes d'ostracisme dans une unité.

« Ce sont des jeunes qui ont parfois des propos un peu déphasés. Disons que dans un groupe, elles détonnent. Quand on a deux ou trois bonnes délinquantes dans un groupe... » dit-elle. Lors de son séjour en centre jeunesse, Mathieu, schizophrène, refusait que quiconque le touche. « Quand les autres se sont aperçus de ça, ils se sont mis à le toucher, par jeu. Il réagissait très fortement », raconte sa mère, Monique Lemieux.

En plus, ces jeunes sont souvent incapables de suivre la routine de fer imposée aux jeunes hébergés en centre. Pilules obligent, ils ont parfois beaucoup de mal à se lever le matin, à assister aux cours ou à œuvrer dans les ateliers de travail. Et les intervenants sont mal équipés pour faire face à ces cas lourds. « La santé mentale, ça fait plus peur qu'une grosse crise de délinquance. On s'habitue à l'agressivité. Mais la folie, on a moins de moyens pour faire face à ça. On apprend sur le tas », souligne M^me^ Durocher.

Les intervenants gèrent donc, désormais, d'imposantes pharmacies. Certaines filles hébergées à Rose-Virginie-Pelletier prennent jusqu'à 12 pilules par jour. Six sortes de médicaments, trois prises par jour, des petites pilules de toutes les couleurs soigneusement rangées dans des dosettes, sous clé. Une image qui démontre, hors de tout doute, que les centres jeunesse sont devenus les nouveaux hôpitaux psychiatriques pour jeunes.

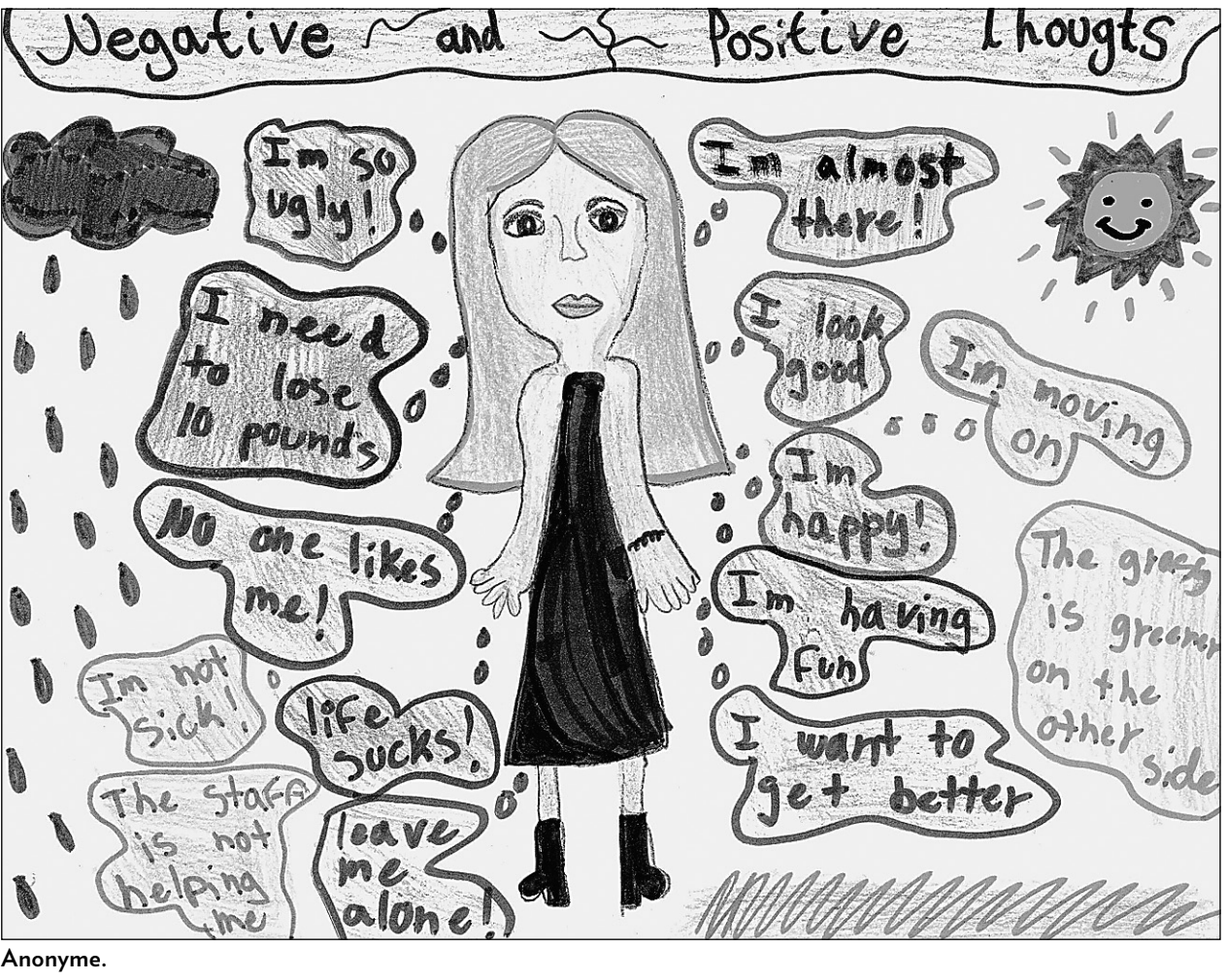

Anonyme.

Le manque de pédopsychiatres

KATIA GAGNON

Peu de psychiatres acceptent de se spécialiser dans le traitement des enfants. Comme le développement physique et psychologique n'est pas complété, les diagnostics sont plus difficiles à faire et les traitements, plus hasardeux. Résultat : on manque cruellement de pédopsychiatres.

« Le système nous pousse à faire de la psychiatrie de pilule. »

Le réseau de santé québécois compte sur les services de l'équivalent de 143 pédopsychiatres à temps complet. C'est un médecin pour 11 000 jeunes. En région éloignée, le portrait est évidemment plus sombre : un psychiatre pour 20 000 jeunes. C'est cinq fois plus que ne le stipulent les normes internationales.

Les listes d'attente sont donc imposantes. En 2001, à Montréal, il fallait attendre en moyenne trois mois pour voir un psychiatre. À Gaspé, sept mois.

Mais le portrait a changé depuis cinq ans, fait valoir le sous-ministre responsable du dossier au ministère de la Santé, le psychiatre André Delorme. En 2001, 5000 jeunes attendaient depuis plus de deux mois sur les listes d'attente à l'échelle du Québec. Cinq ans plus tard, les listes d'attente ont diminué : 2000 jeunes sont en attente depuis plus de deux mois.

Néanmoins, les psychiatres demeurent critiques. « Le système nous pousse à faire de la psychiatrie de pilule », explique la pédopsychiatre Marie Plante, de Québec. Plusieurs jeunes ne voient leur psychiatre que deux fois par année.

À compter de **795 $** — **COMPLETS SUR MESURE COPPLEY**
GILET ET PANTALONS ADDITIONNELS ÉGALEMENT OFFERTS MOYENNANT UN SUPPLÉMENT.

À compter de **650 $** — **VESTONS SPORT SUR MESURE COPPLEY**

À compter de **250 $** — **PANTALONS HABILLÉS SUR MESURE COPPLEY**

À compter de **129,50 $** — **COMMANDE SPÉCIALE DE CHEMISES HABILLÉES J.P. TILFORD**
(À L'ACHAT DE TROIS OU PLUS)

DES FRAIS ADDITIONNELS S'APPLIQUENT AUX COMPLETS ET VESTONS SPORT DE TRÈS GRANDE TAILLE (53 ET PLUS).
LIVRAISON GARANTIE EN QUATRE SEMAINES

Coppley

La prise de vos mesures et une brève conversation sur vos attentes à l'égard de votre vêtement nous aideront à déterminer le poids et la teinte de l'étoffe de même que le style qui vous avantage le mieux. Puis, nous prendrons un moment pour choisir parmi les tissus Coppley, provenant des fabriques les plus réputées du monde, celui qui convient parfaitement à votre vêtement (léger ou toute saison, à motif ou uni).

Enfin, quatre semaines plus tard, vous pourrez porter fièrement votre vêtement.

Une simple visite à un magasin Harry Rosen d'ici le 28 février vous permettra de vous procurer un complet à compter de seulement 795 $ et un veston sport à compter de seulement 650 $.

Hâtez-vous. Le Solde sur mesure Coppley d'Harry Rosen est en vigueur uniquement jusqu'au 28 février.

HARRY ROSEN

LES COURS MONT-ROYAL 514.284.3315 • CENTRE ROCKLAND 514.735.6227 • www.harryrosen.com

3456678A

ACTUALITÉS

En prévision d'imminentes élections à Québec

Le maire Tremblay dresse sa liste d'épicerie

SÉBASTIEN RODRIGUE

Le maire Gérald Tremblay compte profiter du contexte préélectoral pour arracher des engagements des partis politiques provinciaux dans le but de réduire la dépendance de Montréal à l'impôt foncier. Le maire fera connaître aujourd'hui sa liste d'épicerie comprenant des nouveaux pouvoirs de taxation.

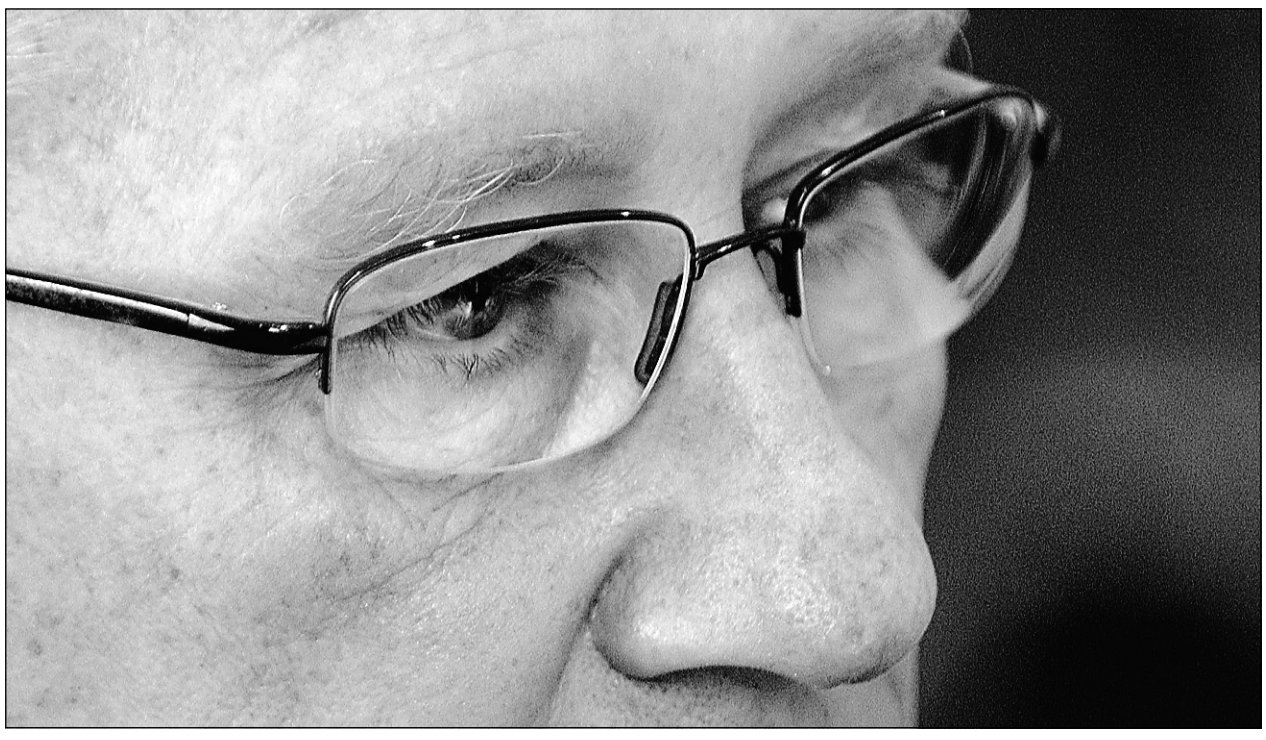

PHOTO IVANOH DEMERS, ARCHIVES LA PRESSE ©

Aujourd'hui, Gérald Tremblay fera connaître en conférence de presse ses demandes déjà présentées au gouvernement du Québec.

Le maire rencontrait hier après-midi son caucus de conseillers municipaux pour leur expliquer sa démarche. Cet après-midi, Gérald Tremblay fera connaître en conférence de presse ses demandes déjà présentées au gouvernement du Québec. Il décrira aussi la situation financière de la Ville.

Le maire a rencontré le premier ministre Jean Charest à ce sujet en janvier. Selon les informations obtenues par *La Presse*, Gérald Tremblay a demandé des champs de taxation inutilisés par le gouvernement provincial. Il s'agit, par exemple, de taxes sur les stationnements, sur les transactions immobilières ainsi que du péage et une taxe d'amusement.

La ministre des Affaires municipales et des Régions, Nathalie Normandeau, s'était d'ailleurs déclarée favorable aux demandes du maire de Montréal. À Québec, la proposition mont-réalaise est toujours à l'étude, alors que le déclenchement des élections apparaît imminent.

Le maire Tremblay avait annoncé ses couleurs lors du dépôt du budget 2007 de la Ville de Montréal. L'administration Tremblay-Zampino a alors déposé un budget équilibré malgré un déficit appréhendé de 400 millions de dollars. La Ville a réduit ses dépenses, gelé les budgets des arrondissements et les salaires des fonctionnaires pour y arriver.

Gérald Tremblay avait alors dénoncé pour énième fois la trop forte dépendance de Montréal à l'impôt foncier pour financer ses dépenses. Le maire avait dit vouloir « travailler sur les revenus » après avoir « travaillé sur les dépenses ».

Durant son tête-à-tête avec le premier ministre Charest, le maire Tremblay a parlé d'un déficit structurel de 700 millions par année. D'ici 2013, Montréal ferait ainsi face à un manque à gagner de trois à quatre milliards.

L'administration Tremblay-Zampino militerait pour une taxe sur les stationnements commerciaux ainsi qu'une taxe sur les billets des manifestations sportives ou culturelles. Ces taxes doivent viser aussi les personnes habitant l'extérieur de Montréal.

Depuis plusieurs mois, Montréal tente d'obtenir sans succès un consensus pour partager le financement du métro de Montréal avec les villes de banlieue. La Société de transport de Montréal menace même de retarder l'ouverture du tronçon vers Laval à défaut d'une entente.

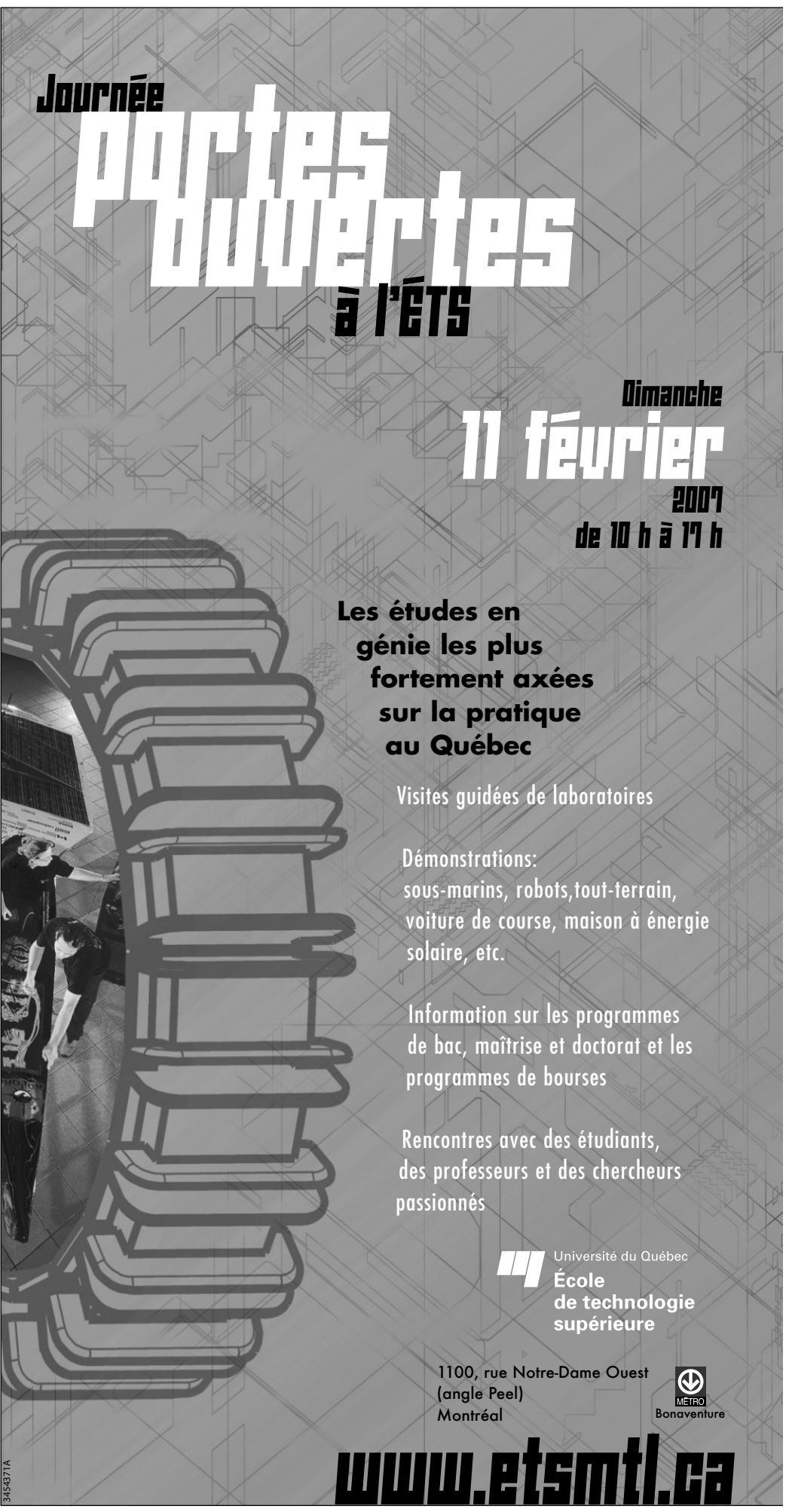

National Energy Board — Office national de l'énergie

Office national de l'énergie
Avis d'audience publique
Enbridge Pipelines (Westspur) Inc. (Enbridge Westspur)
Projet d'accroissement de la capacité pipelinière entre Alida et Cromer

L'Office national de l'énergie a convoqué une audience publique orale afin d'examiner une demande en date du 17 janvier 2007, que Enbridge Westspur a présentée aux termes de la *Loi sur l'Office national de l'énergie* aux fins de la construction et de l'exploitation du projet d'accroissement de la capacité pipelinière entre Alida et Cromer. Au cours de l'audience, l'Office étudiera également des questions qui doivent être examinées en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.*

Description du projet

Le projet comprendrait la construction d'un pipeline de liquides de gaz naturel (LGN) de 60 km de long entre Alida (Saskatchewan) et Cromer (Manitoba) et, après la mise en service de ce pipeline, la conversion au transport du pétrole brut du pipeline de LGN actuel, qui va d'Alida à Cromer. Sur toute sa longueur, la nouvelle emprise de 20 m de large du pipeline de 168,3 mm (6 po) de diamètre extérieur serait adjacente à l'emprise existante de 15 m de large où se trouvent le pipeline de LGN de Westspur de 323,9 mm (12 po) de diamètre extérieur et un oléoduc de 406,4 mm (16 po) de diamètre extérieur.

Audience publique

L'audience publique débutera le **11 avril 2007**, à un endroit qui sera annoncé ultérieurement. L'audience visera à recueillir la preuve et les points de vue des personnes intéressées à la demande. Toute personne intéressée à participer à l'audience devrait consulter l'ordonnance d'audience OH-2-2007 de l'Office, qui fournit des précisions et des instructions concernant l'audience.

Les demandes de statut d'intervenant, les demandes d'autorisation de présenter un exposé oral et les déclarations d'intention d'agir en qualité de participant du gouvernement doivent parvenir à l'Office au plus tard le **23 février 2007.** Des précisions à ce sujet sont fournies dans l'ordonnance d'audience.

Renseignements sur la procédure d'audience

L'ordonnance d'audience est accessible sur le site Web de l'Office au **www.neb-one.gc.ca** (cliquer sur « Documents de réglementation », puis sur « Accès rapide » et faire défiler vers le bas jusqu'à « Enbridge Pipelines (Westspur) Inc. Projet d'accroissement de capacité Alida-Cromer », puis cliquer sur « Ordonnance d'audience » dans le haut de l'écran). Pour obtenir les instructions sur le déroulement de l'audience ou une copie des *Règles de pratique et de procédure de l'Office national de l'énergie (1995)*, dans leur version modifiée, régissant la tenue de toutes les audiences (disponibles en français et en anglais), prière d'en faire la demande par écrit au secrétaire de l'Office ou de contacter Mme Lynda Roy, agente de réglementation, au **403-299-2795**, Mme Mona Butler, agente de réglementation, au **403-299-3928** ou encore l'Office, au **1-800-899-1265**. Vous pouvez aussi consulter les *Règles* et les lois pertinentes sur le site Web de l'Office (cliquer sur « Lois et règlements »).

Le secrétaire,
Michel L. Mantha
Office national de l'énergie
444, Septième Avenue S.-O.
Calgary (Alberta) T2P 0X8
Facsimile **403-292-5503** ou **1-877-288-8803**

Canada

3460672A

Seuls les véhicules d'occasion Certifiés Étoiles incluent :

- Certification suite à une inspection en 150 points
- Garantie de jusqu'à 6 ans/120 000 km
- Assistance routière 24 h/24
- Pièces de rechange Mercedes-Benz d'origine uniquement
- Historique complet de l'entretien
- Recherche en ligne à certifiesetoiles.ca

VÉHICULES D'OCCASION CERTIFIÉS ÉTOILES
FINANCEMENT À PARTIR DE 2,9 %*
FINANCEMENT OFFERT PAR Services financiers Mercedes-Benz

Achetez en toute confiance chez votre concessionnaire Mercedes-Benz.

Véhicules d'occasion Certifiés Étoiles[MC] Mercedes-Benz

3455786A

© Mercedes-Benz Canada Inc., 2007. *Taux de financement de 2,9 % disponible pendant jusqu'à 36 mois pour les véhicules Certifiés Étoiles des années-modèles 2003 à 2005.

3460200

Carambolage mortel en Ontario

Un Québécois parmi les victimes

PRESSE CANADIENNE

COBOURG, ONT. — Un Québécois figure parmi les victimes du carambolage survenu jeudi dernier sur l'autoroute 401, à Cobourg, en Ontario.

Il s'agit de Robert Genest, 42 ans, de McMasterville. Il conduisait le semi-remorque qui a embouti l'arrière d'un camion-citerne transportant de l'essence qui a pris feu.

La Police provinciale de l'Ontario, détachement de Northumberland, a aussi rendu publique l'identité de la deuxième victime, soit Jenny Donald, 64 ans, de London, en Ontario. Elle a été mortellement happée par une automobile après être sortie de son véhicule.

Onze personnes ont été blessées dans ce carambolage impliquant 30 véhicules.

Le greffier de Montréal-Est condamné par la Cour du Québec

ÉRIC CLÉMENT

Le greffier de la Ville de Montréal-Est, Marcel Minville, a été condamné lundi par le juge Pierre Fortin de la Cour du Québec à payer 15 000 $ d'amende pour avoir exercé illégalement la profession d'avocat alors qu'il n'est plus membre du barreau depuis 1994.

Employé de Montréal-Est depuis octobre 2005 après avoir été congédié par la Ville de Montréal, Marcel Minville a signé des documents municipaux avec la mention « Me Marcel Minville, avocat ». Il était devenu avocat en 1986, mais avait démissionné du Barreau du Québec en 1994.

Ayant plaidé coupable, il faisait face à 15 chefs d'accusation. « La jurisprudence dit que l'utilisation non permise d'un titre réservé est considérée comme une des infractions les plus sérieuses en matière d'exercice illégal parce qu'être avocat signifie qu'on se conforme à des règles professionnelles, qu'on a une assurance responsabilité et qu'on est lié par le secret professionnel », dit Me Nathalie Guertin, membre du comité des infractions du Barreau de Montréal.

L'été dernier, un conseiller municipal de Montréal-Est s'est aperçu que M. Minville n'était pas avocat quand la demande de passeport qu'il lui avait fait signer a été refusée. La nouvelle s'est vite répandue au sein de l'administration de la ville défusionnée et le Barreau en fut informé.

Le greffier a signé des documents municipaux avec la mention « Me Marcel Minville, avocat ». Il était devenu avocat en 1986, mais avait démissionné du Barreau.

« Le maire Yvon Labrosse avait dit que ce n'était pas aussi pire que les commandites, a dit à *La Presse* Roger Lachapelle, conseiller municipal de Montréal-Est depuis 27 ans. Mais on lui a quand même accordé une augmentation de salaire car on nous disait qu'il était avocat… »

Récemment, *La Presse* a correspondu avec Marcel Minville, également directeur des communications de Montréal-Est. Il signe ses courriels « Marcel Minville, LL.B » car il possède une licence de droit. « Il a le droit d'utiliser LL.B et peut aussi utiliser le terme de juriste qui n'est pas un terme réservé », dit Me Guertin.

Marcel Minville a travaillé comme greffier à l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve avant d'aller à Montréal-Est. « Nous avons mis fin à son mandat avant le temps requis, dit Johanne Kemp, responsable des communications à MHM. Il n'était pas à la hauteur de la situation. »

Mme Kemp précise qu'à l'époque, M. Minville se faisait passer pour un avocat. « Mais nous ne l'avions pas découvert », dit-elle.

Au cours du prochain conseil municipal, les conseillers Roger Lachapelle et Robert Coutu demanderont la démission du greffier. Le maire Labrosse dit qu'il veut garder M. Minville. « Il n'y a pas de raison de le congédier, dit-il. Pour nous, cela n'a rien changé. On a eu des avis légaux qui disent que cela ne change rien au travail qu'il fait ici. »

Marcel Minville n'a pas souhaité faire de commentaires à *La Presse*.

COURRIEL
Pour joindre notre journaliste
eric.clement@lapresse.ca

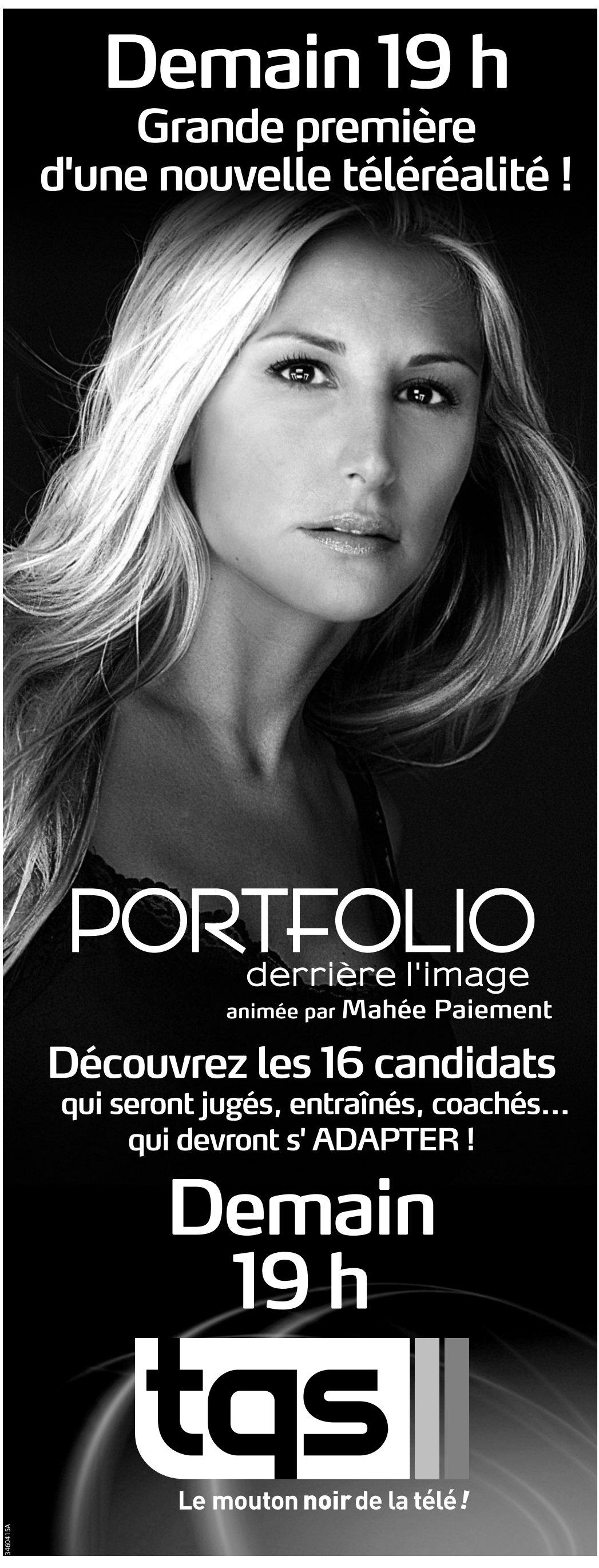

ACTUALITÉS

Le PLQ chaud pour un dégel

DÉGEL

suite de la page A1

Ils disent attendre les conclusions d'un comité qui se penche sur la question des droits de scolarité.

Or, ce comité, dirigé par Thomas J. Boudreau, professeur associé à l'ENAP et ancien sous-ministre à l'Éducation, doit remettre son rapport au printemps seulement. Des élections pourraient avoir lieu le 26 mars, donc avant le dépôt du rapport.

Toutefois, la Commission jeunesse planche sur une proposition en faveur de l'augmentation des droits de scolarité, une mesure qu'elle préconise depuis 2004. Elle en a fait sa priorité en vue de la campagne électorale.

Cette proposition sera déposée au conseil général spécial, l'instance qui entérinera les engagements électoraux. Elle pourrait même faire partie de la résolution cadre présentée aux militants par les hautes instances du parti, selon Stéphanie Doyon. Une proposition rendue à cette étape a de fortes chances d'être adoptée. Les jeunes libéraux disposent du tiers des voix au conseil général, ce qui leur confère un poids important.

Interrogé par *La Presse* hier, Jean-Marc Fournier n'a ni confirmé ni infirmé l'intention de son parti de se prononcer en faveur d'un dégel. En mars 2005, le ministre reconnaissait que ce serait plus « progressiste » d'augmenter les droits de scolarité que d'instaurer un système de remises de dette, une mesure qu'il proposait alors aux étudiants en grève, mais qui n'a finalement jamais vu le jour.

« Bien sûr que ce serait l'outil pour assurer un progressisme plus valable, mais je n'y ai pas accès pour l'instant. On a pris l'engagement de ne pas toucher aux frais de scolarité », disait-il à *La Presse*.

La Commission jeunesse n'a pas obtenu un appui explicite des ténors du PLQ et du gouvernement, selon Stéphanie Doyon. Mais chose certaine, personne au sein du parti ne lui a manifesté son opposition. Les jeunes libéraux peaufinent actuellement leur proposition. « C'est un sujet délicat, mais il ne faut pas avoir peur, il ne faut pas se cacher derrière les tabous. Ce n'est pas souhaitable ou pensable de maintenir indéfiniment un gel », a affirmé Stéphanie Doyon.

Depuis 13 ans, les droits de scolarité se chiffrent à 1668 $ par année au Québec. La moyenne canadienne s'élève à plus de 4000 $.

Selon Stéphanie Doyon, la hausse des droits de scolarité devrait être « raisonnable et responsable ». Le régime de prêts et bourses serait bonifié pour ne pas pénaliser les étudiants les plus démunis. « Il faut maintenir l'accessibilité aux études postsecondaires », a-t-elle martelé.

Famine à l'université

Les recteurs des universités, dont ceux de Montréal, Laval, McGill et Concordia, ont défilé en commission parlementaire depuis novembre dernier pour réclamer une hausse des droits de scolarité. Les députés libéraux s'intéressent beaucoup à la question, remarque-t-on dans le milieu universitaire. Certains testent même ouvertement l'hypothèse d'un dégel accompagné d'une bonification des prêts et bourses.

Les universités crient famine depuis des années. Elles touchent 375 millions de dollars par année de moins que la moyenne canadienne, selon une étude du ministère de l'Éducation et de la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec rendue publique en 2003. Leur déficit accumulé s'élève à 300 millions de dollars.

En août dernier, le gouvernement Charest s'est engagé à verser aux universités 240 millions de dollars au cours des trois prochaines années. Les établissements toucheront la première tranche de 90 millions d'ici peu.

Mais le gouvernement ne doit pas être seul à combler le sous-financement des universités, estime Stéphanie Doyon. Les étudiants doivent aussi faire leur part.

La présidente des jeunes libéraux condamne la position du Parti québécois au sujet des droits de scolarité. Le chef péquiste André Boisclair promet de maintenir le gel et d'envisager la gratuité scolaire. « Ce n'est pas responsable. Ça ne tient pas compte des besoins des institutions et des jeunes. Maintenir un gel de façon indéfinie, ce sont tous les Québécois qui paient pour ça. »

De son côté, l'Action démocratique du Québec propose déjà le dégel des droits de scolarité.

NOUVEAU REPRÉSENTANT OFFICIEL

Conformément aux dispositions de l'article 423 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le Directeur général des élections donne avis que monsieur Réal Charest agit depuis le 29 novembre 2006 comme représentant officiel du parti Vision Montréal de la ville de Montréal en remplacement de monsieur Michel Montmorency.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

Pour plus de renseignements, composez sans frais 1 888 ÉLECTION (1 888 353-2846)

3461012

OUBLIEZ VOTRE FER À REPASSER

Peu importe votre destination, les chapeaux et vêtements de voyage Tilley rendent vos déplacements plus faciles, plus sûrs et plus agréables. Apprenez comment ranger une garde-robe d'une semaine dans votre bagage à main. Protégez-vous des pickpockets à l'aide des poches secrètes Tilley. Et partez pour l'aventure superbement vêtus de ces créations laver-porter faciles d'entretien.

Tilley. Les meilleurs chapeaux et vêtements de voyage au monde

Montréal : 1050 av. Laurier Ouest
(deux rues à l'ouest de l'avenue du Parc) (514) 272-7791
Pour obtenir l'adresse d'un détaillant ou un catalogue : 1 800 465-4249

Tilley Endurables

3459826A

cégep

LE 1er MARS
est la date limite pour présenter une demande d'admission pour la
SESSION D'AUTOMNE
dans l'un des cégeps suivants:

Abitibi-Témiscamingue
Ahuntsic
André-Laurendeau
de Bois-de-Boulogne
Champlain-Lennoxville
Drummondville
Édouard-Montpetit
Gérald-Godin
Granby Haute-Yamaska
Heritage
John Abbott
de Lanaudière
- à l'Assomption
- à Joliette
- à Terrebonne
Lionel-Groulx
Maisonneuve
Marie-Victorin
Montmorency
Outaouais
Rosemont
Saint-Hyacinthe
Saint-Jean-sur-Richelieu
Saint-Jérôme
Saint-Laurent
Shawinigan
Sherbrooke
Sorel-Tracy
Trois-Rivières
Valleyfield
Vanier
Victoriaville
Vieux Montréal
Institut de technologie agroalimentaire
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec

Demande d'admission par Internet :
http://sram.omnivox.ca
Pour obtenir le Guide général d'admission veuillez vous adresser à votre école, à l'un des cégeps ou au :

SRAM

service régional d'admission du montréal métropolitain
C.P. 11028, succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 4W9
Tél. : 514.271.2454

3453792

3453792A

Kaymed
Un lit pour la vie
Réagit Réconforte Rajeunit

Nos heures de travail sont plus longues et nos nuits, plus courtes. Sans un sommeil réparateur, notre corps ne peut tenir le rythme très longtemps.Un sommeil de qualité est primordial pour refaire notre plein d'énergie.

Nouveau au Québec et directement d'Irlande.

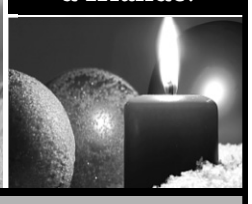

Kaymed, **40 ans d'expertise médicale** et chef de file technologique en matière de sommeil.

Nahtajo
Brossard • 450 445-1216
Matelas Bonne Nuit
Granby • 450 375-5073
Centre Chiro Express
Montréal • 514 875-0202
La Massagerie
Montréal • 514 529-6153
Tout pour le dos
Montréal • 514 383-0595
Multi Matelas St-Cyr
Repentigny • 450 582-0637
Multi Meubles Gilles Boisvert
Sherbrooke • 819 563-4743
Multi Meubles Serge Prévost
Ste-Agathe-des-Monts • 819 326-3442
Multi Meubles Clavel
St-Jérôme • 450 438-3678
Boutique Michel Bourgeois
Ste-Marceline
1 888 797-5522
Multi Meubles Sevigny
Weedon • 819 877-2897

3457025A 3457026

Info690 AM
LA RADIO DES NOUVELLES
www.info690.com

Actualités | Affaires | Circulation | Météo

*La nouvelle **n'attend pas... vous non plus...***

corus NOUVELLES

3461240A

MDX | Soyez les premiers à entrer dans le futur.

MDX 2007

Moteur VTEC[MD] V6 de 3,7 litres de 300 chevaux, Système toutes roues motrices super-maniabilité (SH-AWD[MC]), Espace pour 7 passagers, Boîte automatique à 5 vitesses SportShift[MC] séquentielle avec contrôle des changements de vitesse intelligent, Capacité de remorquage de 2 268 kg, Assistance de la stabilité du véhicule (VSA[MC]) avec contrôle de la traction.

PAIEMENT EN LOCATION SUR 48 MOIS :
698$* / MOIS
3 998 $ DE COMPTANT

RDX 2007

Moteur i-VTEC[MD] 4 cylindres turbo de 2,3 litres de 240 chevaux à 16 soupapes et DACT Turbo-compresseur à débit variable, Système toutes roues motrices super-maniabilité (SH-AWD[MC]), Boîte automatique à 5 vitesses, Chaîne sonore Acura compatible MP3 à 7 haut-parleurs avec changeur à 6 CD et entrée auxiliaire de lecteur MP3.

PAIEMENT EN LOCATION SUR 48 MOIS :
548$* / MOIS
3 798 $ DE COMPTANT

CSX 2007

Moteur i-VTEC[MD] de 2,0 litres de 155 chevaux, Boîte manuelle 5 vitesses, Chaîne sonore AM/FM/CD de 160 watts avec 6 haut-parleurs et compatibilité avec les fichiers MP3 et WMA, entrée auxiliaire de lecteur MP3, Toit ouvrant électrique inclinable, Roues en alliage d'aluminium de 16 po, Système de contrôle automatique de la température.

PAIEMENT EN LOCATION SUR 48 MOIS :
308$* / MOIS
2 998 $ DE COMPTANT

TL 2007

Moteur V6 VTEC[MD] de 3,2 litres de 258 chevaux, Assistance de la stabilité du véhicule (VSA[MC]) avec contrôle de la traction, Boîte automatique 5 vitesses « SportShift » séquentielle avec convertisseur de couple et système de contrôle logique de l'inclinaison, Chaîne sonore AM/FM ambiophonique Acura/ELS Premium compatible MP3/WMA à 8 haut-parleurs avec DVD-audio, DTS[MD], changeur à 6 CD.

PAIEMENT EN LOCATION SUR 48 MOIS :
448$* / MOIS
6 998 $ DE COMPTANT

ACURA
DEVANT.

Visitez acura.ca dès aujourd'hui.

ACURA GABRIEL
4648, boul. Saint-Jean
Dollard-des-Ormeaux
514-696-7777

ACURA PLUS
255, boul. de la Seigneurie
Blainville
450-435-4455

LUCIANI ACURA
4040, rue Jean-Talon O.
Montréal
514-340-1344

ACURA MÉTROPOLITAIN
5625, boul. Métropolitain E.
St-Léonard
514-354-8811

ACURA DE LAVAL
2500, boul. Chomedey
Laval
450-682-4050

ACURA BROSSARD
9100, boul. Taschereau
Brossard
450-659-1616

3458600A

*Offres d'une durée limitée applicables à la location d'une nouvelle Acura MDX 2007 (modèle YD2827JN), Acura RDX 2007 (modèle TB1827JN), Acura CSX 2007 (modèle FD5557J), Acura TL 2007 (modèle UA6627J) par le biais de Honda Canada Finance Inc. sur approbation de crédit. Le versement mensuel pendant 48 mois s'élève à 698 $ moyennant un versement initial de 3 998 $ ou un véhicule de reprise d'une valeur équivalente pour le MDX, 548 $ moyennant un versement initial de 3 798 $ ou un véhicule de reprise d'une valeur équivalente pour le RDX, 308 $ moyennant un versement initial de 2 998 $ ou un véhicule de reprise d'une valeur équivalente pour la CSX, 448 $ moyennant un versement initial de 6 998 $ ou un véhicule de reprise d'une valeur équivalente pour la TL. Les frais d'inscription au RDPRM, incluant les droits du registre, les frais de transport et d'inspection prélivraison de 1 430 $ (1 280 $ pour la CSX), le paiement du premier mois et un dépôt de garantie de 0 $ sont payables dès l'entrée en vigueur du contrat de location. Les taxes, frais d'immatriculation, d'assurance, d'enregistrement, ainsi que les droits sur pneus neufs sont en sus. Allocation de 96 000 kilomètres ; frais de 0,15 $/km excédentaire (0,12 $/km pour la CSX). Le concessionnaire peut louer à plus bas prix. Une commande/un échange de la part du concessionnaire pourrait être nécessaire. Obtenez tous les détails auprès de votre concessionnaire Acura.

ACTUALITÉS

DROITS DE SCOLARITÉ

L'UdeM demande le dégel

MARIE ALLARD

Dégeler les droits de scolarité est incontournable, mais insuffisant, selon Luc Vinet, le recteur de l'Université de Montréal.

« Il faut combler l'écart entre les universités québécoises et celles des autres provinces, ce à quoi j'exhorte le gouvernement », a-t-il dit hier après son passage à la Commission de l'éducation, à Québec. Facture : 400 millions supplémentaires par an.

« Même une fois qu'on aura rallié la moyenne canadienne, il faudra se donner le moyen d'aller plus loin, a-t-il indiqué à *La Presse*. Il faut ouvrir toutes les voies de financement possibles : le dégel des droits de scolarité, la philanthropie, le financement des frais indirects en recherche, etc. »

L'indexation rétroactive des droits de scolarité, gelés à 1700 $ par an depuis 1994, est à étudier selon M. Vinet. Tout comme la modulation des droits en fonction du coût du programme ou des gains futurs des diplômés (plus cher en médecine qu'en arts, par exemple) ou encore la création d'un programme de remboursement proportionnel au revenu.

« Les universités publiques d'État américaines ont 8000 $ de plus par année, par étudiant que la moyenne canadienne, dont 5000 $ venant des fonds publics », a souligné le recteur. Il dit également compter sur « la marge de manœuvre que le gouvernement aura vraisemblablement sous peu », grâce aux transferts fédéraux ou à la péréquation, pour renflouer les coffres des universités.

« Même une fois qu'on aura rallié la moyenne canadienne, il faudra se donner le moyen d'aller plus loin. »

La création d'un fonds d'urgence de 500 millions non récurrent a aussi été réclamée par M. Vinet pour assurer l'entretien du parc immobilier vieillissant des universités.

« On est dans une impasse, ça ne peut plus durer », a-t-il rappelé. Un exemple : la faculté de médecine vétérinaire de Saint-Hyacinthe n'a toujours pas recouvré son agrément complet de l'Association américaine de médecine vétérinaire, perdu en 1999. Il lui manque 2,1 millions par an.

L'espace est aussi restreint à l'UdeM, mais plus pour longtemps. Le futur campus de la Cité du savoir de Laval permettra d'accueillir 10 000 étudiants. Quant au campus planifié à la gare de triage d'Outremont, « je compte bien que ce projet se fasse », a dit le recteur. La construction doit commencer l'an prochain, une fois le sol décontaminé et les rails déplacés.

La « gestion douteuse » de l'UdeM est dénoncée

Les professeurs et étudiants ont profité de la présence de l'UdeM en Commission de l'éducation pour dénoncer la « gestion douteuse » du recteur. « À l'Université de Montréal, l'imputabilité n'existe pas », a affirmé Louis Dumont, président du Syndicat général des professeurs. Ses membres sont particulièrement inquiets devant les projets de développement immobilier « manifestement sans planification » de l'UdeM. « Le déficit courant a presque doublé en un an, de 48 à 84 millions », a souligné M. Dumont.

PHOTO MARTIN TREMBLAY, LA PRESSE ©

Les étudiants s'interrogent sur la légitimité qu'a le recteur quand il demande le dégel des droits de scolarité.

Quant aux étudiants, ils s'interrogent sur la légitimité qu'a le recteur quand il demande le dégel des droits de scolarité, « alors que la masse salariale de la direction a augmenté de 85 % depuis 1999 », ont-ils précisé. « On dirait que seuls les étudiants doivent apporter la solution au sous-financement des universités », a fait valoir Jonathan Plamondon, secrétaire général de la Fédération des associations étudiantes du campus de l'UdeM (FAECUM).

L'UQAM a fait un prêt de quatre millions qui ne sera pas remboursé

MARIE ALLARD

Près du quart du déficit de 17 millions enregistré par l'UQAM en 2005-2006 est dû à une mauvaise créance passée sous silence par l'administration.

Faute d'avoir été remboursé, un prêt de quatre millions consenti par l'UQAM a été radié à l'automne. Fait inusité, l'emprunteur fautif est… la Fondation UQAM.

C'est pour lancer la campagne de financement « Prenez position » – qui a permis de voir le témoignage de diplômés tels que Guy A. Lepage dans des publicités télévisées – que ce prêt a été accordé en juin 2002. La Fondation devait rembourser grâce aux dons recueillis.

« Très tôt, on a réalisé que c'était impossible, a dit hier à *La Presse* Diane Veilleux, directrice générale de la Fondation UQAM. Les donateurs n'étaient pas du tout en faveur de ça. »

Même si 59 millions ont été amassés par la Fondation, 98 % des dons sont dédiés, c'est-à-dire qu'ils ne peuvent être consacrés qu'au secteur choisi par le donateur. Cela profite aux chaires de recherche en vogue, mais ça ne paie pas le salaire des employés qui sollicitent les dons par téléphone.

Cette situation dérange Patrick Véronneau, représentant des étudiants au conseil d'administration de l'UQAM. « Ce qu'on dénonce, c'est que toute la communauté de l'UQAM ne profite pas des retombées des dons, a-t-il indiqué. C'est pourtant l'UQAM au grand complet qui paie pour la radiation de la dette. Ça crée un malaise. »

Au contraire, M^me^ Veilleux assure que les dons visent tous les secteurs. Et qu'aucun nouveau prêt ne sera demandé sous peu. « Ce n'est pas de la mauvaise volonté, a-t-elle souligné. On veut développer une stratégie pour sensibiliser les donateurs au fait que la Fondation a des frais d'administration et qu'elle doit s'autofinancer. »

Lors du dépôt de ses états financiers en novembre, l'UQAM n'avait pas mentionné cette radiation de prêt, révélée dans la dernière livraison du journal étudiant *Montréal Campus*. Le déficit de 17 millions était dû à « des revenus inférieurs à ceux projetés », en raison de la stabilisation du nombre d'étudiants et d'une hausse des salaires et dépenses d'entretien, avait expliqué le conseil d'administration.

LES ÉTUDES DÉMONTRENT QUE LES PROPRIÉTAIRES DE SUBARU SONT DES CONSOMMATEURS AVERTIS.

Nous savons qu'il peut être difficile de choisir un véhicule. Mais lorsqu'on découvre tous les avantages des modèles Subaru, on n'a plus aucune raison d'hésiter. Prenez la Outback 2.5i, par exemple. Cette voiture primée est notamment équipée du moteur SUBARU BOXER à cylindres opposés horizontalement, qui lui donne un centre de gravité très bas, et du légendaire système de traction intégrale symétrique à prise constante de Subaru, le meilleur en son genre depuis 35 ans. Quelles que soient les conditions de la route, la Outback offre une performance exceptionnelle. Nous savons qu'en consommateur averti, vous ferez des recherches minutieuses avant d'opter pour un véhicule. Mais tout ce que vous apprendrez sur la Outback vous convaincra qu'elle représente un choix judicieux.

Le système de traction intégrale symétrique à prise constante de Subaru, légendaire depuis 35 ans. C'est ce qui fait d'une Subaru, une Subaru.

OUTBACK 2.5i® 2007

- Traction intégrale symétrique à prise constante de Subaru.
- Moteur SUBARU BOXER de 2,5 L à 4 cylindres opposés horizontalement.
- 175 ch, couple de 169 lb-pi.
- Coussins gonflables frontaux et latéraux pour le conducteur et le passager avant; rideaux gonflables latéraux.

★★★★★
Cote de sécurité 5 étoiles du gouvernement pour les essais de collision.

FINANCEMENT À PARTIR DE
1,8 %
SUR 24 MOIS

BIEN ÉQUIPÉE À PARTIR DE
30 995 $

Pour trouver le concessionnaire Subaru le plus près de chez vous, visitez le subaru.ca ou composez le 1 800 876-4293.

Traction intégrale SUBARU

Subaru Outback 2.5i 2007 – groupe limité montré. Programme d'évaluation des véhicules neufs de la *National Highway Traffic Safety Administration* (NHTSA) (www.safercar.gov). Résultats pour la Subaru Outback 2007. Offre en vigueur pour le modèle Outback 2.5i 2007 (7D1 UL) PDSF à 30 995 $. Programmes de financement offerts par GMAC, sous réserve d'approbation de crédit. Les frais de transport et d'inspection (1 495 $), d'immatriculation, d'assurance, de consultation du RDPRM et du concessionnaire, ainsi que les taxes sont en sus. Aucun dépôt de garantie. Possibilité de financement à un taux de 1,8 % pendant 24 mois sur certains modèles 2007. Exemple : un prêt de 20 000 $ à un taux annuel de 1,8 % correspond à des versements de 849,04 $ par mois pendant 24 mois. Les frais d'emprunt étant de 376,96 $, l'engagement total s'élève à 20 376,96 $. Possibilité d'autres taux et conditions. Il est possible qu'un versement initial ou un échange soit exigé. Le concessionnaire peut offrir un prix moindre. Informez-vous auprès du concessionnaire pour connaître les autres options de location et de financement. Offre disponible uniquement chez les concessionnaires participants. Ce programme prend fin le 28 février 2007.

3456625A

porter

Montréal à l'aéroport
du centre ville de Toronto
9 fois par jour

à partir de

$120*

Ottawa à l'aéroport du
centre ville de Toronto
10 fois par jour

à partir de

$110*

Quel bonheur ce serait d'éviter
la congestion et parvenir instantanément
au centre ville de Toronto.

Maintenant vous le pouvez avec Porter.

* Le tarif est pour un aller simple et n'inclut pas
les taxes, frais et surcharges. Sujet à disponibilité.
Réservez en ligne sur www.flyporter.com, appelez
1-888-619-8622 ou contactez votre agent de voyages.

www.flyporter.com

3458579A

ACTUALITÉS

CODE DE NORMES DE VIE

Les voisins de Hérouxville divisés

LAURA-JULIE PERREAULT

Soutenir Hérouxville et son code de normes de vie ou lui tourner le dos? Telle est la question qui occupe cette semaine les petites municipalités qui forment, avec Hérouxville, la MRC de Mékinac. Depuis le début de la semaine, cinq autres villages ont apporté leur soutien à la communauté de 1300 personnes, pendant que les conseils municipaux des deux chefs-lieux de la région, Saint-Tite et Sainte-Thècle, s'astreignaient au silence.

PHOTO BRAULT BERNARD, LA PRESSE

Les deux municipalités les plus populeuses de la MRC de Mékinac, Saint-Tite et Sainte-Thècle, ont choisi de ne pas sauter à bord du train de Hérouxville (photo).

Les petites municipalités de Grandes-Piles, Lac-aux-Sables, Saint-Adelphe, Saint-Séverin et Trois-Rives ont joint leur voix à celles de Hérouxville et Saint-Roch-de-Mékinac. D'un commun accord, ils demandent aux gouvernements provincial et fédéral de revoir les chartes des droits et libertés afin de limiter les accommodements consentis aux minorités religieuses.

Le code de Hérouxville, adopté à la fin du mois de janvier, bannit notamment la lapidation, l'excision et l'immolation des femmes sur son territoire et ce, même si le Code criminel ne permet aucune de ces actions en sol canadien. Il remet aussi en cause le droit des sikhs de porter le kirpan et celui des femmes musulmanes d'arborer le hidjab.

Les deux municipalités les plus populeuses de la MRC de Mékinac, Saint-Tite et Sainte-Thècle, ont choisi pour leur part de ne pas sauter à bord du train de Hérouxville. Les élus ont ouvert les micros lors de séances publiques afin que les citoyens puissent prendre la parole sur la question de l'immigration et des accommodements raisonnables, mais ils n'ont adopté aucune résolution en appui à Hérouxville.

« Un dossier mal monté, on n'embarque pas là-dedans », a dit hier à *La Presse* le maire de Sainte-Thècle, André Veillette. Ce dernier est aussi préfet de la MRC de Mékinac.

M. Veillette ne nie pas pour autant que la question des accommodements raisonnables, au cœur de la couverture médiatique québécoise des derniers mois, l'intéresse. « Nous sommes conscients qu'il y a des problèmes d'accommodements – nous ne vivons pas sur la Lune –, mais il n'y en a pas sur notre territoire. Nous avons d'autres chats à fouetter ici », a dit M. Veillette.

La situation économique de la MRC de Mékinac est loin d'être rose. Les entreprises de la région sont incapables de fournir des emplois au 12 900 habitants de la MRC. « Et ça ne va pas en s'améliorant », a noté M. Veillette.

À Saint-Tite, le son de cloche est à peu près le même. Oui au respect de la Charte des droits et libertés, mais non au code de Hérouxville. « Tout le monde est bienvenu à Saint-Tite. Chaque année, pendant le festival western, 400 000 personnes viennent chez nous et il n'y a jamais eu de problèmes », a précisé le maire de la municipalité de 3862 personnes, de loin la plus populeuse de la MRC.

La petite municipalité de Huntingdon, en Montérégie, a elle aussi décidé d'ajouter son grain de sel dans le débat sur les accommodements raisonnables. Dans une résolution de deux pages, qui devait être discutée hier soir par le conseil municipal, la municipalité qui a connu de graves problèmes économiques à la suite de la fermeture d'usines textiles sur son territoire, reconnaît que l'immigration a contribué à son développement, mais décrète la laïcité de son administration publique. « Dans le cadre de ses juridictions, chaque citoyen et citoyenne est égal devant la loi... aucune préférence ni privilège ne doit être accordé », stipule la résolution. Hier, *La Presse* a tenté de joindre le maire d'Huntingdon, Stéphane Gendron, pour connaître les conséquences d'une telle affirmation, mais il n'a pas répondu à nos appels.

Protestations à Montréal

Par ailleurs, dans un communiqué diffusé à Montréal, la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes, qui réunit 130 organisations, s'est dite préoccupée par la tournure actuelle du débat sur l'immigration au Québec et demande au gouvernement d'agir.

« La situation et les débordements que nous vivons résultent entre autres des restrictions budgétaires que connaît le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles depuis des années. Il faut déplorer également le manque de vision et d'ardeur de la part des gouvernements présents et passés en matière de mesures concrètes d'intégration (des immigrants) », estiment les membres de la Table, rappelant que le gouvernement québécois reçoit annuellement près de 200 millions d'Ottawa pour l'intégration des nouveaux arrivants. La Table aimerait que le gouvernement finance un programme exhaustif de jumelage entre les immigrants et les familles enracinées depuis plus longtemps au Québec et croit qu'une grande campagne de sensibilisation sur l'apport de l'immigration est nécessaire.

La controverse de Hérouxville fait son chemin jusque dans une classe de Montréal

ÉCOLIERS

suite de la page A1

« Je crains qu'il me soit impossible de convaincre mes parents dans de telles conditions », explique ainsi l'enseignante à l'école Laurentide, dans une lettre envoyée à Odette Crête, de l'école Masson, à Sainte-Thècle, et que *La Presse* a obtenue.

Les élèves de troisième année des deux écoles correspondent depuis la rentrée scolaire. M^me^ Trudel nourrissait le projet d'amener d'ici la fin de l'année ses 26 petits écoliers d'origine étrangère visiter le village de son enfance, qui est encore celui de sa famille. « Ce ne sont pas les gens qui m'inquiètent, je suis de la place, raconte M^me^ Trudel, en entrevue à *La Presse*. Mais là, on sent que le débat a pris le dessus sur l'humain. C'est trop chaud en ce moment. Je ne veux pas confronter les parents à un mandat de confiance envers moi et ma région. »

La visite nécessiterait la présence d'accompagnatrices, soutient-elle, qui pourraient s'avérer être des femmes portant le hidjab. « Je ne veux pas avoir à me poser la question, je ne veux pas avoir cette barrière-là », explique-t-elle. Dans sa lettre, elle écrit : « Je n'enseigne pas à des fondamentalistes, je n'enseigne pas à des élèves revêtus de burqa, j'enseigne à des élèves qui ont des parents qui ont conquis mon cœur par leur gentillesse et leur respect. Ce sont des parents impliqués dans l'éducation de leurs enfants. Qu'ils vivent un certain nombre de problèmes, comme parents immigrés, ne fait aucun doute, les aborder comme le fait le code de vie de Hérouxville, c'est leur faire grande offense et grand tort. »

À l'école Laurentide, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, 94 % des élèves sont issus d'une autre culture : ni l'un ni l'autre de leurs parents ne sont nés au Canada. Près de la moitié des écoliers répartis en 15 classes, de la maternelle à la sixième année, sont d'origine arabe, du Liban mais aussi de Syrie, d'Égypte, du Maroc et de l'Algérie. Ils sont musulmans à 60 % et ils viennent pour la plupart de milieux défavorisés.

« Je suis convaincue que ça va faire de bons citoyens québécois, en autant qu'on ne leur demande pas de renoncer à leurs origines », poursuit M^me^ Trudel, ajoutant qu'un débat sain est souhaitable sur la question des accommodements raisonnables, un débat qui pourrait susciter chez les immigrants le désir de s'exprimer davantage.

Du côté de Sainte-Thècle, on déplorait la décision de l'enseignante. « C'est dommage pour ces enfants, qui n'ont pas nécessairement la chance de sortir de Montréal », souligne Odette Crête, qui a dû expliquer, hier, à ses 17 élèves pourquoi leurs correspondants de Montréal ne viendraient pas leur rendre visite. « On en a parlé en classe en préparant les lettres et les bricolages que nous leur enverrons pour la Saint-Valentin », ajoute-t-elle. Certains des enfants avaient eu vent du débat, par leurs parents, mais la plupart non.

La correspondance entreprise par l'enseignante de l'école Laurentide avait jusqu'à présent permis aux enfants de Sainte-Thècle de prendre connaissance d'une réalité qui leur était insoupçonnée, soit le fait qu'il y ait autant d'enfants d'autant de pays à Montréal, raconte M^me^ Crête, qui souhaite que cet échange continue. Visiblement déçue, elle maintient que sa classe est prête à accueillir les élèves de M^me^ Trudel, si celle-ci changeait d'idée. « J'imagine que Mme Trudel attend la suite de cette histoire. Attend de voir si Sainte-Thècle va emboîter le pas de Hérouxville... Mais ça n'arrivera pas. »

Moins de 30 km séparent les deux municipalités. Cette semaine, les élus de Sainte-Thècle et de Saint-Tite, ont décidé de ne pas adopter de résolution en appui à Hérouxville, contrairement à cinq autres villages de la MRC de Mékinak.

L'Accord distance la concurrence

À l'achat ou à la location obtenez

> 800 $

en carte d'essence†

Première place au test comparatif des berlines intermédiaires
- Car and Driver février 2007

Coupé Accord EX-L illustré

Berline Accord SE illustrée

Berline Accord DX-G 2007

Prix de location à partir de
298 $*
par mois/48 mois

Taux de financement à l'achat à partir de
1,9 %

Incluant
96 000 km
Transport et préparation inclus en location seulement

Pour 15 $ de plus par mois, obtenez :**
- Roues en alliage
- Toit ouvrant
- Chargeur à 6 CD
- Moulures de bas de caisse de couleur assortie
- Volant et pommeau de levier de vitesse garnis cuir
- Siège conducteur à hauteur réglable

3459124A

hondaquebec.ca

L'Association des concessionnaires Honda du Québec

Pour obtenir l'adresse d'un concessionnaire près de chez vous, visitez hondaquebec.ca ou composez le 1 888 9-HONDA-9.

OUI, ON A FAIT LE PLEIN
Tous les véhicules Honda sont livrés avec un réservoir plein.

HONDA

*Les offres de location-bail sont faites par Honda Canada Finance Inc., sur acceptation du crédit. Cette offre porte sur le véhicule neuf 2007 mentionné ci-après. Période de location de 48 mois. Pour le véhicule, est identifié : a) le paiement mensuel, b) le montant initial requis ou échange équivalent, c) le montant au terme de la location. Berline Accord DX-G (modèle CM5517E) : a) 298 $, b) 3 342 $, c) 17 646 $. **Pour 15 $ de plus par mois obtenez le modèle SE (CM5577J). Franchise de kilométrage de 96 000 km; frais de 0,12 $ le kilomètre excédentaire. Transport et préparation inclus en location seulement. Frais de publication, taxes, immatriculation, assurance et frais d'administration en sus. Le prix de location des concessionnaires peut être inférieur. Offre d'une durée limitée. Photos à titre indicatif. †Carte d'essence de 800 $ incluant les taxes est applicable sur les modèles Coupé et Berline DX-G et SE uniquement. L'offre n'est pas transférable et ne peut être jumelée. Voyez votre concessionnaire pour plus de détails. Valide seulement chez vos concessionnaires participants. Offre d'une durée limitée sujette à changement sans préavis par le manufacturier.

ACTUALITÉS

DISCRIMINATION RACIALE

Un plainte sera déposée contre Bell Helicopter

CAROLINE TOUZIN

Un ex-stagiaire de Bell Helicopter déposera une plainte devant la Commission des droits de la personne contre l'entreprise de Mirabel. L'homme originaire du Venezuela dit avoir perdu son stage en septembre dernier en raison de son origine ethnique. Jaime Vargas, 52 ans, réclame 110 000 $ en dommages matériels, moraux et punitifs.

Dans son groupe d'une vingtaine de stagiaires, M. Vargas et un homme d'origine arabe ont été les seuls exclus de la formation du programme informatique en raison de l'ITAR, a affirmé le Vénézuélien, hier en conférence de presse à Montréal.

Deux jours avant la fin prévue de son stage, le responsable des ressources humaines lui a demandé de « ramasser ses outils ». Son stage a pris fin abruptement et pas question de l'embaucher. « J'étais sous le choc. Je me sentais humilié. Ma dernière évaluation était de 100 %. Tout le monde était satisfait de mon travail », a-t-il raconté, hier.

« Ma dernière évaluation était de 100 %. Tout le monde était satisfait de mon travail. »

M. Vargas a obtenu malgré tout son diplôme d'études professionnelles à l'École des métiers de l'aérospatiale de Montréal. Sauf que depuis la fin de son stage, il n'arrive pas à trouver un emploi dans le domaine. Le père de quatre enfants travaille actuellement comme journalier.

Le Venezuela a été ajouté à la liste des pays jugés hostiles le 17 août dernier, soit quelques jours après le début du stage de M. Vargas, a souligné Fo Niemi, directeur général du Centre de recherche-action sur les relations raciales (CRARR). Le CRARR déposera la plainte devant la Commission au nom de M. Vargas d'ici vendredi.

M. Vargas n'a pas réussi son stage l'été dernier, a tenu à préciser Bell Helicopter, hier. « On ne lui avait pas offert de poste parce qu'il ne répondait pas aux normes requises par l'entreprise. Nous allons laisser le système judiciaire suivre son cours et préférons ne pas commenter l'événement à ce stade-ci », peut-on lire dans le communiqué envoyé aux médias en fin de journée.

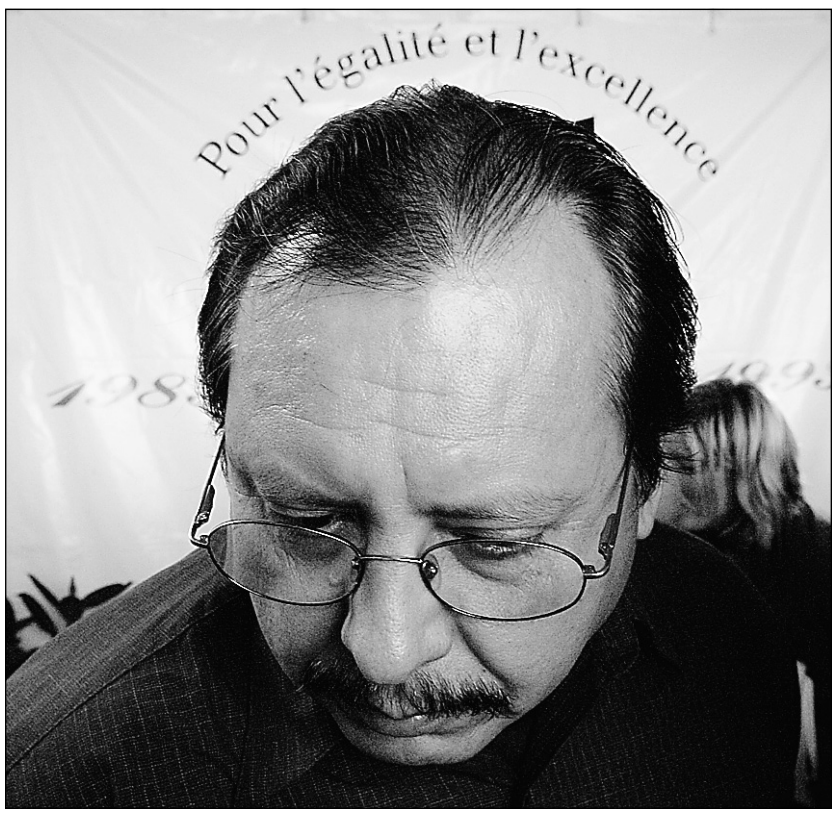

PHOTO IVANOH DEMERS, LA PRESSE ©

Jaime Vargas, 52 ans, originaire du Venezuela, dit avoir perdu son stage en septembre dernier chez Bell Helicopter en raison de son origine ethnique.

Ne pas fermer les yeux

« Le Canada ne doit pas fermer les yeux sur ce genre de discrimination raciale et ethnique institutionnalisée qui est en train de détruire des carrières, de déstabiliser des familles et de dénigrer nos concitoyens », a ajouté l'avocate du CRARR, Nancy Gross.

Des employés de Bell Helicopter mis à l'écart se sont plaints au CRARR d'être escortés pour se rendre aux toilettes puisqu'ils n'ont plus accès à certaines parties de l'usine. « Même l'origine ethnique du concierge est scrutée », a affirmé Me Gross. Pour l'instant, aucun d'entre eux ne veut déposer une plainte officielle de peur de perdre son emploi, selon elle.

La plainte de M. Vargas liée à la politique de l'ITAR est la première au Québec et la troisième du genre au Canada devant une commission des droits de la personne. La société Standard Aero, au Manitoba, et General Motors, en Ontario, ont déjà été visées par des plaintes semblables.

Bell Helicopter est cette entreprise qui a récemment été forcée d'écarter 24 employés de la production d'hélicoptères destinés à l'armée américaine en vertu de l'International Traffic in Arms Regulation (ITAR). Cette politique américaine stipule que les ressortissants de 26 pays jugés hostiles aux États-Unis n'ont pas le droit d'être impliqués dans la conception d'armes militaires stratégiques. Le Venezuela fait partie de la liste.

Des fraudeurs s'en prennent aux voyageurs

MALORIE BEAUCHEMIN

La Sûreté du Québec met les voyageurs en garde : des fraudeurs astucieux les ont à l'œil. Au cours des dernières semaines, quatre Québécois ont été victimes de la même machination.

Des voyageurs, à peine arrivés à destination, reçoivent un coup de fil, à leur chambre d'hôtel, d'un individu se faisant passer pour le représentant d'un grossiste en voyages. L'individu invite le voyageur à participer à un recours collectif sous prétexte que son forfait vacances ne correspond pas à ce qu'il aurait acheté. Très convaincant, le fraudeur demande ensuite le nom et le numéro de téléphone d'un proche au Québec, afin d'envoyer rapidement les papiers à remplir.

C'est en fait ce proche que les fraudeurs tentent d'arnaquer, en lui laissant croire que le voyageur en question a été impliqué dans un accident. On lui raconte que le voyageur n'est pas blessé, mais qu'il pourrait être criminellement impliqué et qu'il a besoin de 5000 $ pour se sortir de sa mauvaise posture.

« Les proches, voulant aider, envoient l'argent via un bureau de change, sans savoir à qui c'est envoyé, explique Anne Mathieu, porte-parole de la SQ à Québec. Ils n'avaient pas tous 5000 $, alors ils ont envoyé en moyenne 2000 $. » Évidemment, l'argent disparaît.

Le premier cas connu serait survenu à la mi-décembre et le plus récent remonte au 16 janvier. Tous les voyageurs impliqués dans cette fraude se trouvaient à Cancun, au Mexique, au moment des faits.

« Nous avons décidé d'agir de manière préventive, afin de conscientiser les voyageurs, dit Mme Mathieu. Avant de donner quelque information, il vaut mieux noter le nom, le numéro de téléphone de la personne qui appelle et vérifier auprès de son agence de voyages. »

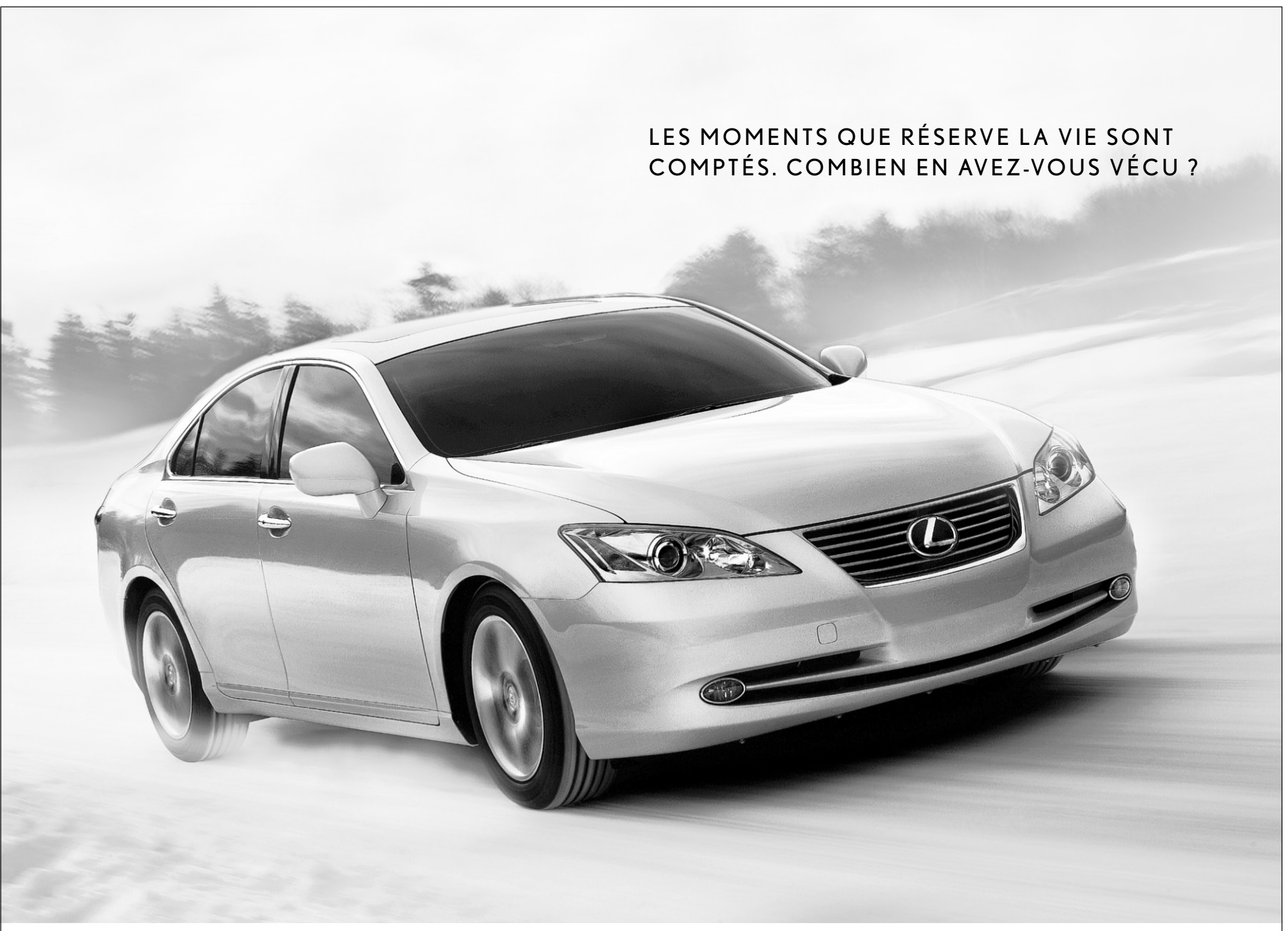

ES • Moteur V6 de 3,5 litres et 272 ch • Super transmission à commande électronique 6 rapports • Dispositif de contrôle de la stabilité du véhicule • Régulateur de traction • 8 coussins gonflables • Système audio haut de gamme Lexus • Sièges avant en cuir, chauffants et à réglages assistés • Rétroviseurs extérieurs chauffants à télécommande assistée • Garnitures similibois • Système d'accès SmartAccess à démarrage à bouton-poussoir • Panneau de toit transparent assisté S

ES 350 2007

BIEN ÉQUIPÉE À PARTIR DE 42 900 $†

LOCATION DE 48 MOIS 7,5 %* 568 $* MOIS

ACOMPTE DE 3 999 $*

LEXUS

À LA CONQUÊTE DE LA PERFECTION.

3460125A

CONCESSIONNAIRES DE LA RÉGION DE MONTRÉAL

SPINELLI LEXUS POINTE-CLAIRE
POINTE-CLAIRE
(514) 694-0771
1 877 694-0771
spinellilexus.com

GABRIEL LEXUS
ST-LAURENT
(514) 747-7777
gabriel.lexus.ca

PRESTIGE LEXUS
BROSSARD
(450) 923-7777
prestige.lexus.ca

SPINELLI LEXUS LACHINE
LACHINE
(514) 634-7171
1 800 352-6111
spinellilexus.com

LEXUS LAVAL
LAVAL
(450) 686-2710
1 866 709-3713
lexuslaval.ca

*†Modèle Lexus neuf ES 350 2007 Sfx 'A' à un PDSF de 42 900 $. Frais de transport et de préparation (1 775 $), taxes applicables, immatriculation, enregistrement, taxe sur les pneus neufs et assurances en sus. *Terme de location offert par l'entremise de Lexus Services Financiers sur approbation du crédit. Offre de durée limitée valide à la location d'un modèle neuf ES 350 2007 Sfx 'A'. Location basée sur un terme de 48 mois, au taux annuel de 7,5 %. Paiement mensuel de 568 $ avec acompte de 3 999 $, frais de transport et de préparation de 1 775 $, dépôt de sécurité de 500 $ et premier paiement mensuel exigibles au début du bail. Taxes applicables, immatriculation, enregistrement, taxe sur les pneus neufs et assurances en sus. Kilométrage limité à 96 000. Des frais de 0,15 $ pour chaque kilomètre supplémentaire s'appliquent. Les concessionnaires Lexus sont libres d'établir les prix de détail et de location à leur discrétion. Une commande au détail pourrait être requise. Voyez votre concessionnaire Lexus participant pour tous les détails.*

La nouvelle série couleur imageRUNNER 80 de Canon. Plus que n'importe quel appareil sur le marché, ces périphériques multifonctions couleur de Canon vous assurent l'accès à tout un éventail de fonctions rapides et intelligentes pour mieux faire votre travail. Avec 10 modèles de configurations et d'options variées, vous achetez uniquement ce dont vous avez besoin. Ou vous pouvez vous débrouiller avec moins que nécessaire. • Ces appareils proposant des vitesses d'impression couleur allant de 26 à 51 pages par minute, vous choisissez le produit qui vous convient tant au point de vue du prix que de la versatilité. • Le modèle « i » de la série 80 inclut des fonctions d'impression et d'envoi avancées sur-le-champ. • En produisant des documents pleine couleur qui ont plus d'impact et qui augmentent la mémoire du lecteur, un périphérique couleur est un précieux atout dans votre bureau. • Le nouveau processeur double imageCHIP facilite le traitement plus rapide des gros fichiers et accommode des fonctions multitâches simultanées avec délais d'attente plus courts (télécopie, numérisation, impression, reproduction et envoi). • Utilisez la fonction d'identificateur de service pour contrôler les impressions couleur dans votre bureau. Vous pouvez ainsi limiter le nombre de pages en couleur et en noir et blanc afin de respecter votre budget. • Possibilité de charger jusqu'à 5 000 feuilles pour un flux de production sans interruption. • Finition avancée telle la création de livrets avec des feuilles de format jusqu'à 12" x 18" pour la production de documents d'apparence professionnelle. • Éliminez l'assemblage manuel des documents et imprimez-les facilement comme un document unique avec la nouvelle fonction de combinaison de bloc de travail. • La série imageRUNNER couleur C3380 utilise la technologie de fixation sur demande en couleur avec délai de réchauffement de 30 secondes. • Des fonctions d'envoi avancées en PDF telles PDF consultable pour la ROC de base cherchent et localisent facilement vos documents électroniques numérisés. • Dans les bureaux très sollicités, acheminez le trafic des télécopies par l'entremise de votre périphérique imageRUNNER avec l'option de télécopie en ligne simple ou double. • Pour les petits espaces, la série imageRUNNER C3380 couleur incorpore un module de finition interne qui n'augmente pas l'espace d'encombrement. • La série imageRUNNER 80 couleur possède le modèle parfait pour votre entreprise. Toutefois, il n'y a pas assez de place ici pour vous en dévoiler tous les secrets. Pour en apprendre davantage, visitez le site canon.ca/imageRUNNER dès aujourd'hui.

La série imageRUNNER 80 couleur. Parfaite pour tout environnement.

imageRUNNER[MD] couleur

canon.ca/imageRUNNER 1-800-OK-CANON

Canon

imageANYWARE

3460313A

ACTUALITÉS

Robert Pickton aurait voulu commettre 50 meurtres

PRESSE CANADIENNE

NEW WESTMINSTER, C.-B. — Un policier qui se faisait passer pour un détenu auprès de Robert Pickton a témoigné hier que l'accusé lui avait dit vouloir commettre un meurtre de plus, pour atteindre l'objectif symbolique de 50.

Pickton s'est retrouvé dans une cellule en compagnie du policier, à la suite de son arrestation en février 2002 et de sa double inculpation pour meurtre prémédité.

Le présumé meurtrier venait tout juste de retourner en cellule, à la suite d'un long interrogatoire. Le policier a raconté hier que Pickton s'était assis à côté de lui et qu'il lui avait dit à voix basse qu'il comptait attendre un moment après avoir fait sa 50e victime, avant d'entreprendre une nouvelle série de 25 meurtres.

« J'ai creusé ma propre tombe en étant imprudent. Ça m'emmerde. C'est le problème. Il n'ont rien autrement. »

Lors de son témoignage, le policier a ajouté que le seul problème de Pickton était qu'il avait fini par être imprudent quatre fois.

« J'ai été imprudent avec quatre », aurait affirmé Pickton à son compagnon de cellule, qui a dit avoir compris que Pickton faisait alors allusion à quatre corps.

L'accusé aurait tenu les propos que lui impute le policier après avoir passé une journée en cellule avec son « codétenu ».

Le procès du présumé tueur se tient pour les meurtres de six femmes de Vancouver. Il est aussi accusé des meurtres de 20 autres femmes, pour lesquels aura lieu un autre procès plus tard.

Aveux surprenants

Les premiers entretiens en cellule de Pickton et du policier incognito étaient banals, mais lorsque Pickton est retourné en cellule à la suite d'un interrogatoire marathon, son attitude avait changé, a déclaré le témoin.

Alors que le policier racontait sa propre histoire, Pickton lui aurait dit: « Mais ce n'est rien comme la mienne. »

Il lui aurait alors montré cinq doigts, puis fait un signe de zéro.

« Qu'est-ce que c'est que ça? a demandé le policier. Cinq, zéro, cinquante. Ha, ha (...) tu te fous de moi. »

Pickton se serait alors installé à côté de son compagnon de cellule et aurait dévoré son repas du soir tout en écoutant le policier lui raconter qu'il se débarrasserait d'un corps dans l'océan.

« J'ai fait mieux que ça, aurait affirmé Pickton. Une usine d'équarrissage. »

Le présumé meurtrier en série aurait par la suite affirmé avoir été imprudent.

« J'ai creusé ma propre tombe en étant imprudent. Ça m'emmerde. C'est le problème. Il n'ont rien autrement. »

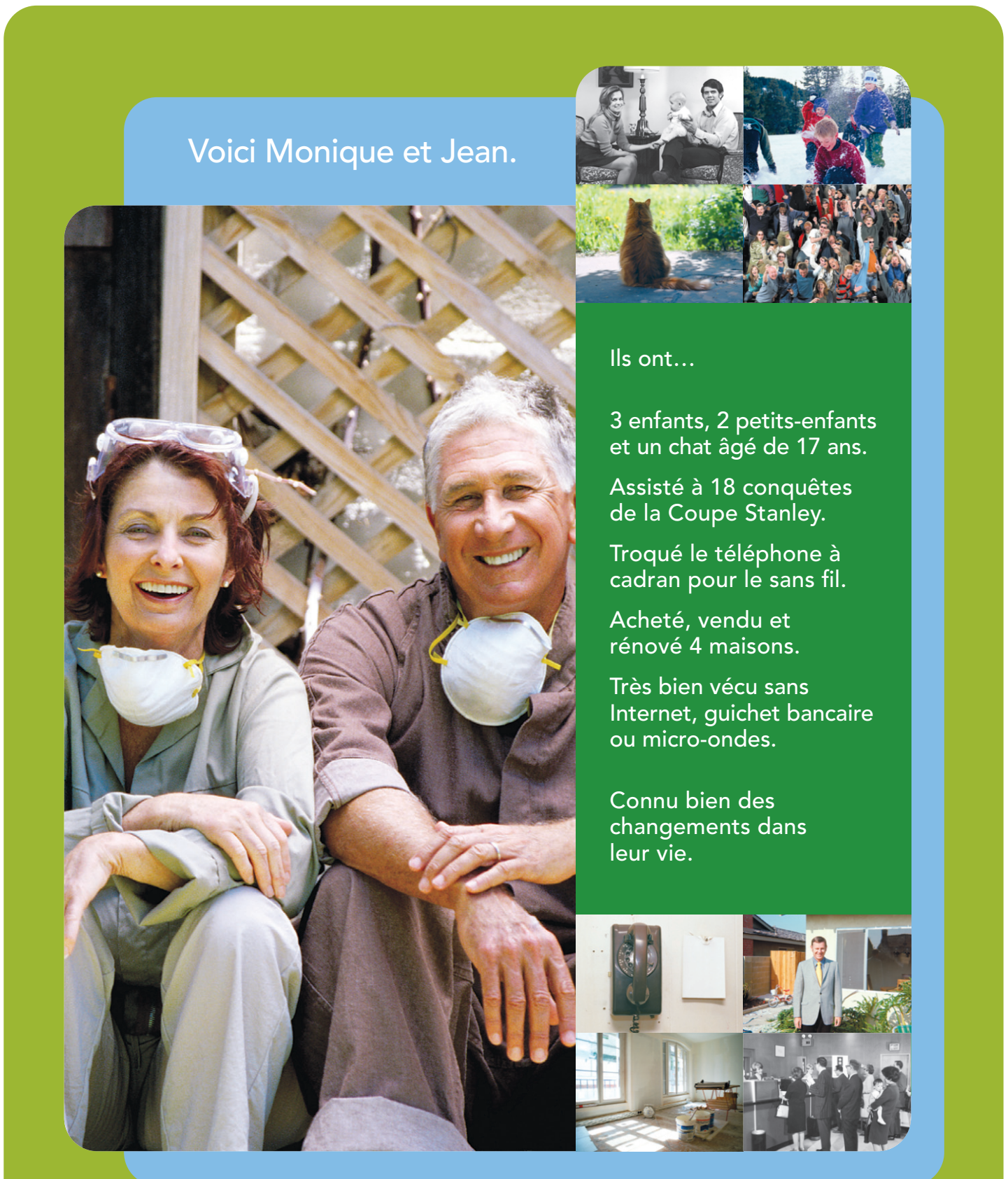

Le fils de Guy Lafleur en évaluation psychiatrique

ANDRÉ CÉDILOT

Mark Lafleur restera en détention jusqu'à nouvel ordre. Hier, la juge Louise Bourdeau, de la Cour du Québec, a toutefois accepté qu'il subisse des traitements psychiatriques afin de savoir s'il est mentalement apte à faire face à la justice pour les histoires de voies de fait et d'agressions sexuelles dont il est accusé.

Âgé de 22 ans, le fils de l'ancienne vedette du Canadien de Montréal Guy Lafleur, paraissait soucieux lors de son passage éclair devant le tribunal. Il a esquissé un « yeah » bien senti quand son avocat a confirmé, en lui chuchotant à l'oreille, qu'il allait être traité au centre hospitalier de l'Université de Sherbrooke (CHUS), où il sera gardé dans l'aile psychiatrique. Le diagnostic sera connu le 8 mars.

« Il était content parce qu'il sait qu'il a besoin d'aide », a commenté son avocat à la sortie de la salle d'audience. Vieil ami de la famille Lafleur, Me Jean-Pierre Rancourt a indiqué que les spécialistes de l'hôpital tenteront également de déterminer si Lafleur réalisait ce qu'il faisait quand il a commis les gestes qu'on lui reproche. Son client souffre du syndrome de la Tourette, trouble neurologique qui affecte le comportement d'une personne. Dans le cas de son client, a noté le criminaliste, la maladie a été doublée, ces derniers temps, d'un usage de cocaïne ou de crack.

La juge Bourdeau a autorisé son transfert à l'hôpital à la suite d'une suggestion commune des avocats de la poursuite et de la défense. Pendant 30 jours, Lafleur sera examiné par le Dr André Gagnon qui l'a eu sous ses soins pendant cinq ou six mois en 2005. À en croire Me Rancourt, Lafleur avait alors coupé court à son traitement en ne se représentant pas au bureau du thérapeute, à Sherbrooke.

Outre une lettre du Dr Gagnon attestant qu'il est prêt à reprendre Lafleur sous son aile, Me Rancourt a déposé des rapports de psychologues et de psychiatres qui se sont penchés sur le dossier dans le passé. L'un d'eux remonte à 1998, alors que son client n'avait que 14 ans. Selon lui, on y parle du syndrome de la Tourette. Me Rancourt affirme s'être servi de ces documents quand il a été appelé ces dernières années à représenter Mark Lafleur dans d'autres poursuites judiciaires. Celles-ci, s'est empressé d'ajouter le criminaliste de la Rive-Sud, s'étaient bien terminées pour son client.

Dans l'éventualité où le ministère public (Me Sophie Lavergne) se serait opposé à sa demande d'examen psychiatrique, Me Rancourt avait prévu faire témoigner l'illustre joueur de hockey et sa femme. « Guy et Lise étaient prêts à prendre la barre. Ils attendaient mon appel dans un hôtel du centre-ville », a-t-il dit. À leur grand soulagement, ils n'ont pas eu à se présenter au palais de justice de Montréal.

Claude Béland réclame une politique de l'épargne

NORMAN DELISLE
PRESSE CANADIENNE

QUÉBEC — Québec doit se doter d'une politique nationale de l'épargne, plaide l'ex-président du Mouvement Desjardins, Claude Béland. Témoignant hier devant la commission parlementaire des Finances publiques en compagnie de quelques experts du monde financier, M. Béland a invité le gouvernement à agir pour corriger le système financier québécois, troublé l'an dernier par le scandale Norbourg.

Deux raisons justifient cette politique, croit M. Béland: la confiance des investisseurs a été ébranlée par quelques scandales récents et le secteur de l'investissement est de plus en plus complexe.

L'ancien dirigeant du monde coopératif a invité les ministères des Finances, du Revenu, de l'Emploi, de la Justice et de la Famille à se concerter pour une meilleure coordination, afin de protéger les épargnants québécois.

Il a émis plusieurs suggestions. Par exemple celle de créer un Observatoire de l'épargne au Québec, sous l'égide du ministère des Finances, afin d'informer les Québécois sur les tendances les plus actuelles et les plus dynamiques du secteur de l'investissement. L'Observatoire utiliserait les compétences des fonctionnaires des Finances, de l'Institut de la Statistique, du monde universitaire et des représentants des entreprises spécialisées en investissement.

M. Béland a aussi prôné l'adoption d'une Charte des investisseurs. Cette charte définirait les devoirs et les droits de chacun et permettrait de réduire le coût des recours.

De plus, les pénalités devraient être augmentées dans les cas où un individu est reconnu coupable de fraude ou d'abus. «Il est indispensable que toute fraude ou abus fiduciaire soit pénalisé de façon exemplaire», a dit M. Béland.

ACCOMMODEMENTS RAISONNABLES

Mario Dumont critique ses adversaires

PRESSE CANADIENNE

Le chef de l'Action démocratique du Québec (ADQ), Mario Dumont, a de nouveau accusé ses adversaires de mollesse hier dans le dossier des accommodements raisonnables.

Selon lui, des gens dans les municipalités prennent l'initiative parce qu'il y a un vide de leadership et d'intérêt sur cette question. M. Dumont prenait part hier soir à l'assemblée d'investiture de François Gaudreault dans la circonscription de Vimont, à Laval.

Il tient le premier ministre libéral, Jean Charest, responsable de ce glissement. Il a ajouté que l'intégration des immigrants a été négligée au cours des dernières années.

M. Dumont croit que M. Charest, de même que le chef péquiste, André Boisclair, ont essayé de se cacher, alors que le Québec avait besoin de leadership politique. Selon lui, il faut que les dirigeants expriment clairement les valeurs québécoises.

Le chef adéquiste a souligné que ce n'est pas au niveau municipal à régler le problème, invitant au passage les gens qui veulent travailler à baliser les accommodements raisonnables à rejoindre son parti.

NOUVELLE AUTORISATION

En vertu de l'article 64 de la Loi électorale, le Directeur général des élections donne avis qu'il a autorisé, à compter du 1er février 2007, l'instance du parti Québec solidaire de la circonscription de Viau. Madame Louise Lacroix agit comme représentante officielle de cette instance.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

Pour plus de renseignements, composez sans frais 1 888 ÉLECTION (1 888 353-2846)

3461064

Je veux

Zeineb **Mellouli** veut mettre à profit son savoir et son humanisme au sein d'une organisation internationale.

Agir

L'Université de Sherbrooke propose un cadre d'études exceptionnel pour combler vos désirs de dépassement.

- Des infrastructures modernes et conviviales
- Des professeurs accessibles, soucieux de votre réussite
- Des stages à l'international dans plusieurs programmes d'études

Baccalauréats

Adaptation scolaire et sociale
Administration des affaires*
Biochimie*
Biologie*
Biotechnologie*
Chimie*
Chimie pharmaceutique*
Communication marketing* (chemin. bac-maîtrise)
Communication, rédaction et multimédia*
Droit*
Droit/biotechnologie
Droit avec MBA*
Écologie*
Économique*
Éducation musicale
Enseignement au préscolaire et au primaire
Enseignement au secondaire
Enseignement de l'anglais langue seconde
Enseignement en éducation physique et à la santé
Enseignement professionnel
Études anglaises et interculturelles*
Études littéraires et culturelles
Études politiques appliquées
Génie biotechnologique*
Génie chimique*
Génie civil*
Génie électrique*
Génie informatique*
Génie mécanique*
Géomatique appliquée à l'environnement*
Histoire
Imagerie et médias numériques*
Information et orientation professionnelles*
Informatique*
Informatique de gestion*
Kinésiologie*
Mathématiques*
Médecine (M.D.)
Microbiologie*
Multidisciplinaire
Musique
Pharmacologie
Philosophie
Physique*
Psychoéducation
Psychologie
Sciences infirmières – (FII)
Service social
Théologie
Traduction professionnelle* (chemin. au bac multidisciplinaire)

** Offerts selon le régime coopératif (alternance études et stages rémunérés)*

NOUVEAU :
Ergothérapie - Physiothérapie baccalauréat-maîtrise intégrés
(sous réserve de l'approbation du ministre de l'Éducation, des Loisirs et du Sport)

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE
www.USherbrooke.ca/jeveux

3459308A

Sears

MAGASIN DE LIQUIDATION
...DES PRIX HORS PAIR!!

Carré Décarie, Côte Saint-Luc
(au premier étage)

épargnez 30% de plus
sur les prix de liquidation d'une sélection de canapés, divans et fauteuils

épargnez 30% de plus
sur les prix de liquidation d'une sélection de meubles
Grand choix de bureaux, tables de cuisine, chaises, tables de salon et tables de chevet

épargnez 10% de plus
sur les prix de liquidation de presque toute la marchandise en magasin lorsque vous utilisez votre carte Sears ou MasterCard Sears*
* Sur approbation de votre crédit. À l'exclusion des vêtements, jeux électroniques, CD, livres et cadres

super samedi et dimanche
2 JOURS SEULEMENT! LES 10 ET 11 FÉVRIER

épargnez 15% de plus
sur les prix de liquidation d'une sélection de réfrigérateurs et cuisinières

Boulevard Décarie
Rue Vézina
Avenue Coolbrook
Avenue Clanranald

CARRÉ DÉCARIE
6900, BOUL. DÉCARIE,
CÔTE SAINT-LUC, QC.
(514)731-6118
LUNDI-MERCREDI DE 10 H À 18 H
JEUDI ET VENDREDI DE 10 H À 21 H
SAMEDI DE 9 H À 17 H
DIMANCHE DE 10 H À 17 H

Prix en vigueur du mercredi 7 au dimanche 11 février 2007,
dans la limite des stocks. Achats sur place seulement. À ces prix de liquidation, toutes les ventes sont finales.

Sears
La belle vie à bon prix.

SUPPLÉMENT POUR LA LIVRAISON. Achats sur place seulement. Toute la marchandise est vendue 'telle quelle' et toutes les ventes sont finales. Pas d'échange, de retour ou de remise pour la marchandise déjà achetée. Les offres de rabais ne peuvent pas être combinées. Pas de revendeurs. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités. Ces offres sont disponibles seulement au Centre de liquidation Sears au Carré Décarie

Utilisez votre carte Sears ou votre carte MasterCard Sears et obtenez des points*
* sur approbation de votre crédit

Achats par catalogue
24 heures sur 24, 7 jours sur 7
1-800-267-3277
www.sears.ca

© 2007. Sears Canada Inc.

3460283A

Tous les chemins mènent à Rome.

Allez, ciao!

Dès le 1er juin 2007, nous offrirons **le seul service quotidien sans escale de Montréal à Rome.**

Réservez d'ici le 28 février 2007 et profitez d'un **tarif de lancement exceptionnel.**

Montréal–Rome
369$
l'aller simple
Prix basé sur un aller-retour

STAR ALLIANCE

aircanada.com
La liberté de voyager à votre façon

Un billet acheté auprès du bureau des réservations d'Air Canada coûtera 20 $ additionnels par personne, jusqu'à un maximum de 50 $ par réservation (non remboursables, taxes en sus). Service aux personnes malentendantes (ATS) : 1 800 361-8071. Le tarif est basé sur un aller simple et n'est accessible qu'à l'occasion de l'achat d'un billet aller-retour. Les billets doivent être achetés au plus tard le 28 février 2007. Les voyages doivent débuter entre le 1er et le 14 juin 2007. Séjour minimal : une nuit le samedi ; séjour maximal : deux mois. Les billets sont non remboursables et les modifications sont interdites. Le tarif est en vigueur au moment de la publication et applicable aux nouvelles réservations seulement. Le nombre de places est limité et fonction de la disponibilité. Des restrictions quant aux jours et aux heures s'appliquent. Le tarif peut différer selon la date de départ et de retour. Les taxes, les assurances, les redevances de navigation de NAV CANADA, les frais d'aménagement aéroportuaire, le supplément des frais de carburant et le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien ne sont pas inclus. D'autres conditions peuvent s'appliquer.

3460016A

3460018

POLITIQUE

PRÉSUMÉS MAUVAIS TRAITEMENTS SUBIS PAR DES PRISONNIERS AFGHANS

Harper promet de tout divulguer

GILLES TOUPIN

OTTAWA — Craignant comme la peste de se retrouver dans un bourbier semblable à celui de l'affaire de la Somalie, le gouvernement Harper a promis hier de rendre publique l'enquête des Forces armées sur de présumés mauvais traitements subis par des prisonniers afghans aux mains de soldats canadiens en Afghanistan.

Pressé de questions aux Communes à propos de ces allégations rendues publiques hier par Amir Attaran, professeur de droit de l'Université d'Ottawa, le ministre de la Défense, Gordon O'Connor, a été catégorique : « Je puis assurer le député que toute commission d'enquête et tous les rapports qui seront produits par les enquêtes seront rendus publics ».

M. O'Connor s'est empressé d'ajouter plus tard devant les journalistes que cette histoire n'avait rien à voir avec celle de la Somalie, où un adolescent avait été torturé et tué par des soldats canadiens en 1993. Le haut commandement militaire canadien avait tenté à l'époque de camoufler l'affaire.

« Remettons les choses en perspective, a déclaré le ministre. Il y a une allégation cette fois-ci de mauvais traitements contre un prisonnier. Il n'y a à l'heure actuelle aucune preuve que cela se soit produit. C'est ce que les enquêtes détermineront. »

Au moins un de trois détenus afghans « capturés par les Forces armées canadiennes semble avoir été battu pendant son interrogatoire » en avril dernier, a affirmé hier le professeur Attaran qui a déposé une plainte écrite auprès de la Commission des plaintes de la police militaire, qui a été créée à la suite de l'affaire somalienne.

M. Attaran a découvert cette affaire grâce à des documents qu'il a obtenus en vertu de la Loi d'accès sur l'information.

« J'ai découvert que lors d'une même journée l'année dernière, un interrogateur à la solde des militaires canadiens a emmené trois hommes à la base de Kandahar, a déclaré hier M. Attaran à l'émission *Canada AM* de la chaîne CTV. Les trois hommes avaient des blessures semblables au visage et à la tête. L'homme le plus sérieusement blessé avait les yeux tuméfiés, les sourcils tailladés, une coupure au front et à la joue. »

Le professeur de l'Université d'Ottawa a soutenu que les trois hommes avaient été remis aux autorités afghanes par les Forces canadiennes et que plus jamais, a-t-il dit, on a entendu parler d'eux. M. Attaran a reproché aux militaires canadiens de n'avoir pas mis en place un mécanisme permettant de s'assurer de ce qu'il advient des détenus ainsi livrés aux Afghans, surtout, a-t-il aussi rappelé, qu'il est bien connu que le gouvernement afghan torture ses prisonniers.

C'est le président de la Commission des plaintes de la police militaire, Peter Tinsley, qui a averti par lettre le chef d'état-major, le général Rick Hillier, et le capitaine Steve Moore, qui dirige la police militaire, des allégations de M. Attaran.

Les Forces armées ont ordonné une enquête interne dès qu'ils ont reçu la lettre de M. Tinsley. Mais la Commission des plaintes de la police militaire n'écarte pas de mettre sur pied sa propre enquête au cours des prochains jours.

Les trois Afghans ont été capturés près de Dukah, à quelque 40 km de Kandahar, par un petit groupe de soldats canadiens. Dans un rapport interne, les détenus ont été décrits comme étant « hostiles » et « extrêmement belliqueux ». La police militaire qui escortait l'un d'eux a affirmé qu'elle a du faire usage « de techniques appropriées afin de maîtriser » le prisonnier qui tentait de s'enfuir.

Les élus de l'opposition ont fait grand cas hier du fait que la plainte de M. Attaran précise qu'il n'y a aucune documentation dans les dossiers sur les soins médicaux qu'auraient reçus les prisonniers. M. Attaran craint une tentative de camouflage des faits par les Forces armées.

Le critique libéral en matière de Défense, Denis Coderre, a rappelé que pour l'instant cette affaire ne reposait « que sur des allégations » et qu'il fallait y aller avec prudence, afin de ne pas entacher le travail des militaires canadiens en Afghanistan. « C'est un dossier que l'on devra suivre », a néanmoins affirmé M. Coderre.

Le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, estime pour sa part que le Canada devrait faire comme les Pays-Bas lorsqu'il s'agit de remettre les prisonniers aux Afghans, c'est-à-dire assurer un suivi afin de savoir de qu'il advient d'eux.

Vous pouvez voyager dès maintenant à l'aide des Points TD en prime que vous recevrez grâce à votre nouvelle carte *Visa TD Or Voyages®**

Obtenez 15 000 Points TD en prime sur approbation de votre carte.

À partir du moment où votre carte *Visa* TD Or Voyages sera approuvée, vous aurez l'impression que le monde est à votre portée. En fait, dès votre adhésion, vous recevrez 15 000 Points TD en prime, d'une valeur de 225 $. Étant donné que vous pouvez échanger vos Points TD[1] dès que vous en avez accumulé 5 000, vous pouvez vous offrir une petite escapade dès maintenant. Ou encore, vous pouvez conserver vos Points TD pour faire un grand voyage, ce qui ne devrait pas tarder, car vous accumulez un Point TD à chaque dollar d'achats[2]. Cette offre prend fin le 24 février 2007[3]. Adhérez à la carte dès aujourd'hui et profitez des occasions uniques qui s'offrent à vous.

TD VISA

Pour faire une demande, composez le 1-800-387-9150, passez à une succursale de TD Canada Trust ou rendez-vous à l'adresse tdcanadatrust.com/voyages

3454982

3453153A

1. Les Points TD peuvent être échangés par tranche de 5 000 points. 2. Les frais, les avances de fonds, les frais d'intérêts ou de service, les services facultatifs, les chèques *Visa* TD, les transferts de solde, les remboursements, les rabais ou les autres crédits semblables ne permettent pas d'accumuler des Points TD. 3. Les demandes doivent être approuvées avant le 24 février 2007. Les 15 000 Points TD en prime seront attribués dès que le nouveau compte sera approuvé. L'offre s'applique uniquement aux nouveaux comptes *Visa* TD Or Voyages. D'autres conditions peuvent s'appliquer. L'offre peut être modifiée, prolongée ou retirée en tout temps, sans préavis. Cette offre ne peut être jumelée à aucune autre. *Visa International Service Association. Utilisée sous licence. ®Marque de commerce de La Banque Toronto-Dominion.

ANGLAIS

CONVERSATION OU ANGLAIS DES AFFAIRES

Petits groupes : 3 à 7 personnes, admission continue

À temps partiel et semi-intensif
matin, après-midi, soir, samedi
1 à 7 fois/sem. • 375 $/45 h*

COURS **INTENSIF**
de jour, 25 h/semaine
165 $ à 183 $/semaine*

*matériel pédagogique inclus, non taxable, déductible d'impôt, frais d'inscription : 45 $

Formation en Entreprise adaptée à vos besoins
Cours privés: toutes les langues

Converlang
école de langues postmoderne
accréditée par Emploi-Québec

1160, boul. St-Joseph Est, 3e étage, Montréal
(514) 278-5309 www.converlang.com

Laurier

3451472 3460590

DEVANT LE CERCLE CANADIEN D'OTTAWA

Harper énonce ses cinq priorités

JOËL-DENIS BELLAVANCE

OTTAWA — Stephen Harper répète à qui veut bien l'entendre qu'il ne souhaite pas d'élections fédérales au printemps, ni même à l'automne. Mais le premier ministre avait toutes les allures d'un homme prêt à partir en campagne électorale, hier, devant les membres du prestigieux Cercle canadien d'Ottawa.

Profitant du premier anniversaire de la prestation de serment du gouvernement conservateur, M. Harper a brossé hier le bilan de ses réalisations et a précisé ses intentions pour les prochains mois.

« À l'avenir, lorsque le gouvernement fédéral remboursera la dette nationale, il devra utiliser les économies d'intérêts pour réduire les impôts des particuliers. »

En tout, le premier ministre a dit avoir cinq nouvelles priorités : réduire le fardeau des contribuables dès le prochain budget, adopter de nouvelles mesures pour protéger l'environnement, améliorer l'image du Canada à l'étranger, renforcer la fédération canadienne en réglant notamment le dossier du déséquilibre fiscal et, enfin, adopter de nouvelles mesures pour lutter contre la criminalité.

En matière de fiscalité, M. Harper a ainsi indiqué que son gouvernement déposera, en même temps que le budget fédéral prévu le 20 mars, un projet de loi offrant aux contribuables une garantie de remboursement d'impôt chaque fois que le gouvernement fédéral rembourse la dette accumulée qui s'élève aujourd'hui à 482 milliards de dollars.

« À l'avenir, lorsque le gouvernement fédéral remboursera la dette nationale, il devra utiliser les économies d'intérêts pour réduire les impôts des particuliers », a affirmé le premier ministre dans son discours qui ressemblait à un minidiscours du Trône.

En septembre dernier, le ministre des Finances, James Flaherty, a indiqué qu'Ottawa avait enregistré un surplus de 13 milliards de dollars durant l'exercice financier 2005-2006. La totalité de cette somme a été affectée au remboursement de la dette, permettant ainsi des économies annuelles de 700 millions de dollars en frais d'intérêt. Les contribuables peuvent donc s'attendre à une réduction d'impôts équivalente à cette somme dès le prochain budget.

Au chapitre de l'environnement, Stephen Harper a continué son virage vert hier en affirmant que les changements climatiques représentent une menace sérieuse à la santé et au bien-être des Canadiens.

Graphiques à l'appui démontrant la hausse des émissions de gaz à effet de serre au cours des 15 dernières années, le premier ministre a soutenu que le véritable défi consiste à faire des progrès dans le dossier environnemental tout en préservant les emplois et les niveaux de vie. Il n'a pu s'empêcher de décocher des flèches à l'endroit des libéraux qui, selon lui, n'ont pris aucune mesure efficace pour réduire les émissions de gaz à effet de serre durant leur règne de 13 ans. « Après plus d'une décennie d'inaction, le Canada affiche l'un des pires bilans des pays développés », a-t-il lancé.

Devant son auditoire, M. Harper a promis d'adopter de nouvelles mesures pour protéger l'environnement en imposant prochainement des cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre aux industries canadiennes, en encourageant une plus grande utilisation de l'éthanol et le biodiésel, et en accordant des crédits d'impôts à ceux qui achètent des véhicules moins énergivores, entre autres choses.

En matière de politique étrangère, le premier ministre a surtout évoqué la mission des troupes canadiennes en Afghanistan. « Nous allons continuer la bataille contre les talibans », a insisté le premier ministre. M. Harper s'est par ailleurs félicité d'avoir amélioré les relations entre le Canada et les États-Unis, rappelant que son gouvernement a conclu une entente sur le bois d'œuvre mettant fin à des années de conflit commercial.

Au chapitre de l'unité nationale, le premier ministre a réitéré son intention de régler une fois pour toutes le dossier du déséquilibre fiscal dès le prochain budget et d'encadrer le pouvoir fédéral de dépenser dans les champs de compétence des provinces. Ces deux mesures, si elles se concrétisent, pourraient donner un sérieux coup de pouce aux libéraux de Jean Charest pour les élections provinciales prévues le 26 mars.

Enfin, M. Harper a dit vouloir adopter d'autres mesures pour lutter contre la criminalité au pays, mais il s'est contenté hier de rappeler certains des projets de loi toujours à l'étude à la Chambre des communes qui, selon lui, sont bloqués par les partis de l'opposition.

PHOTO FRED CHARTRAND, PRESSE CANADIENNE

Devant le Cercle canadien d'Ottawa, le premier ministre Stephen Harper a dit vouloir réduire le fardeau des contribuables, adopter de nouvelles mesures pour protéger l'environnement, améliorer l'image du Canada à l'étranger, renforcer la fédération canadienne et, enfin, adopter de nouvelles mesures pour lutter contre la criminalité.

ACTUALITÉS

Interdiction des cadeaux des pharmacies aux médecins

« Le patient va être pénalisé », prévient le président de la FMSQ

PRESSE CANADIENNE

La santé du public est menacée par la volonté du gouvernement Charest d'empêcher les pharmaciens d'offrir un loyer gratuit et des cadeaux aux médecins, prétend le Dr Gaétan Barrette.

Le président de la Fédération des médecins spécialistes (FMSQ) s'est présenté en commission parlementaire, hier, pour brandir le spectre d'une brèche importante dans les soins de santé, dès que les pratiques commerciales entre médecins et pharmaciens auront été resserrées, en vertu du projet de loi 54 à l'étude. Le projet de loi a été déposé l'automne dernier à la suite d'un avis de l'Office des professions estimant que la pratique des loyers gratuits et des faveurs aux médecins était susceptible de placer ces derniers en situation de conflit d'intérêts réel ou apparent. L'organisme recommandait un resserrement du cadre réglementaire.

Gaétan Barrette ne voit aucun problème d'ordre éthique à cette pratique, et va jusqu'à prédire un bouleversement si Québec maintient l'idée de l'abolir. Les médecins « vont fermer leur cabinet, tant chez les omnipraticiens que chez les spécialistes, pour cause de coûts trop élevés », a-t-il estimé. Il fait valoir que les médecins n'auraient pas les moyens financiers de supporter les changements inscrits au projet de loi, sans en faire payer le prix à leurs patients. « Au bout du compte, c'est le patient qui va être pénalisé. Ça c'est clair », a dit le Dr Barrette, qui veut faire prévaloir « les forces du marché » par le retrait du projet de loi. « C'est une question de marché, point à la ligne », a-t-il soutenu, en dénonçant « l'acharnement » dont les médecins sont victimes.

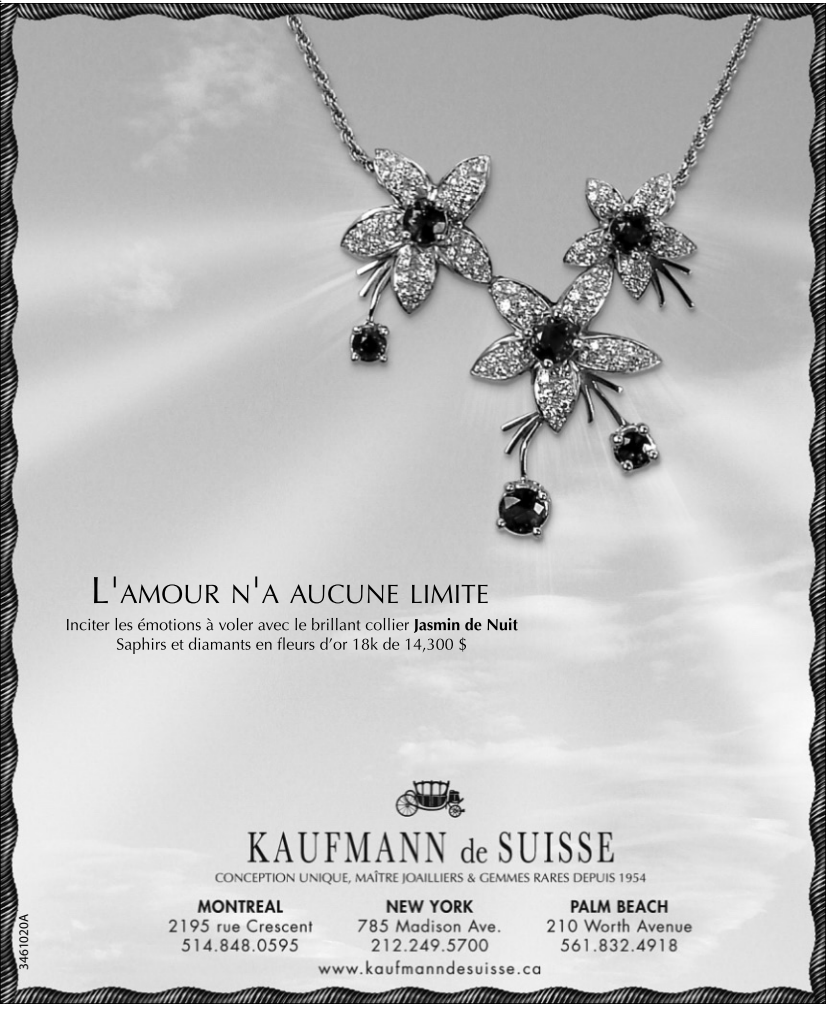

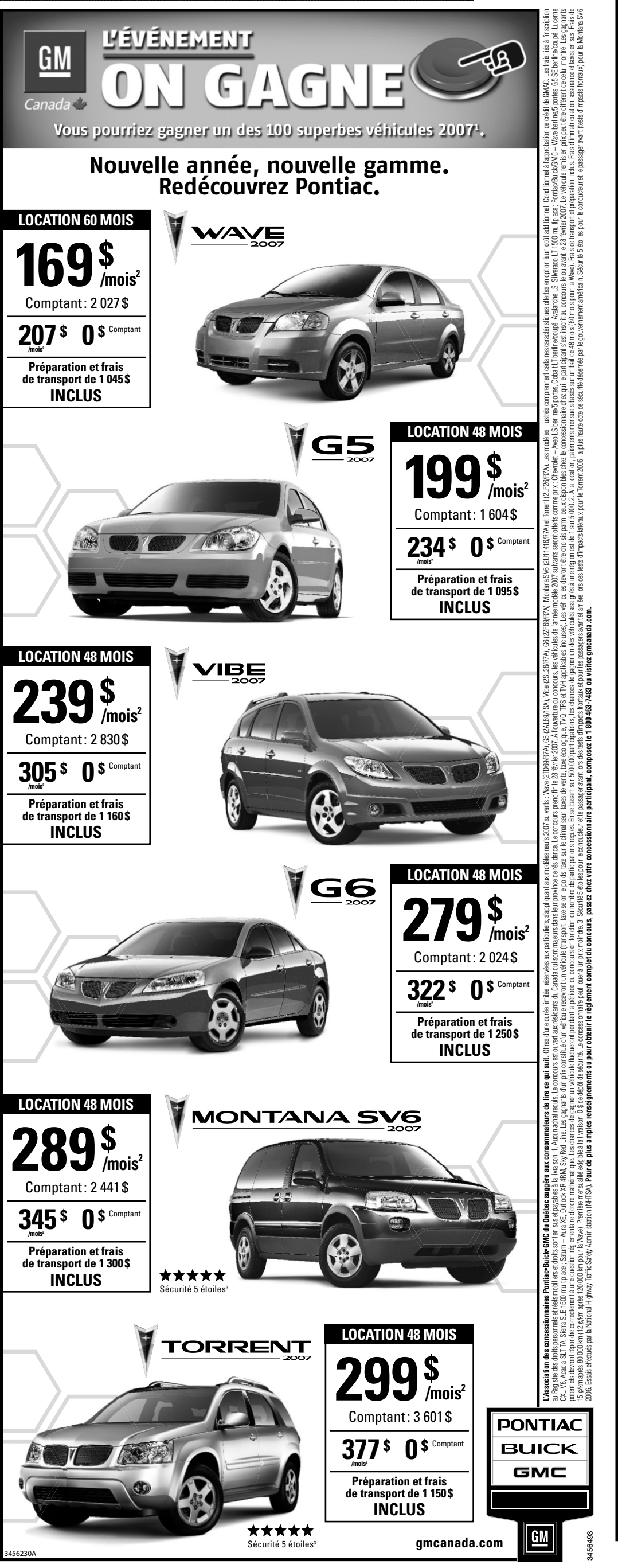

L'Association des concessionnaires Pontiac•Buick•GMC du Québec suggère aux consommateurs de lire ce qui suit. Offres d'une durée limitée, réservées aux particuliers, s'appliquant aux modèles neufs 2007 suivants : Wave (2TD69/R7A), G5 (2AL69/1SA), Vibe (2SL26/R7A), G6 (2ZF69/R7A), Montana SV6 (2U11416/R7A) et Torrent (2LF26/R7A). Les modèles illustrés comprennent certaines caractéristiques offertes en option à un coût additionnel. Conditionnel à l'approbation de crédit de GMAC. Les frais liés à l'inscription au Registre des droits personnels et réels mobiliers et droits sont en sus et payables à la livraison. 1. Aucun achat requis. Le concours est ouvert aux résidants du Canada qui sont majeurs dans leur province de résidence. Le concours prend fin le 28 février 2007. À l'ouverture du concours, les véhicules de l'année-modèle 2007 suivants seront offerts comme prix : Chevrolet – Aveo LS berline/5 portes, Cobalt LT berline/coupé, Avalanche LS, Silverado LT 1500 multiplace ; Pontiac/Buick/GMC – Wave berline/5 portes, G5 SE berline/coupé, Lucerne CXL V6, Acadia SLT TA, Sierra SLE 1500 multiplace ; Saturn – Aura XE, Outlook XR 4RM, Sky Red Line. Les gagnants d'un prix constitué d'un véhicule recevront un véhicule (transport, taxe selon le poids, taxe sur le climatiseur, taxes de vente, taxe écologique, TVQ, TPS et TVH applicables incluses). Les véhicules devront être choisis parmi ceux disponibles chez le concessionnaire chez qui le participant s'est inscrit au concours le ou avant le 28 février 2007. Le véhicule remis en prix peut être différent de celui montré. Les gagnants potentiels devront répondre correctement à une question réglementaire d'ordre mathématique. Les chances de gagner un des véhicules assignés à une région est de 1 sur 5 000. 2. À la location, paiements mensuels basés sur un bail de 48 mois (60 mois pour la Wave). Frais de transport et préparation inclus. Frais d'immatriculation, assurance et taxes en sus. Frais de 15 ¢/km après 80 000 km (12 ¢/km après 120 000 km pour la Wave). Première mensualité exigible à la livraison. 0 $ de dépôt de sécurité. La concessionnaire peut louer à un prix moindre. 3. Sécurité 5 étoiles pour le conducteur et le passager avant lors des tests d'impacts frontaux et pour les passagers avant et arrière lors des tests d'impacts latéraux pour le Torrent 2006, la plus haute cote de sécurité décernée par le gouvernement américain. Sécurité 5 étoiles pour le conducteur et le passager avant (tests d'impacts frontaux) pour la Montana SV6 2006. Essais effectués par la National Highway Traffic Safety Administration (NHTSA). **Pour de plus amples renseignements ou pour obtenir le règlement complet du concours, passez chez votre concessionnaire participant, composez le 1 800 463-7483 ou visitez gmcanada.com.**

PROMOTION
SALON CHALETS ET MAISONS DE CAMPAGNE
au Stade Olympique de Montréal du 15 au 18 février 2007
UN CAHIER SPÉCIAL À NE PAS MANQUER
LE SAMEDI 10 FÉVRIER DANS LA PRESSE
3455050

CHIRURGIE CARDIAQUE

Un médicament augmente la mortalité

AGENCE FRANCE-PRESSE

L'aprotinine, médicament utilisé dans le monde pour contrôler les hémorragies au cours de pontages coronariens, paraît nettement accroître les risques de mortalité pendant les cinq ans suivant l'intervention chirurgicale, selon une étude publiée hier aux États-Unis.

Une équipe de médecins de l'Ischemia Research and Education Foundation, à San Bruno, en Californie, a mesuré le taux de mortalité dans un groupe de 3876 patients traités avec trois substances différentes contre l'hémorragie, dont de l'aprotinine, sur des périodes de six semaines, six mois et annuellement pendant cinq ans après leur pontage coronarien dans 62 hôpitaux dans le monde.

« Après cinq ans, 223 décès sont survenus chez les 1072 opérés traités avec de l'aprotinine – soit 20,8 % du total – ce qui représente un taux de mortalité de près de 66 % plus élevé qu'un groupe témoin, à savoir 12,7 % », précise le Dr Tennis Mangano, un des auteurs de cette recherche parue dans le *Journal of the American Medical Association* (JAMA) daté du 7 février.

Les taux de mortalité ont été similaires chez les patients traités avec les deux autres substances contre l'hémorragie, l'acide aminocaproïque (132 décès parmi 834 patients, soit 15,8 %) et l'acide tranexamique (65 morts parmi 442 opérés, soit 14,7 %).

L'étude montre que pour les patients traités avec de l'aprotinine, le taux absolu de mortalité a augmenté de 5 % sur cinq ans ou de 1 % par an après l'intervention chirurgicale comparativement aux autres traitements (acides aminocaproïque et tranexamique).

« Nous estimons qu'au cours de l'année passée, l'aprotinine a été prescrite à au moins 200 000 personnes dans le monde ayant subi une chirurgie cardiaque et dont le profil est similaires aux sujets de l'étude », poursuit le Dr Mangano.

Les conclusions de cette étude montrent que l'utilisation d'aprotinine pour les patients subissant un pontage coronarien « ne paraît pas prudent dans la mesure où il existe deux autres médicaments moins risqués et aussi moins onéreux », écrivent les auteurs.

Jeune femme poignardée à mort à Brossard

Un suspect de 24 ans arrêté

MARCEL LAROCHE

Un jeune homme de 24 ans, fils d'un policier de Longueuil, a été appréhendé tôt hier matin, à Brossard. Raphaël Charron est soupçonné du meurtre de Stéphanie Forest, tuée à coups de couteau dans son appartement.

Le mobile du crime demeure obscur. Les policiers écartent pour le moment l'hypothèse de la violence conjugale.

Le drame s'est déroulé dans la nuit d'hier à l'appartement 3 de l'immeuble de huit logements du 2480, rue Nantel, à Brossard.

Vers minuit vingt, un résidant d'un immeuble voisin a communiqué avec le 911 pour signaler des bruits inhabituels. Les premiers policiers dépêchés sur les lieux ont été accueillis dans le vestibule de l'immeuble voisin par un jeune homme. En voyant les policiers, l'individu, identifié comme Raphaël Charron, leur a dit de se rendre en vitesse à l'appartement 3 du 2480, rue Nantel, où ils allaient trouver la locataire des lieux blessée à coups de couteau. Les agents s'y sont rendus et y ont découvert le corps de Stéphanie Forest, 20 ans.

Charron a aussitôt été arrêté. Des manœuvres de réanimation ont été amorcées par les policiers puis poursuivies par des techniciens paramédicaux, qui ont transporté la victime à l'hôpital Charles-LeMoyne. Stéphanie Forest y a rendu l'âme quelques minutes plus tard.

Quant à Charron, il a été longuement interrogé par les policiers de l'Unité des crimes graves de la police de Longueuil, puis incarcéré en attendant de comparaître sous une inculpation de meurtre non prémédité.

Émoi dans une école d'Ottawa

Deux mauvais plaisants ont semé l'émoi dans une école secondaire francophone à l'ouest d'Ottawa en pleine heure du dîner, hier. L'école secondaire publique Deslauriers a dû mettre en œuvre son plan de sécurisation lorsqu'un élève a signalé la présence de deux jeunes hommes peut-être armés à l'intérieur de l'école. L'escouade tactique de la police d'Ottawa a été dépêchée sur les lieux vers 12 h 30. Deux élèves de 15 et 16 ans ont été arrêtés dans la cafétéria. Les policiers ont saisi un pistolet à plomb en plastique actionné par un ressort qui avait servi de « jouet » aux deux suspects. Personne n'a été blessé lors de l'incident, qui a fait beaucoup plus de peur que de mal. — Le Droit

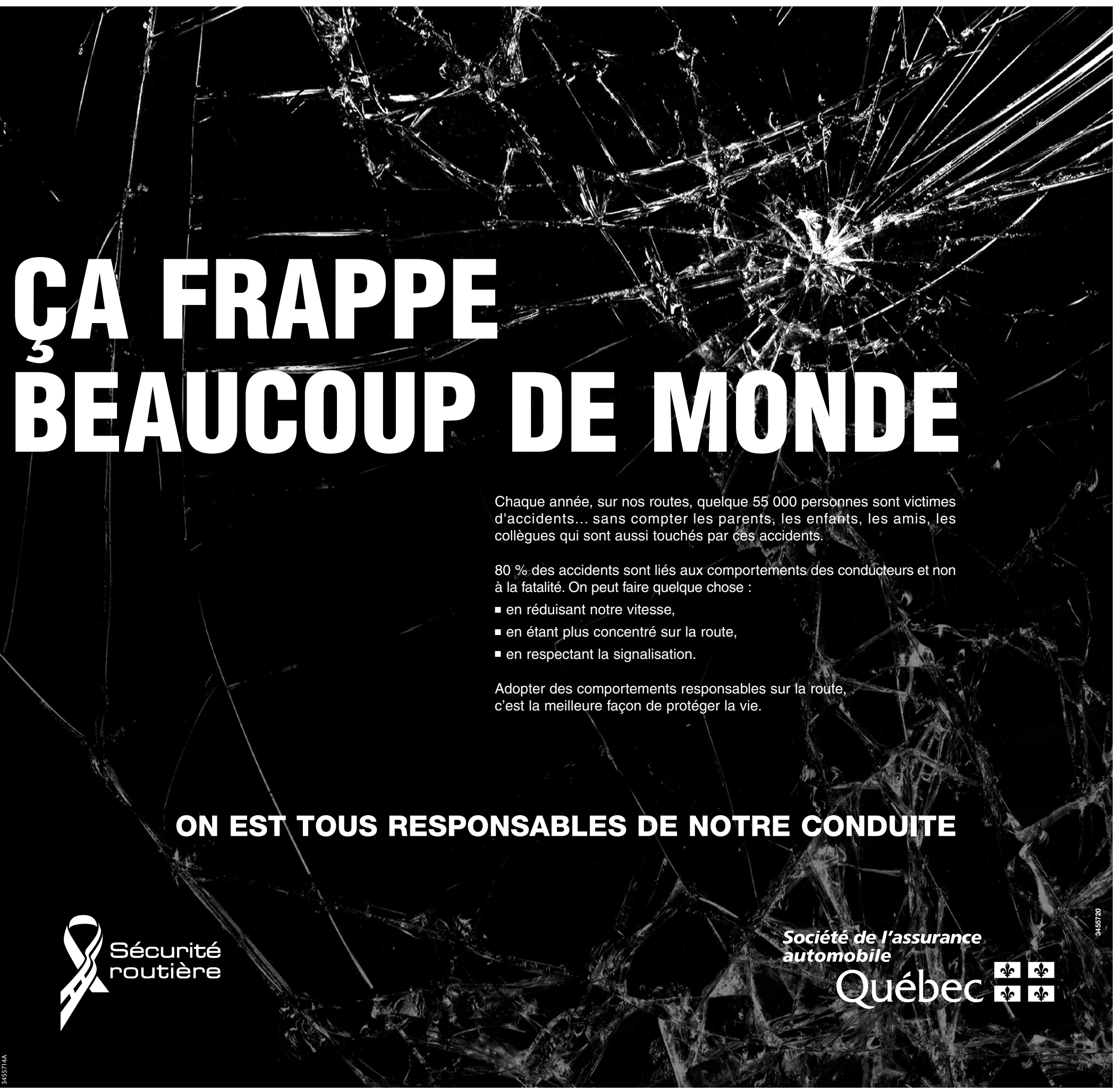

MONDE

Les nouvelles internationales
en continu sur **cyberpresse.ca/monde**

LE TOUR DU GLOBE

FRANCE
Enfants soldats

Cinquante-huit États se sont solennellement engagés hier, à Paris, pour la première fois, à tout faire pour combattre l'utilisation des enfants soldats dans les conflits armés. Un drame qui touche 250 000 jeunes, principalement en Asie et en Afrique. Les pays participants à une conférence de deux jours à ce sujet ont adopté un ensemble d'engagements pour empêcher le recrutement des enfants soldats, faciliter leur réinsertion et « lutter contre l'impunité » de ceux qui utilisent des mineurs dans les conflits armés. d'après AFP

ÉTATS-UNIS
Audit de la guerre en Irak

Dénonçant le rôle de « l'incompétence » et du « népotisme » dans la débâcle irakienne, l'opposition démocrate au président George W. Bush a ouvert, hier au Congrès, un examen sévère de la politique menée depuis 2003, avec pour première cible l'ex-patron civil Paul Bremer. « Je crois que les préparations avant la guerre ne correspondaient pas à ce qu'il fallait », a déclaré Bremer. Il a aussi rejeté sur les Irakiens une bonne part de la responsabilité des erreurs qui lui sont reprochées par l'opposition démocrate. d'après AFP

MEXIQUE
Policiers tués

Sept policiers ont été tués hier dans la station balnéaire d'Acapulco lors de l'attaque de deux commissariats de police par un commando armé, a annoncé le vice-procureur de l'État de Guerrero, Jesus Aleman. Les huit membres du commando étaient armés de fusils d'assaut, vêtus d'uniformes vert olive de l'armée mexicaine et de bérets rouges, selon des témoins. Le président Felipe Calderon a déployé un contingent de 7600 hommes contre le crime organisé, les trafiquants et producteurs de drogue de la région. d'après AFP

IRAK

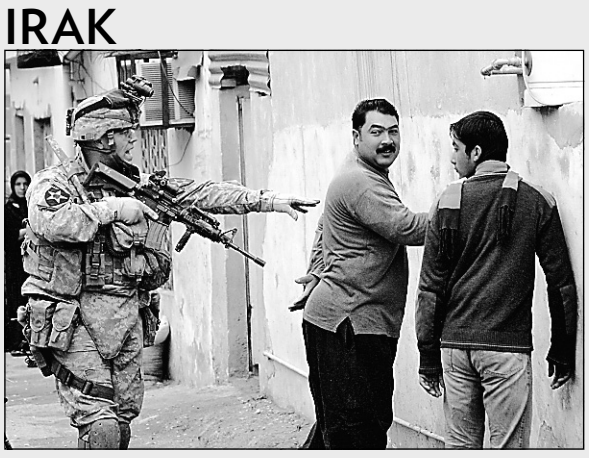

PHOTO DAVID FURST, AFP

Un soldat américain ordonne à ces Irakiens de poser leurs mains au mur, pendant que leur maison est fouillée par une patrouille militaire. L'armée américaine a lancé hier la première offensive majeure de son nouveau plan de renforcement de la sécurité à Bagdad.

Diplomate enlevé

Un diplomate iranien a été enlevé à Bagdad par des hommes portant des uniformes de l'armée irakienne, un rapt qualifié de « d'acte terroriste » par l'Iran, qui a accusé les États-Unis d'en être responsable. Par ailleurs, des forces irako-américaines ont mené une opération de ratissage dans un quartier sunnite de Bagdad, présentée par un commandant américain comme le début du nouveau plan de sécurité pour pacifier la capitale. L'entourage du premier ministre irakien Nouri al-Maliki a cependant démenti que le plan ait démarré. d'après AFP

AFGHANISTAN
L'Italie ne partira pas

Le chef du gouvernement italien, Romano Prodi, a confirmé que les soldats de son pays n'allaient pas quitter l'Afghanistan maintenant, obtenant le soutien de sa coalition. « Un retrait aujourd'hui serait incompréhensible. Nous devons donc rester en Afghanistan pour le moment, en renforçant notre engagement civil », a-t-il déclaré. Un peu plus tôt, le chef de la diplomatie italienne, Massimo D'Alema, avait adressé une lettre de protestation à six pays alliés, dont le Canada, qui avaient publiquement appelé Rome à maintenir ses troupes en Afghanistan. d'après AP

LE CHIFFRE DU JOUR

Cinq

C'est le nombre de semaines écoulées depuis que Ban Ki-moon, de la Corée du Sud, assume le poste de secrétaire général de l'ONU. Alors que des critiques se font déjà entendre sur la lenteur des réformes administratives qu'il a promises, Ban s'est déclaré satisfait de sa prestation, hier. « J'aime bien ce travail, c'est une expérience nouvelle », a-t-il dit à la presse. « Je crois que jusqu'à présent, je me suis bien acquitté de mes devoirs en tant que secrétaire général », a-t-il ajouté.

AFP

PHOTO OMAR RASHIDI, ASSOCIATED PRESS

Le président de l'Autorité palestinienne, Mahmoud Abbas (à gauche) a été reçu hier à Jiddah par le roi Abdallah d'Arabie Saoudite, à la veille du début du sommet de La Mecque organisé pour tenter de régler la crise palestinienne.

L'Arabie Saoudite contrainte de se mouiller

JOONEED KHAN

REGARD SUR LE MONDE

Les gains de l'Iran (chiite) en Irak, au Liban et en Palestine obligent l'Arabie Saoudite (sunnite) à abandonner « la diplomatie du chéquier » et à jouer « un rôle plus agressif pour influer sur les conflits du Moyen-Orient ».

C'est ce que notent le *New York Times* et d'autres médias avec l'arrivée, hier à La Mecque, des leaders du Hamas et du Fatah palestiniens pour des pourparlers d'unité nationale sous l'égide du richissime royaume wahhabite, allié privilégié des États-Unis.

L'Iran soutient et finance le Hamas islamiste et le Hezbollah libanais; et l'ascendant de la majorité chiite en Irak le place en position de force dans ce pays qui, sous Saddam Hussein, avait servi de contrepoids à l'Iran et de bouclier pour les pétro-émirats du Golfe. Saddam lui-même menaçait toutefois l'Arabie. Son régime baassiste, laïque et socialiste, était un défi pour le modèle saoudien, monarchie patriarcale et non démocratique fondée sur un puritanisme sectaire, matrice idéologique du terrorisme islamiste moderne.

Riyad n'a pas désapprouvé le renversement de Saddam, comme il a misé sur la guerre d'Israël contre le Hezbollah l'été dernier au Liban. Sauf qu'il n'anticipait pas les défis du « nouvel Irak » ni les déboires militaires d'Israël et des États-Unis. Washington le presse désormais de s'engager en première ligne – et de réprimer en même temps l'intégrisme qu'il a si longtemps alimenté dans le monde musulman.

Les Saoudiens ont toujours agi sous la protection de la Grande-Bretagne et des États-Unis. Ils louent les services militaires du Pakistan, autre allié sunnite de l'Occident. Leur expérience d'« acteur agressif »est très limitée, alors qu'ils se voient propulsés dans un face-à-face très serré avec l'Iran, qui est presque trois fois plus peuplé que le royaume.

« L'Arabie devra intervenir en Irak pour soutenir les sunnites et inonder le marché du pétrole pour casser les prix et faire baisser les revenus de l'Iran », écrivait en décembre Nawaf Obeid, stratège saoudien, dans un article publié par le *Washington Post*.

Mais cette rhétorique « agressive » était suivie d'une visite en Iran du prince Bandar bin Sultan, patron du Conseil national de sécurité saoudien. Ex-ambassadeur du royaume à Washington, et proche des Bush et des néo-conservateurs, Bandar a subi les pressions des « modérés » et du rapport Baker-Hamilton, qui prônent le dialogue avec l'Iran.

De son côté, Téhéran a multiplié les appels à Ryad pour des solutions négociées au Liban et en Palestine, tout en se montrant rassurant sur l'Irak.

Musharraf s'en mêle

Le Pakistan s'est mis de la partie : en tournée de pays musulmans, le président Pervez Musharraf a annoncé hier à Ankara qu'il va présenter « un plan de paix global pour le Proche-Orient ». Il a rencontré le roi Abdallah d'Arabie, et il doit se rendre en Iran. Le magazine allemand *Der Spiegel* décrit l'Arabie Saoudite comme « le nouveau gendarme d'une région troublée ». D'autres évoquent un rôle de « pompier régional » pour le royaume. Rôle que Riyad est cependant incapable de remplir seul, sans soutien arabe, islamique et occidental.

Le modèle saoudien n'a pas une grande crédibilité diplomatique non plus, encore moins d'autorité morale. L'accord de Taëf, négocié sous son égide en 1989 pour mettre fin à la guerre du Liban, a seulement amendé la « démocratie sectaire » du pays, sans refléter le réel équilibre démographique des communautés. Que peut offrir Riyad de valable et de durable aux Palestiniens, aux Libanais, aux Irakiens et aux Iraniens?

Avec AFP, AP, Reuters, UPI, Irna, AKI, NYT, *Spiegel*, Arab News, *Haaretz*

LE SOMMET DE LA MECQUE

Les dirigeants du Fatah et du Hamas sont arrivés hier en Arabie Saoudite où ils doivent se rencontrer, aujourd'hui à La Mecque, pour tenter de régler la crise palestinienne. Le roi Abdallah a reçu le président Mahmoud Abbas à la tête d'une délégation du Fatah, avant de recevoir la délégation du Hamas, dirigée par Khaled Mechaal. « J'espère que les frères ne sortiront des lieux sacrés qu'avec un accord contraignant et qu'ils jureront d'arrêter l'effusion de sang « , a déclaré le roi. Le cessez-le-feu semblait respecté hier dans la bande de Gaza. Depuis le 25 janvier, les combats entre le Hamas et le Fatah ont fait 70 morts, sur fond de grave crise politico-financière.

Trois questions à Alexandre Adler

Washington n'a « pas les moyens » de comprendre le Moyen-Orient

ALEXANDRE SIROIS

L'historien et journaliste français Alexandre Adler est de passage à Montréal aujourd'hui pour offrir son éclairage sur les enjeux et impacts de la politique américaine au Moyen-Orient. *La Presse* lui a posé quelques questions sur ce dossier d'une actualité brûlante.

Q Que recommanderiez-vous au nouveau secrétaire à la Défense américain, Robert Gates, pour éviter le fiasco en Irak ?

R Ce qui a été dit notamment dans le rapport de James Baker, dont Gates a d'ailleurs été le coauteur. Qu'il faut pour les États-Unis se désengager progressivement. Mais qu'ils ne peuvent le faire que s'ils ont obtenu pour cette opération le consentement de tous les voisins de l'Irak, c'est-à-dire la Syrie et l'Iran. Je suis tout à fait d'accord avec l'idée que les États-Unis devront à un moment ou à un autre discuter très sérieusement aussi bien avec Téhéran qu'avec Damas. Ma préférence irait toutefois à Téhéran. (...)

Le président iranien Mahmoud Ahmadinejad n'est pas très solidement au pouvoir et toute la dynamique de la société iranienne est portée vers une réconciliation avec l'Occident et un dépassement de sa révolution théocratique, qui a maintenant plus de 30 ans.

Q En envahissant l'Irak, les États-Unis n'ont-ils pas fait le jeu de l'Iran, ravi de pouvoir exercer une certaine domination sur la région?

R Si, ils l'ont fait. Mais ce qui est très intéressant, c'est qu'ils l'ont fait sans le comprendre. Ce qui montre effectivement que l'Amérique n'a pas les moyens, notamment les moyens intellectuels, de comprendre cette région à elle toute seule. Qu'il faudra bien qu'elle s'allie avec d'autres partenaires et qu'elle écoute d'autres partenaires.

Ce n'est pas une boutade, je connais un certain nombre de gens proches de cette administration et j'ai été absolument ébahi par leur manque de connaissances simples sur la région.

Q L'administration de George W. Bush a mis plusieurs années avant de démontrer un intérêt envers le processus de paix israélo-palestinien. Comment l'expliquer?

R Ils n'ont pas tout à fait rien fait. Je vais ici les défendre. Parce que la feuille de route pour la paix était une formule autour de laquelle on pouvait avancer. Le problème qu'ils ont eu, c'est de devoir gérer les choses après le 11 septembre 2001 avec un (leader palestinien) Yasser Arafat qui ne pouvait ni avancer ni reculer.

Ce qui est aussi certain, c'est que le gouvernement Bush avait une relation extrêmement empathique avec (l'ancien premier ministre israélien) Ariel Sharon. Washington l'a laissé faire dans un premier temps pour donner une leçon à Arafat et dans un second temps parce que Sharon a présenté un plan d'évacuation unilatérale des territoires palestiniens qui convenait à l'administration.

Cette évacuation unilatérale ne marche plus depuis ce qui s'est passé à Gaza et au Liban. Les Américains doivent reprendre les choses en main, ce qui était l'idée de (la secrétaire d'État) Condoleezza Rice depuis longtemps. Je pense qu'on verra donc une nouvelle conception plus interventionniste de Rice.

Alexandre Adler participera à un déjeuner-causerie organisé par le Conseil des relations internationales de Montréal ce midi, au Ritz-Carlton.

Caricatures de Mahomet

Un hebdomadaire français devant le tribunal

MARC THIBODEAU

PARIS — L'hebdomadaire satirique français *Charlie Hebdo* se retrouve ce matin devant le Tribunal correctionnel de Paris pour avoir rediffusé, en février 2006, des caricatures controversées de Mahomet qui avaient enflammé plusieurs pays musulmans.

Au dire des rédacteurs de la publication et de ses partisans, la liberté d'expression est menacée par ce procès, réclamé par la Grande Mosquée de Paris, l'Union des organisations islamiques de France et la Ligue islamique mondiale. « Des démocrates du monde entier, notamment musulmans, espèrent trouver en Europe, et tout particulièrement en France, un havre laïque où leur parole n'est entravée ni par la dictature ni par l'intégrisme… Si *Charlie Hebdo* venait à être condamné, si l'autocensure généralisée devait faire jurisprudence, nous perdrions tous cet espace commun », soulignait cette semaine dans une lettre d'appui une cinquantaine d'intellectuels, dont l'auteure du Bangladesh Taslima Nasrin et la philosophe Elizabeth Badinter.

Trois dessins sont mis en cause. Les deux premiers, d'abord publiés à l'automne 2005 avec une dizaine d'autres dans le journal danois *Jyllands Posten*, représentent Mahomet avec une bombe dans le turban et Mahomet freinant des kamikazes à l'entrée du paradis sous prétexte « qu'il n'y a plus de vierges en stock ». Le troisième, produit par Cabu, de *Charlie Hebdo*, présente un dessin de Mahomet qui parle de la difficulté d'être « aimé par des cons », en référence aux musulmans intégristes.

« Ne pas publier, c'était renoncer à tout ce qui nous fonde en tant que journalistes. »

Le recteur de la Grande Mosquée de Paris, Daril Boubakeur, estime que la publication tardive, par l'hebdomadaire, de ces dessins « s'inscrit dans un plan mûrement réfléchi de provocation visant à heurter la communauté musulmane dans sa foi la plus intime, pour des raisons qui tiennent à la fois d'une islamophobie caractérisée et de raisons purement commerciales ».

L'avocat des requérants, François Spizner, affirme qu'il ne s'agit aucunement du procès de la liberté d'expression. « Ce n'est pas le principe de caricature du prophète qui est en cause, c'est le caractère raciste de deux d'entre elles », indique-t-il.

Le directeur de *Charlie Hebdo*, Philippe Val, insiste sur la nécessité de résister aux pressions imposées par les intégristes de toute religion. Et il déplore que le président français Jacques Chirac ait condamné la publication des dessins comme une « provocation manifeste », une sortie témoignant, selon lui, « d'un manque de foi dans la culture démocratique de notre pays ».

En février 2006, l'hebdomadaire avait expliqué qu'il « fallait publier ». « Ne pas le faire, c'était renoncer à tout ce qui nous fonde en tant que journalistes, en tant que satiristes et en tant que dessinateurs. Et c'était abandonner une majorité de musulmans démocrates entre les mains de leurs bourreaux », avait affirmé à *La Presse* le rédacteur en chef, Gérard Biard.

Le *Jyllands Posten*, publication de droite, avait sollicité en 2005 des dessins de Mahomet pour protester contre le climat d'intimidation supposément entretenu par les intégristes musulmans présents au Danemark.

Leur diffusion, passée inaperçue dans un premier temps, s'était traduite par une vague de manifestations touchant plusieurs pays après que des imams danois se furent rendus au Moyen-Orient pour les présenter. Malgré les « excuses » présentées par le journal, il avait fallu un mois pour que le calme revienne, plusieurs ambassades danoises ayant été incendiées dans l'intermédiaire.

Un procès similaire à celui contre *Charlie Hebdo* s'est terminé par l'acquittement du *Jyllands Posten* en octobre dernier. Le tribunal a conclu que les dessins controversés « n'étaient pas offensants à l'égard des musulmans ».

Vidéo accablante d'une bavure en Irak

Un enregistrement confirme qu'un tir américain a causé la mort d'un soldat britannique allié en 2003

MALI ILSE PAQUIN
COLLABORATION SPÉCIALE

LONDRES — La diffusion d'un enregistrement vidéo choc filmé en Irak en mars 2003 a plongé hier l'armée américaine et le ministère de la Défense britannique dans l'embarras.

Les images et la bande sonore montrent comment deux pilotes américains ont pris un convoi allié pour des ennemis, tuant un soldat britannique, Matty Hull, quelques jours avant son 26e anniversaire. Le tabloïd *The Sun* a mis la main sur cette vidéo émouvante dont la famille du défunt ignorait l'existence il y a un mois.

Cette primeur est d'autant plus accablante que le ministère de la Défense britannique avait nié au début de l'enquête du coroner Andrew Walker qu'un tel enregistrement existait. Il s'est ravisé par la suite en refusant toutefois d'en fournir une copie, expliquant que Washington s'y opposait.

Diffusées sur toutes les chaînes de télévision britanniques, les images de la vidéo – enregistrée dans la cabine de pilotage du chasseur A-10 – auraient paru banales si ce n'était la discussion entre les deux militaires. Le premier pilote, ayant le nom de code POPOV36, remarque un convoi de chars d'assaut au nord de Bassora. Il croit voir des panneaux orange sur les véhicules, servant normalement à identifier les forces de la coalition. Il demande aux contrôleurs aériens s'il y a des troupes alliées dans leur secteur – en faisant erreur sur leur emplacement géographique. On lui répond par la négative.

Ce pilote suggère alors à son copilote que les bandes sont plutôt des lance-roquettes orange. Il décide tout de go de faire feu sur les blindés en piquant du nez. « Belle frappe! » commente son collègue.

L'euphorie tourne rapidement à l'horreur. Deux minutes après l'attaque, un des contrôleurs aériens ordonne aux pilotes de suspendre leurs tirs. Des troupes de la coalition sont dans la région, dit-il. Les soldats réalisent leur énorme bavure sur-le-champ. « Merde! » répète POPOV36, responsable de l'attaque, avant de pousser un cri. « On va en prison, mec! » dit le second.

Le coup d'éclat du *Sun* a contraint le Pentagone, hier, à autoriser officiellement la diffusion de la vidéo. Le coroner britannique avait menacé plus tôt dans la journée d'ignorer l'ordonnance de non-publication et de l'utiliser comme pièce à conviction.

La veuve de Matty Hull, Susan, s'est dit soulagée que la vidéo soit « enfin rendue publique ». L'armée américaine refuse cependant d'identifier les deux auteurs de la bavure, comme c'est le cas pour la plupart des enquêtes impliquant des soldats américains.

Stewart Purvis, anciennement à la barre du réseau ITN, a relevé des parallèles troublants entre cette affaire et celle entourant la mort du journaliste britannique Terry Lloyd, aussi tué par des tirs américains en Irak. « Dans les deux cas, les autorités américaines ont refusé de coopérer et on a menti aux familles des victimes » a-t-il déclaré à la BBC.

Les experts faisaient aussi remarquer hier que l'erreur aurait pu être évitée. Selon l'analyste Paul Beaver, la technologie pour prévenir les tirs fratricides existe. « Il y a des systèmes de communication sophistiqués qui permettraient facilement d'identifier des troupes alliées à distance, expliquait-il à la BBC. C'était une des recommandations à la suite de la guerre du Golfe. »

MONDE

Crime passionnel à la NASA

Une astronaute attaque une militaire qu'elle percevait comme sa rivale dans un triangle amoureux

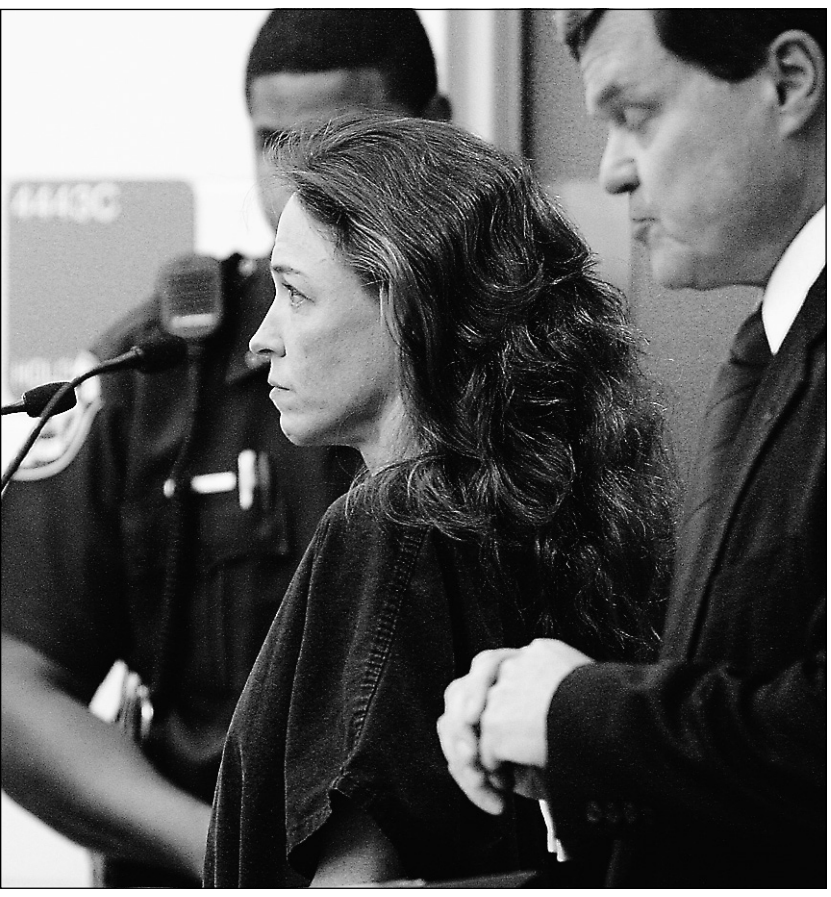

PHOTO RED HUBER, BLOOMBERG NEWS

Lisa Nowak a été accusée hier de tentative de meurtre et de tentative d'enlèvement. « Ce que j'ai fait est stupide », a-t-elle déclaré.

NICOLAS BÉRUBÉ

LOS ANGELES — Une astronaute américaine camouflée sous une perruque et un imperméable a été arrêtée lundi après avoir attaqué une militaire qu'elle percevait comme une rivale dans un triangle amoureux.

L'astronaute Lisa Nowak a été arrêtée vers 4 h lundi matin dans un parking de l'aéroport d'Orlando, en Floride. Elle avait avec elle un fusil à air comprimé, un maillet métallique, du ruban adhésif, un couteau, des gants de latex et plusieurs sacs-poubelles. Elle a été accusée de tentative d'enlèvement et de tentative de meurtre.

Dans une déclaration, la NASA a affirmé hier que cette affaire était sans précédent dans les 49 ans d'histoire de l'agence fédérale.

Selon ce qu'ont dévoilé les policiers, M^me^ Nowak voulait enlever et tuer Colleen Shipman, une militaire qui entretenait des liens avec le commandant William A. Oefelein, astronaute et collègue de M^me^ Nowak.

L'accusée avait en sa possession une copie des courriels que s'envoyaient ces deux personnes. Cela lui a permis d'apprendre que M^me^ Shipman allait atterrir à l'aéroport international d'Orlando tôt lundi matin. Mariée et mère de trois enfants, M^me^ Nowak a décidé de faire près de 1500 km au volant de Houston, Texas, jusqu'à Orlando, pour aller intercepter M^me^ Shipman à sa sortie de l'avion.

M^me^ Nowak a fait la route vêtue d'une couche, histoire de ne pas perdre une seconde en chemin. Les astronautes portent une couche lorsqu'ils décollent à bord d'une navette spatiale. Arrivée dans le stationnement de l'aéroport lundi soir, M^me^ Nowak a repéré M^me^ Shipman, et l'a suivie jusqu'à sa voiture.

C'est une histoire « bizarre et triste », a commenté hier la NASA.

À travers la vitre du conducteur, elle lui a demandé de lui prêter son cellulaire. Devant son refus, l'astronaute camouflée sous une perruque et un grand manteau s'est mise à pleurer. M^me^ Shipman a alors entrouvert sa fenêtre et M^me^ Nowak en a profité pour l'asperger avec une bombe aérosol au gaz poivre.

La conductrice a réussi à alerter les autorités. M^me^ Nowak a été arrêtée peu après alors qu'elle attendait l'autobus.

Les policiers ont déclaré hier que Lisa Nowak, 43 ans, s'était amourachée du commandant William A. Oefelein, 41 ans, et considérait Colleen Shipman comme sa rivale.

Selon le journal *Orlando Sentinel*, M^me^ Nowak aurait déclaré que son but était « d'avoir une conversation » avec M^me^ Shipman.

Le sergent Barbara Jones, de la police d'Orlando, a mis en doute cette interprétation. « Si vous voulez simplement parler à quelqu'un, je ne sais pas pourquoi vous auriez besoin d'une perruque, d'un imperméable, d'un fusil à air comprimé et de gaz poivre », a-t-elle dit.

M^me^ Nowak, dont le dossier était sans reproche jusqu'à lundi, avait complété avec succès une mission à bord de la Station spatiale internationale en juillet dernier. M. Oefelein, un collègue, n'était pas à bord de la navette lors de cette mission. La NASA a déclaré hier que cette histoire était « bizarre et triste ». Dans sa déclaration faite à la police après son arrestation, M^me^ Nowak a dit : « Ce que j'ai fait est stupide. »

— Avec Associated Press

EN BREF

Wal-Mart accusé de discrimination

Un second tribunal de San Francisco vient de donner le feu vert à un recours collectif contre Wal-Mart au nom de 1,5 million de femmes qui accusent l'entreprise de discrimination. Trois juges de la Cour d'appel fédérale ont confirmé hier la décision d'un tribunal de district de la même ville qui, en juin 2004, avait accordé le statut de plainte en recours collectif à une plainte déposée par six employées ou ex-employées. Exemples et expertises à l'appui, elles accusent Wal-Mart de payer moins les femmes que les hommes, à poste égal, et de leur accorder moins de promotions. Le statut de plainte en recours collectif permettrait à toute femme ayant souffert de la même discrimination, si elle est avérée, d'obtenir les mêmes dommages et intérêts éventuels. La Cour d'appel a expliqué dans sa décision hier que cette plainte pourrait concerner 1,5 million d'employées et ex-employées depuis 1998 – un chiffre reconnu par Wal-Mart et par les plaignantes. Cela en ferait le plus grand procès en recours collectif de l'histoire judiciaire américaine, précise le tribunal. Wal-Mart avait demandé à traiter ces plaintes de manière individuelle, et récusé ces accusations.

—D'après l'AFP

PROGRAMME MAZDA POUR LES DIPLÔMÉS

POURQUOI ATTENDRE AU PRINTEMPS ?

Mazda3 GT illustrée

PREMIÈRE DE CLASSE DE SA CATÉGORIE
Pour une 4e année consécutive
Le Guide de l'auto 2007

MAINTENANT DE SÉRIE SUR LES MAZDA3 :
freins antiblocage
et six coussins de sécurité

mazda 3 GX 2007

LOUEZ À PARTIR DE
189 $
PAR MOIS, POUR 48 MOIS*
TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS
COMPTANT INITIAL DE 2 395 $

0 $ DÉPÔT DE SÉCURITÉ

Mazda3 Sport GT illustrée

mazda 3 SPORT GS 2007

LOUEZ À PARTIR DE
239 $
PAR MOIS, POUR 48 MOIS*
TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS
COMPTANT INITIAL DE 2 395 $

0 $ DÉPÔT DE SÉCURITÉ

PREMIÈRE DE CLASSE DE SA CATÉGORIE
Pour une 4e année consécutive
Le Guide de l'auto 2007

mazda 6 GS 4 CYL. 2007

LOUEZ À PARTIR DE
269 $
PAR MOIS, POUR 48 MOIS*
TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS
COMPTANT INITIAL DE 2 995 $

0 $ DÉPÔT DE SÉCURITÉ

GAGNANTE
de plus de 100 prix internationaux

INDICE DE SÉCURITÉ LE PLUS ÉLEVÉ
LORS D'ESSAIS DE COLLISION ET DE CAPOTAGE †

NHTSA

mazda 5 GS 2007

LOUEZ À PARTIR DE
239 $
PAR MOIS, POUR 48 MOIS*
TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS
COMPTANT INITIAL DE 2 595 $

- OU -

LOUEZ À PARTIR DE
295 $
PAR MOIS, POUR 48 MOIS*
TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS
0 $ COMPTANT INITIAL

0 $ DÉPÔT DE SÉCURITÉ

mazda

Vous trouverez beaucoup *plus* chez vos concessionnaires Mazda du Québec.

Pour un concessionnaire près de chez vous, visitez le www.mazda.ca ou téléphonez au 1-800-263-4680.

3460426A

PRÊT À ROULER INSPECTION EN 52 POINTS À LA LIVRAISON • PROGRAMME D'ASSISTANCE ROUTIÈRE • GARANTIE LEADERSHIP MAZDA : PROTECTION COMPLÈTE DE 3 ANS OU 80 000 KM ET DE 5 ANS OU 100 000 KM SUR LE GROUPE MOTOPROPULSEUR

* Offres portant uniquement sur la location au détail des Mazda3 GX (D4XS57AA00), des Mazda3 Sport GS (D5SD57AA00), des Mazda6 GS 4cyl. (G4SD57AA00) et des Mazda5 GS (E6SD57AA00) 2007 neufs de base. Comptant initial ou échange équivalent et premier versement mensuel exigés. Aucun comptant initial requis pour le Mazda5 GS pour l'offre de 295 $ par mois. Aucun dépôt de sécurité requis. Sur approbation du crédit. Limite de 20 000 km par année. Frais de 12¢ le km additionnel à la fin du terme. Location avec limite de 25 000 km par année disponible. Immatriculation, assurances, taxes et frais d'inscription au RDPRM en sus. Les modèles illustrés le sont à titre indicatif seulement en ce qu'ils peuvent comporter des équipements optionnels non-inclus dans les prix mentionnés. Les stocks peuvent varier selon les concessionnaires. Un échange peut être nécessaire entre concessionnaires. Les concessionnaires peuvent louer à prix inférieur. Voir un concessionnaire participant pour les détails. Aucune combinaison d'offres possible. Offres d'une durée limitée à compter du 5 février 2007. † Accordé à la Mazda6 2007 par la National Highway Traffic Safety Administration (NHTSA) du gouvernement des États-Unis (www.safecar.gov), suite à des tests mesurant les effets de collisions frontales et de capotage.

FORUM

André Desmarais › Président du conseil d'administration LA PRESSE
Guy Crevier › Président et éditeur
Philippe Cantin › Vice-président à l'information et éditeur adjoint
Éric Trottier › Directeur de l'information **André Pratte** › Éditorialiste en chef

ÉDITORIAUX

La parole aux Québécois

apratte@lapresse.ca
ANDRÉ PRATTE

La proposition la plus sensée relative au débat sur les accommodements raisonnables est venue hier de l'ancien haut fonctionnaire et ex-candidat à la direction du Parti québécois, Louis Bernard. Dans un texte publié dans nos pages, M. Bernard suggère au gouvernement de confier à une commission d'enquête le mandat de définir, à l'issue d'une consultation publique, « les principes directeurs pouvant servir de balises dans la définition des accommodements qui sont souhaitables et de ceux qui ne le sont pas ».

C'est la voie à suivre. Contrairement à ce que souhaiteraient certains politiciens, le premier ministre Charest en tête, ce débat ne s'éteindra pas tout seul. L'inquiétude est à la fois trop répandue et trop profonde. Il ne faut surtout pas commettre l'erreur de la résumer aux élucubrations d'un conseiller municipal de Hérouxville. Comme nous l'avons déjà souligné, dans les pays où les politiciens modérés ont cherché à garder le couvercle sur cette marmite, en France notamment, ils ont laissé la voie libre aux extrémistes qui eux n'avaient aucun scrupule à attiser l'intolérance.

Le débat aura donc lieu, qu'on le veuille ou non. Il s'agit de savoir s'il se poursuivra au fil des sursauts de l'actualité, de conseil municipal à conseil municipal en passant par le plateau de *Tout le monde en parle*, ou bien s'il aura lieu de manière sereine et structurée, avec l'objectif de trouver une solution. D'où l'idée d'une commission d'étude qui permettrait, explique M. Bernard, d'« organiser la discussion ».

Cette commission devrait tenir des audiences publiques d'un bout à l'autre de la province et recenser les pratiques actuellement en cours au Québec et ailleurs dans le monde. Son travail permettrait aux Québécois de diverses origines et opinions de s'exprimer; il ferait aussi oeuvre pédagogique, dans un débat où la confusion et l'ignorance règnent. Finalement, la commission devrait chercher à exprimer dans son rapport le consensus le plus large possible (1) sur les obligations que prescrivent à la majorité la tolérance et le respect des droits humains et (2) sur les devoirs qu'imposent aux minorités l'intégration et le respect de la culture d'accueil.

Le chef du Parti québécois, André Boisclair, a suggéré que le premier ministre convoque les gestionnaires de l'État québécois pour leur rappeler les principes en cause. Cette idée a du mérite. Le problème, c'est que le premier ministre risque de ne pas savoir quoi dire à ses hauts fonctionnaires. Les balises, en effet, sont loin d'être claires.

Le chef de l'ADQ, Mario Dumont, voudrait quant à lui que les principes de base en matière d'accommodement soient inscrits dans une constitution québécoise. Soit, mais quels principes? D'où l'utilité d'une commission d'étude.

////////////////////////////

M. Bernard parle de travaux qui dureraient « au moins deux ans, afin de lui permettre de bien faire son travail ». C'est beaucoup trop long. La commission Clair, qui s'est penchée en 2000 sur le sujet éminemment complexe de l'organisation des soins de santé, n'a pris que six mois à accoucher de son rapport. C'est l'horizon que devrait envisager le gouvernement. Il faut certes prendre le temps de faire le débat à fond. Mais il faut aussi que la discussion aboutisse rapidement à des résultats concrets. Sans quoi la population aura l'impression qu'on cherche à noyer le poisson.

Une demi-tasse de poulet

akrol@lapresse.ca
ARIANE KROL

Pas trop de sel, de sucre ni de gras. Au moins un légume vert foncé et un légume orangé par jour. Des laitages maigres, des céréales à grains entiers. De la viande, mais surtout des substituts et du poisson. Il faut être drôlement discipliné pour suivre toutes les recommandations du *Guide alimentaire canadien*. Mais surtout, il faut avoir le compas dans l'œil. La nouvelle version présentée cette semaine a beau être plus claire, la présentation des portions ne s'est pas beaucoup améliorée.

La majorité des gens ont une bonne idée du volume qu'occupe une tasse de lait ou deux cuillerées à table de beurre d'arachide. Mais 75 grammes de porc? Une demi-tasse de foie de veau? S'ils doivent se servir une quantité précise, ça peut encore aller. Mais si vous leur demandez, au restaurant, combien de portions de pâtes ou de poisson contient leur assiette, ils risquent fort de sous-estimer la quantité. Et c'est normal. À moins d'avoir déjà suivi un régime très strict ou de cuisiner en respectant les recettes à la lettre, la plupart d'entre nous n'avons qu'une vague idée de ce que pèse un aliment, ou de l'espace qu'il occupe dans une tasse.

La plupart des gens n'ont qu'une vague idée du poids et du volume des aliments.

Cette difficulté a d'ailleurs souvent été évoquée lors des consultations qui ont mené à la préparation du nouveau guide. Il est dommage que le document final n'en ait pas mieux tenu compte.

Les consommateurs qui prendront le temps d'explorer le site de Santé Canada trouveront des exemples plus éclairants, comme le nombre de cerises ou de raisins qu'on retrouve dans une portion de fruits. Mais pas pour tous les groupes. Les viandes, volailles et poissons ne sont mesurés qu'au volume et au poids. Passe encore pour le thon en boîte, puisque l'information figure sur l'étiquette. Mais que faire d'une cuisse de poulet ou d'un pavé de saumon? Les écraser dans une tasse à mesurer – en s'assurant de toujours en avoir une sur soi?

Les Canadiens, qui comptent de plus en plus sur les restaurants et les plats préparés pour se nourrir, sont souvent surpris d'apprendre les quantité qu'ils mangent. Un gros bagel peut contenir jusqu'à trois ou quatre portions de céréales et certains steaks fournissent plus de viande qu'il en faut dans une journée. Pas étonnant qu'une proportion croissante de la population accuse un surpoids.

Il existe pourtant des façons très simples de vulgariser les portions. Un bol ou un tiers d'assiette de laitue, c'est moins précis qu'une tasse, mais c'est pas mal plus concret. Idem pour une cuisse ou une demi-poitrine de poulet, ou un morceau de flétan de la grosseur d'un paquet de cartes à jouer, tous équivalents à une portion. Le site d'information nutritionnelle Extenso suggère aussi d'utiliser la main comme référence. Une portion de viande équivaut à la paume, et une portion de fromage à l'index et au majeur. On peut toujours chipoter sur la taille de la main ou la longueur des doigts, mais la marge d'erreur est tout de même beaucoup moins grande que si on se fie au seul coup d'œil.

Santé Canada avait proposé un système semblable dans la première version de son guide, mais l'a abandonné pour des motifs de clarté et de précision scientifique. Il aurait été préférable de l'améliorer en précisant qu'il s'agit d'approximations.

sergechapleau@lapresse.ca DROITS RÉSERVÉS

LA BOÎTE AUX LETTRES /// Pour nous écrire : forum@lapresse.ca

Une gang de « mitaines » ?

Je désire commenter la décision du maire Trembaly de laisser tomber le projet de changer le nom de l'avenue du Parc en l'avenue Robert-Bourassa. Des « mitaines » à Québec, des « mitaines » à Montréal et on perd du terrain pouce par pouce. Les néo-Québécois doivent célébrer ce soir leur victoire sur une gang de « mitaines » avec le maire Tremblay en tête. À part de parader, ce dernier n'accomplit pas grand chose lui non plus. Tant qu'à la solution de rechange, il pourra peut-être suggérer une ruelle dans le bas de la ville où il sera sûr de n'avoir aucune opposition. Et vive le maire et ses « mitaines ».

Raymond Archambault

Une bonne décision

Bravo! Enfin la Ville de Montréal a compris le message des citoyens non seulement d'ici mais de toute la province. M. Tremblay vient de compter des points... Il a enfin compris qu'il avait pris une mauvaise décision au départ. C'est tout en son honneur.

Pauline Lafrance

Une histoire

Bonne affaire! Ils donneront le nom à quelque chose qui n'en a pas déjà un. Y a pas que les individus qui ont une histoire... Les rues aussi!

Normand Lemay

Les gagnants

Bravo! Je suis surtout soulagée pour tous les petits commerçants qui auraient eu à changer leur adresse et leur correspondance d'affaires! Pas une mince tâche... D'autre part, je suis partisane de nommer le boulevard Métropolitain en l'honneur de Robert Bourassa.

Diane Dicaire

Une précision inutile

On apprenait que Mark Lafleur était accusé d'agressions de différents types. On prenait bien la peine de préciser qu'il est le fils de Guy Lafleur. Lundi, à tous les bulletins d'information, on précisait que Mark Lafleur, « fils de Guy Lafleur », comparaissait en Cour. Pourtant ce jeune homme a 22 ans. Pourquoi toujours mentionner qu'il est le « fils de »? On comprend qu'il a pu avoir des problèmes. Mais, dans de tels cas, est-il nécessaire de toujours préciser qu'il s'agit du « fils de » untel? C'est lourd à porter.

Jeanine Cloutier

En désaccord avec Boisclair

Étant une retraitée qui ne reviendra au Québec qu'au mois d'avril, je suis d'accord avec la tenue des élections le 26 mars. Ainsi, je n'aurai pas besoin de voter contre mon parti, le PQ. C'est la mort dans l'âme que j'ai pris cette décision à la suite d'un débat avec M. Boisclair qui n'était pas d'accord avec moi sur le fait que le parti devrait faire la promotion des raisons qui motivent la souveraineté. Spécialement pour les jeunes de moins de 40 ans qui ne savent pas ce que la souveraineté pourrait leur donner. Selon M. Boisclair, tout a été dit sur la question depuis 25 ans. Passons à autre chose dit-il. Incroyable comme réaction, il ne m'écoutait même pas. Vivement, une élection et ensuite un autre congrès à la direction du PQ.

Jacqueline Bordeleau

Grands principes?

La Presse, du mardi 5 février 2007, rapporte que dans les prisons canadiennes, les prisonniers juifs ont droit à une nourriture casher, les prisonniers musulmans à une nourriture halal, etc., alors que les catholiques et athés n'ont aucune prérogative sur leur alimentation. Comme en prison la moindre « liberté » vaut son pesant d'or, le taux d'apostasie et de conversion est des plus considérable dans les pénitenciers. Il est vrai qu'il y a un précédent célèbre; la Bible, dans le livre de la Génèse on raconte l'histoire d'Ésau qui échangea à Jacob son droit d'aînesse contre un plat de lentilles. Comme quoi grands principes et convictions religieuses ne vont parfois pas plus loin que l'odeur d'un bon repas.

François Gros d'Aillon

Une lourde perte

D^r^ Yves Lamontagne, président du Collège des médecins

C'est une situation alarmante dans laquelle vous nous avez plongés en radiant le D^r^ Pierre Mailloux. Je suis la maman d'un garçon de 34 ans. Depuis plus de 20 ans, nous recevons des services exceptionnels de la part du D^r^ Mailloux. On peut ne pas être en accord avec les propos qu'il tient à la radio. Ça, c'est une chose. Mais de là à le radier avant même d'être jugé, c'est inconcevable. C'est un homme de grande valeur pour les familles de ses patients et ses patients eux-mêmes. Je connais plusieurs patients traités par le D^r^ Mailloux, ainsi que leur famille, et jamais, je n'ai eu connaissance

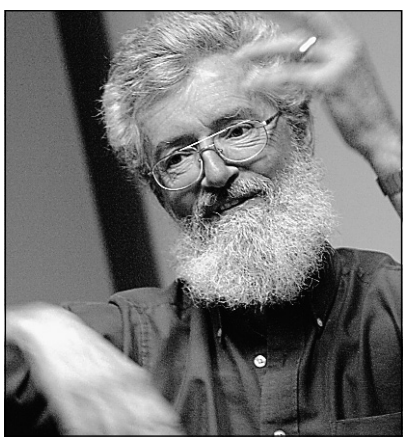

PHOTO S. LESSARD, LE NOUVELLISTE

Pierre Mailloux

d'une seule plainte de leur part. C'est un homme disponible. J'ai fait appel à ses services pour mon fils à plusieurs reprises, le samedi soir ou le dimanche matin. Jamais je n'ai eu l'impression de le déranger. C'est un homme généreux de son temps et de son écoute. Qu'on l'aime ou pas, l'important ce sont les services professionnels qu'il rend à la population du comté de Maskinongé. Monsieur Lamontagne, j'ai parlé de moi. Mais ici, dans la région, il y a plus de 300 patients qui ont besoin du psychiatre et autant de familles qui ont besoin d'aide. Monsieur Lamontagne, si vous aviez un enfant très lourdement handicapé mentalement, auriez-vous radié le D^r^ Mailloux aussi cavalièrement?

Ginette A. Caron
Louiseville

FORUM

La dérive régionaliste

ALAIN DUBUC
adubuc@lapresse.ca
COLLABORATION SPÉCIALE

Le ministre des Finances du Québec, Michel Audet, comme le veut la tradition, a rendu public il y a quelques jours son document de consultation pré-budgétaire, intitulé « Des régions plus prospères ».

Ce document est une véritable injure à l'intelligence, parce qu'il propose une vision du développement économique du Québec qui concentre toutes les énergies sur le succès des régions en faisant abstraction du rôle central des grandes villes. Une démarche qui va à contre-courant de toutes les théories du développement.

Mon indignation n'est pas une manifestation d'indifférence à l'égard des régions. Les régions en difficulté ont besoin de notre soutien. Celles qui vont mieux doivent être encouragées pour aller encore plus loin, car leur succès profitera à tous. Mais cela ne doit jamais nous faire oublier que sans le rôle moteur des grandes villes, le succès sera impossible et l'ensemble du Québec s'enfoncera.

Bien sûr, les élections ne sont pas loin. Et parce que les élections se gagnent largement dans les régions, on peut comprendre que le monde politique exprime ses préoccupations régionales avec plus de vigueur. La sensibilité régionale n'est de toutes façons pas une mauvaise chose. Mais elle ne doit pas se faire au détriment des villes, au détriment du bien commun et au détriment du sens commun.

On ne peut pas tendre la main aux régions en faisant semblant que les grandes villes n'existent pas. Pourquoi le ministre semble-t-il incapable de marcher et de mâcher de la gomme en même temps? Pourquoi, dans un véritable tour de force négationniste, réussit-il à ne consacrer que 3 pages sur Montréal et Québec dans un document de 44 pages, quand on sait que ces deux villes comptent pour à peu près 60 % de l'économie québécoise?

////////////////////////////

Pour mieux saisir le côté surréaliste de la démarche du gouvernement Charest, il vaut la peine de comparer ce document ministériel à une étude du Conference Board, publiée hier, où l'organisme de recherche propose le troisième volet de sa réflexion sur le défi de la prospérité au Canada, intitulé « Successful Canadian cities ».

« Le Québec devra, dans les prochaines années, continuer à soutenir le développement des régions pour que l'ensemble du Québec s'enrichisse et profite d'une prospérité accrue », nous dit le ministre.

« La prospérité du Canada dépend de la prospérité de nos principales villes, affirme de son côté le Conference Board. Les gouvernements à tous les niveaux doivent injecter des ressources dans les grandes villes, qui ont un potentiel unique et qui font face à des défis particuliers ». Pour ajouter: « Le succès économique du Canada repose sur la performance de six cités-régions: Toronto,Vancouver, Montréal, Ottawa-Gatineau, Calgary et Edmonton ».

Il y a quelque chose d'assez agaçant à voir un organisme canadien affirmer que le succès des grandes villes, dont Montréal, doit être une « priorité nationale », quand le gouvernement du Québec semble incapable de le faire pour sa seule métropole.

Non seulement M. Audet ne consacre que trois pages aux deux grandes villes du Québec, il réussit à ne rien y dire, se bornant à un espèce de catalogue où il énumère les atouts des deux villes et les investissements publics qui y ont été faits. Mais aucune vision, aucune stratégie, aucune affirmation de leur importance stratégique.

Ce refus repose en partie sur la transposition, au niveau du territoire, d'une philosophie qui consiste à vouloir redistribuer la richesse avant d'avoir réussi à la créer. Il repose également sur d'évidents biais anti-urbains, et plus particulièrement anti-montréalais. Par exemple, en minimisant le poids économique des deux villes, pour le situer à 45 % plutôt qu'à 60 %. Ou encore, en balayant leurs besoins: « Compte tenu de leur importance économique, Montréal et la capitale nationale profitent en bonne patrie des retombées des politiques et stratégies gouvernementales de développement économique. » Bref, comme elles sont grosses, pas la peine de s'en occuper.

Il y a là une culture, que l'on retrouve dans la machine gouvernementale québécoise, qui n'intègre pas la dynamique urbaine, qui ne veut pas reconnaître son importance et qui voudrait plaquer aux grandes villes une logique de développement régional. Une culture régionaliste que le gouvernement Charest a hélas repris dans la plupart de ses documents économiques.

L'incapacité des gouvernements québécois successifs de miser sur Montréal est l'une des causes des retards économiques réels dont souffre le Québec. Cela n'a pas changé avec le gouvernement actuel. Et l'un des défis que le Québec aura à relever, c'est d'amener ses politiciens à avoir le courage de miser sans détours sur les grandes villes.

Toronto rafle la mise

En un an, les principales institutions culturelles de la Ville reine ont amassé 565 millions en contributions privées contre 25 millions à Montréal

SERGE JOYAL

L'auteur est sénateur.

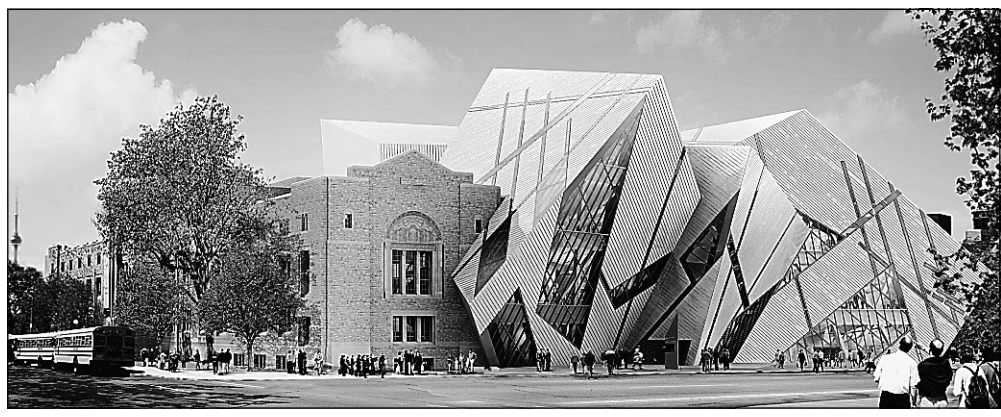

ARCHIVES LA PRESSE ©

Maquette du projet d'agrandissement du Royal Ontario Museum.

Où en sommes-nous dans la course au leadership culturel dans laquelle sont engagées Montréal et Toronto?

On a beau lever le nez sur Toronto, n'empêche que, comme Montréal puise largement aux mêmes sources de financement privées que Toronto, ce que la Ville-Reine siphonne de tous bords pour financer ses sept nouveaux équipements culturels majeurs, c'est autant de moins de disponible pour Montréal. Le marché des fonds privés n'est pas indéfiniment élastique.

Qu'on en juge. Au total, Toronto a raflé, en 2005-2006, plus de 565 millions de dollars du secteur privé pour financer le milliard et plus que coûteront ses sept projets d'agrandissement ou de construction de musées, de salles de concert, de spectacles et de festival. À Montréal, l'an dernier, les sept institutions culturelles correspondantes ont ramassé en tout et pour tout 25 millions de dollars. Cela ne représente pas plus que 4,5 % de ce que Toronto a recueilli! (...)

En fait, parce que Montréal a mis ses priorités ailleurs, dans le cadre du programme d'infrastructures publiques financé par le fédéral, exclusivement dans la réfection de ses égouts et aqueducs, elle a laissé, à toutes fins pratiques, le champ libre à Toronto pour rafler à peu près tout du secteur privé et obtenir des commandites et partenariats de compagnies, sociétés et fondations nationales qui ont pressé le citron au maximum, ne laissant à Montréal que des miettes.

Telus et Bell

J'en veux pour exemple deux contributions majeures, celle de Telus, et celle de Bell Canada, deux entreprises qui ont un large marché au Québec, et dont l'une, Bell Canada, a toujours son siège social à Montréal depuis sa création en 1880.

Ainsi, Telus a contribué cette année 10 millions à la construction du nouveau Conservatoire de musique de Toronto (projet total de 119 millions) et s'est aussi engagé à recueillir un autre 5 millions auprès de son réseau d'affaires. Dans le même temps, Telus a donné cette année 20 000 dollars (2000 dollars l'an dernier) au Musée des beaux arts de Montréal et 25 000 dollars aux Grands Ballets canadiens. Mais, rien au MAC, au CCA, à l'Opéra de Montréal, ou à l'OSM.

Quant à Bell Canada, dont le nombre d'abonnés au Québec est toujours élevé depuis des lustres, elle donne 25 000 dollars par année au MBAM (depuis 1998 jusqu'en 2009); jusqu'à l'an dernier, 50 000 dollars par année (2000 à 2005) au MAC; et 21 000 dollars en 2005 aux Grands Ballets. Mais, rien au CCA, rien à l'Opéra de Montréal, ni à l'OSM.

Pendant ce temps là, à Toronto, Bell est devenue, jusqu'en 2023, le fournisseur exclusif du nouveau « Festival Centre », ce même centre où se déroulera le Festival du film de Toronto (devenu le deuxième en importance au monde après Cannes) pour un montant de plusieurs dizaines de millions de dollars, probablement au-delà de 30 millions, si l'on en juge par les annonces diffusées les 1er et 11 septembre 2006.

Ce n'est pas que Bell ou Telus boudent Montréal; c'est Montréal qui n'offre pas à Bell et Telus l'occasion de se manifester en grand, à ce niveau de contribution.

Plan stratégique

En d'autres mots, parce que Toronto s'est donnée un plan stratégique de développement culturel axé sur de grands projets d'infrastructures et d'équipements qui la situeront à la fine pointe des institutions semblables en Amérique, elle a réussi à écrémer le marché des commandites privées auprès des grandes entreprises canadiennes, même de celles qui sont bien implantées, et ce depuis fort longtemps, dans le marché montréalais. (...)

La faiblesse de notre leadership conjugué, Montréal-Québec-Ottawa, fait en sorte que la très grande majorité des fonds disponibles chez les grandes entreprises est canalisée vers le financement des équipements culturels de Toronto.

Ce manque à gagner pourrait éventuellement être compensé si les entreprises situées au Québec contribuaient au financement de la culture au moins autant que celles actives ailleurs au Canada, en particulier en Ontario.

Mais la Chambre de Commerce de Montréal, dans une étude exhaustive publiée en novembre 2005, a fait éclater le mythe voulant que la culture soit une priorité collective au Québec, supportée à sa juste part par les milieux d'affaires. (...)

On est donc doublement frappé: d'un côté on n'a pas de projets mobilisateurs capables d'aller chercher notre part du gâteau, et de l'autre, les nôtres sont en fait moins intéressés par la culture que leurs vis à vis ailleurs au Canada! (...)

On peut bien continuer de se bercer d'illusions, d'entretenir le mythe que la culture est une priorité au Québec, que tout est mis en œuvre pour garantir son développement, et notre capacité commune à en faire un élément distinctif de notre rapport au monde et à la civilisation, mais c'est un mythe qui malheureusement ne survit pas au test de l'analyse toute crue.

Où en serons-nous dans sept mois, à l'aube du Sommet sur la Culture attendu à l'automne 2007? Nous contenterons-nous d'ergoter sur les priorités de l'an 2015? À qui chercherons-nous alors à faire porter la faute quand on regardera avec envie ce que nos voisins auront accompli et la profondeur du « déficit culturel » qu'il nous faudra combler? Où se situe vraiment la culture entre un Québec lucide et un Québec solidaire?

Lisez le texte intégral du sénateur Joyal sur Cyberpresse.ca/opinions.

RÉPLIQUE

Des commentaires désobligeants

Le Toqué! met tout en œuvre pour permettre à un nombre maximum de gens de bénéficier d'une expérience qui les rendra heureux

NORMAND LAPRISE
ET CHRISTINE LAMARCHE
Les auteurs sont propriétaires du restaurant Toqué!

C'est avec étonnement que nous avons lu, dans la chronique de Lysiane Gagnon du 27 janvier dernier intitulée « Autour de la fermeture d'un restaurant », des commentaires pour le moins désobligeants formulés à l'encontre de notre établissement.

D'abord, rappelons que nous n'avons RIEN À VOIR ni de près, ni de loin, avec les raisons qui ont mené le restaurant Les Chèvres à fermer ses portes récemment. Précisons simplement que les motifs évoqués par Mme Gagnon sont bien loin de la réalité et que le lecteur aurait certainement apprécié en connaître les vraies raisons. Quand un bon restaurant fait faillite, c'est tout le milieu qui est affecté: les producteurs qui ne sont pas payés, les autres restaurants qui payent plus cher les produits des producteurs lésés, les employés qui n'ont plus leur emploi et les clients qui perdent en diversité. Le milieu de la gastronomie montréalaise est beaucoup plus complexe que ce que ne le laisse entrevoir Mme Gagnon et nous ne pouvons passer cela sous silence, vu le caractère blessant de ses attaques.

Ensuite, prétendre que toutes les grandes tables offrent à leurs clients des bouchées à leur arrivée est faux et relève de la plus pure naïveté. La nourriture n'est pas gratuite dans un restaurant. Le prix de la bouchée présentée avant de débuter un repas est simplement inclus ailleurs dans le prix payé et vous ignorez tout simplement combien vous avez payé ce « cadeau ».

Pertes de nourriture

Ce n'est pas par mesquinerie, par manque de générosité ou par manque de savoir-vivre que nous n'offrons plus d'amuse-bouche en début de repas. Notre expérience nous a permis de constater que cette façon de faire mène à des pertes de nourriture inutiles et que les gens préfèrent pouvoir choisir ce qu'ils vont manger en fonction de leurs envies, de leurs allergies ou de leurs restrictions alimentaires. D'ailleurs, les amuse-bouches sont disponibles pour un client qui nous en fait la demande et nous l'informons alors du prix, qui peut varier.

De plus, et contrairement à ce que Mme Gagnon a écrit, depuis de nombreuses années, nous servons des mignardises à la fin du repas et celles-ci semblent faire plaisir à nos clients, ce qui est, après tout, la mission première de notre établissement.

Finalement, la générosité s'exprime de plusieurs façons. Dans le choix, dans la fraîcheur et dans l'authenticité des produits que nous offrons à nos clients, par exemple. Dans le confort des lieux, de l'espace, dans le choix des nappes, de la verrerie, de la vaisselle et de la coutellerie de qualité. Dans l'importance du service, en sachant s'adapter à un client pressé, à un client végétarien, à un client allergique, à un groupe de clients venus fêter un événement particulier ou encore à des clients gourmands et curieux.

Le prix de la gastronomie

D'ailleurs, saviez-vous que tous les clients qui mangent au Toqué! peuvent, s'ils le souhaitent, après ou pendant leur repas, venir visiter la cuisine, y rencontrer les cuisiniers et obtenir réponses à leurs questions sur les produits et les techniques que nous utilisons. Même s'il est impossible de plaire à tout le monde, sachez que nous mettons tout en œuvre pour permettre à un nombre maximum de gens de bénéficier d'une expérience qui les rendra heureux.

Dans les circonstances, il aurait certainement été plus pertinent de s'interroger sur ce que coûte vraiment la gastronomie que nous offrons plutôt que de nous qualifier gratuitement de pingres. (...)

POUR NOUS JOINDRE *La Presse*, 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9
VOUS AVEZ UNE NOUVELLE À NOUS TRANSMETTRE? Écrivez-nous à **nouvelles@lapresse.ca**
VOUS VOULEZ EXPRIMER VOTRE OPINION? **forum@lapresse.ca**

RÉDACTION (514) 285-7070 **commentaires@lapresse.ca**
ABONNEMENT (514) 285-6911 ou 1 800 361-7453 **cyberpresse.ca/abonnement**
PETITES ANNONCES (514) 987-8363 ou 1 866 987-8363 **petitesannonces@lapresse.ca**
DÉCÈS (514) 285-6816 **deces@lapresse.ca**
CARRIÈRES (514) 285-7320 **carrieres@lapresse.ca**
PUBLICITÉ (514) 285-6931

Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de *La Presse* et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous les droits de reproduction des informations particulières à *La Presse* sont également réservés. ISSN 0317-9249. Le quotidien *La Presse* est publié et édité par *La Presse*, ltée dont le siège social est sis au 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9 et il est imprimé à Transcontinental Métropolitain, situé au 12 300, boulevard Métropolitain Est, Pointe-aux-Trembles, division de Imprimeries Transcontinental G.T. inc. Guy Crevier. Président et éditeur.

On n’est jamais si bien servi que par des employés ravis.

EMPLOYEURS DE CHOIX AU CANADA 2005
THE GLOBE AND MAIL REPORT ON BUSINESS MAGAZINE

EMPLOYEURS DE CHOIX AU CANADA 2006
THE GLOBE AND MAIL REPORT ON BUSINESS MAGAZINE

EMPLOYEURS DE CHOIX AU CANADA 2007
THE GLOBE AND MAIL REPORT ON BUSINESS MAGAZINE

Pour une troisième année consécutive, la Banque Nationale figure parmi les 50 meilleurs employeurs au Canada. Nous en sommes très fiers, car des employés satisfaits de leur milieu de travail offrent inévitablement à nos clients, un service des plus attentionnés.

BANQUE NATIONALE

LA PREMIÈRE BANQUE AU QUÉBEC

3461105A